

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA
COOPÉRATION
INTERNATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITÉ NATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES
(INSEED)

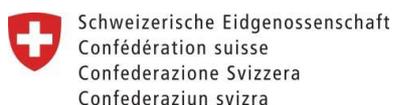


**ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE ET DE SANTÉ
ET A INDICATEURS MULTIPLES**



TCHAD-2014

**MANUEL DE
L'ENQUÊTRICE/ENQUÊTEUR
(Questionnaires Femme et Homme)**



TABLES DES MATIERES

I. - Questionnaire femme.....	3
Page de couverture	3
Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtées (questions 101-116)	3
Section 2 : Reproduction (questions 201-240).....	11
Section 3 : Contraception (questions 301-328).....	22
Section 4 : Grossesse et soins postnatals (questions 401-461)	30
Section 5 : Vaccination de l'enfant, santé, nutrition et luette (questions 501-561)	39
Section 6 : Mariage et activité sexuelle (questions 601-631).....	50
Section 7 : Préférences en matière de fécondité (questions 701-720).....	56
Section 8 : Caractéristiques du mari et travail de la femme (questions 801-826).....	60
Section 9 : Mortalité maternelle (questions 827-847)	63
Section 10 : VIH/sida (questions 900-950)	66
Section 11 : Injections (questions 1001- 1006)	71
Section 12 : Violence domestique (questions 1100-1133)	72
Section 12 : Fistules obstétricales (questions 1200-1211)	81
Section 14 : Excision (questions 1301-1317).....	82
Section 15 : Développement et éveil de l'enfant (questions 1400-1423).....	85
Observations de l'enquêtrice	88
II. - Questionnaire homme	89
Section 1: Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés (questions 101-116)	90
Section 2 : Reproduction (questions 201-220)	90
Section 3 : Contraception (questions 301-314).....	91
Section 4 : Mariage et activité sexuelle (questions 401-439)	92
Section 5 : Préférences en matière de fécondité (questions 501-510)	94
Section 6 : Emploi et genre (questions 601-614)	94
Section 7 : VIH/sida (questions 701-733).....	94
Section 8 : Autres problèmes de santé (questions 801-810)	94

I. - Questionnaire femme

Le Questionnaire Individuel Femme comprend une page de couverture et les quinze sections suivantes :

- Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêtée
- Section 2 : Reproduction
- Section 3 : Contraception
- Section 4 : Grossesse et soins postnatals
- Section 5 : Vaccination des enfants, Santé et nutrition
- Section 6 : Mariage et Activité sexuelle
- Section 7 : Préférences en matière de fécondité
- Section 8 : Caractéristiques du mari et Travail de la femme
- Section 8A : Mortalité maternelle
- Section 9 : VIH/sida
- Section 10 : Injections
- Section 11 : Violences domestiques
- Section 12 : Fistule
- Section 13 : Excision
- Section 14 : Développement et éveil de l'enfant

Le questionnaire inclut aussi une page sur laquelle le personnel de terrain peut inscrire des observations sur les interviews.

Page de couverture

Après avoir rempli le Questionnaire Ménage, vous devez avoir préparé un questionnaire pour chaque femme éligible et rempli la partie IDENTIFICATION sur la page de couverture.

Le Questionnaire Femme a également une page de couverture, similaire à celle du Questionnaire Ménage, sur laquelle vous enregistrez les informations d'identification, "si le ménage est sélectionné pour l'enquête homme" et les résultats des interviews. À ce stade du travail, vous devez avoir complété les informations d'identification des femmes éligibles et "indiqué si le ménage est sélectionné pour l'enquête homme ou non" (*dans la 1ère partie du 2ème encadré*) que vous avez à interviewer. Si le ménage est sélectionné pour l'enquête homme, vérifiez Q.403 du questionnaire ménage et indiquez *dans la 2ème partie du 2ème encadré* si la "femme est sélectionnée pour la section 11-Violence Domestique" en inscrivant '1' dans la case à droite au regard de "FEMME SÉLECTIONNÉE POUR VIOLENCE DOMESTIQUE".

Quand vous commencez l'interview de la femme, vous devez remplir l'espace intitulé « VISITES D'ENQUÊTRICE ». À cet endroit et pour chaque visite, vous inscrirez votre propre nom, le nombre de visites la date et le code résultat ainsi que la date de la visite finale et le code résultat de celle-ci. Vous inscrirez aussi ces informations sur la Feuille d'Affectation de l'Enquêtrice (FAE). Notez bien que le résultat de l'enquête est renseigné après avoir terminé l'interview de la femme concernée.

Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtées (questions 101-116)

Dans la première section du questionnaire, vous devrez d'abord obtenir le consentement de l'enquêtée pour l'interview et ensuite vous collecterez certaines informations sur les caractéristiques sociodémographiques de l'enquêtée.

CONSENTEMENT INFORMÉ

Vous devez obtenir le consentement informé de l'enquêtée pour l'enquête. Lisez la déclaration de consentement exactement tel qu'elle est écrite. L'objectif de l'enquête est expliqué dans la déclaration. Il précise que la participation de la personne à l'enquête est complètement volontaire et qu'elle peut refuser de répondre à n'importe quelle question ou arrêter l'interview quand elle le souhaite.

Après avoir lu la déclaration, **vous** (et non l'enquêtée) devez signer et indiquer la date dans les espaces prévus pour attester que vous avez lu la déclaration de consentement informé à l'enquêtée. Ensuite, encerclez '1' si la femme accepte d'être interviewée et commencer en posant la question 101.

Si la femme n'accepte pas d'être interviewée, encerclez '2', remerciez-la et terminez l'interview. Enregistrez '4' (REFUSÉ) comme résultat sur la page de couverture.

DEMANDE DE DOCUMENTS

Avant de commencer le Questionnaire Individuel Femme, demandez à l'enquêtée de rassembler tous les certificats de naissance, les cartes d'identités et les cartes de vaccination dont elle dispose pour elle-même et pour ses enfants. Pour compléter certaines sections du questionnaire, vous devrez examiner ces documents, aussi dites-lui que vous pouvez attendre pendant qu'elle les cherche.

Souvenez-vous que vous devez insister, dans la mesure du possible, pour être en privé avec votre enquêtée.

Dans cette section, on collecte quelques informations générales sur les caractéristiques socio-démographiques de l'enquêtée.

QUESTION 101 : L'HEURE

Vous enregistrez ici l'heure à laquelle vous commencez l'interview individuelle en utilisant le système des 24-heures. Si l'heure où les minutes sont inférieures à 10, mettez un zéro dans la première case.

Neuf heures et demie du matin doit s'écrire :	HEURE.....	0	9
	MINUTES.....	3	0
Quatre heures et demie de l'après-midi doit s'écrire :	HEURE.....	1	6
	MINUTES.....	3	0

QUESTION 102 : MOIS ET ANNÉE DE NAISSANCE

Les Questions 102 et 103 doivent être posées indépendamment des informations du Questionnaire Ménage. Même si vous avez déjà demandé l'âge de l'enquêtée quand vous remplissiez le Questionnaire Ménage, vous devez lui redemander sa date de naissance dans le Questionnaire Femme.

Si l'enquêtée connaît sa date de naissance, écrivez-la dans les cases prévues pour le MOIS et l'ANNÉE. Vous devrez convertir le mois en nombre. Pour cela, janvier est '01', février est '02', mars est '03', etc. Si elle ne connaît pas son mois de naissance, encerclez '98' pour 'NE CONNAIT PAS LE MOIS' et demandez l'année de naissance. Si elle connaît l'année, inscrivez les quatre chiffres dans les cases prévues pour l'ANNÉE. Essayez, dans tous les cas, d'obtenir au moins l'année de naissance.

Si l'enquêtée est incapable de fournir cette information, demandez-lui si elle possède une carte d'identité ou un certificat de naissance ou de baptême qui pourrait fournir sa date de naissance. Vous

ne devrez encercler '9998' pour 'NE CONNAIT PAS L'ANNÉE' seulement si l'enquêtée ne connaît pas sa date de naissance et ne peut fournir aucun document attestant de sa date de naissance.

QUESTION 103 : ÂGE

C'est l'une des questions les plus importantes de l'interview, parce que presque toutes les analyses de données dépendent de l'âge de l'enquêtée. Vous devez poser Q. 103 même si la femme a fourni sa date de naissance en réponse à Q. 102.

Si la femme **connaît** son âge, inscrivez-le dans l'espace prévu. Si la femme **ne connaît pas** son âge, vous devrez suivre l'une de ces méthodes ci-dessous pour estimer son âge.

(a) **Si l'année de naissance est enregistrée à Q. 102**, calculez l'âge de la femme de la manière suivante :

- A déjà eu son anniversaire dans l'année en cours. Si la femme a eu son anniversaire dans l'année en cours, soustrayez l'année de naissance de l'année actuelle 2014.
- N'a pas encore eu son anniversaire dans l'année en cours. Si la femme n'a pas eu son anniversaire dans l'année en cours, soustrayez l'année de naissance de l'année passée 2013.
- Ne se souvient pas du moment de l'année où a lieu son anniversaire. Si la femme ne se souvient pas du moment de l'année où tombe son anniversaire, il suffit de soustraire l'année de naissance de l'année en cours 2014.

(b) Elle **ne connaît pas** son âge, et **l'année de naissance n'est pas enregistrée à Q.102**. Vous devrez essayer d'estimer son âge. Il y a plusieurs procédés pour trouver l'âge :

1) Demandez à l'enquêtée quel âge elle avait quand elle s'est mariée ou quand elle a eu son premier enfant, et essayez alors d'estimer depuis combien de temps elle est mariée ou depuis combien de temps elle a eu son premier enfant.

Exemple: si elle dit qu'elle avait 19 ans quand elle a eu son premier enfant et que cet enfant a maintenant 12 ans, elle a probablement 31 ans.

2) Vous pouvez rapprocher son âge de celui de quelqu'un d'autre dans le ménage dont l'âge est connu de façon plus fiable.

3) Essayez de déterminer quel âge elle avait au moment d'un événement important comme une guerre, des inondations, un séisme, un changement de régime politique, etc. et ajouter son âge à ce moment-là au nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'événement.

(c) Elle **ne connaît pas** son âge, et le fait d'insister n'apporte aucune aide.

Si le fait d'insister n'apporte aucune aide pour déterminer l'âge de l'enquêtée et si la date de naissance n'est pas enregistrée à Q.106, il vous faudra estimer son âge. Souvenez-vous que cette estimation ne doit être faite qu'en dernier ressort, quand tous vos efforts pour approfondir la question de l'âge ont échoué.

Vérification de la cohérence : date de naissance et âge

Si la femme répond aux questions 102 et 103, c'est-à-dire qu'elle déclare sa date de naissance et son âge, vous devez vérifier que ses réponses sont cohérentes. Il y a deux méthodes pour vérifier que la date de naissance et l'âge sont cohérents : la **méthode arithmétique** et la **méthode du Tableau**. La description détaillée de chaque méthode est présentée ci-dessous. Pour vérifier la cohérence de ces informations sur la date de naissance et l'âge, vous pouvez utiliser l'une ou l'autre de ces méthodes

Méthode arithmétique

Si vous utilisez la méthode arithmétique, vous devrez d'abord faire la somme de l'année de naissance et de l'âge. Vous utiliserez les marges du questionnaire pour procéder aux calculs nécessaires. Appliquez ensuite l'une des règles suivantes pour déterminer si les réponses sont cohérentes.

(1) SI LE MOIS ET L'ANNÉE DE NAISSANCE SONT ENREGISTRÉS À 102

- Si le mois de naissance se situe avant le mois de l'interview (l'enquêtée a déjà eu son anniversaire cette année), alors la somme de son âge et de son année de naissance doit être égale à 2014.

Exemple : Une enquêtée que vous interviewez en juillet 2014 vous dit qu'elle est née en janvier 1966 et qu'elle a 48 ans. Ses réponses sont **cohérentes**, puisque son mois de naissance (janvier) se situe avant le mois de l'interview (juillet) et la somme de l'année de naissance 1966 et de son âge 48 donne 2014.

Une autre enquêtée que vous interviewez en juillet 2014 vous dit qu'elle est née en Mai 1986 et qu'elle a 27 ans. Ses réponses sont **incohérentes**, puisque la somme de son année de naissance 1986 et de son âge 27 donne 2013 et non 2014 comme on s'y attendrait étant donné que son mois de naissance Mai se situe avant le mois de l'interview juillet 2014.

- Si le mois de naissance se situe après le mois de l'interview (l'enquêtée n'a pas encore eu son anniversaire cette année), alors la somme de son âge et de son année de naissance sera égale à l'année précédente 2013.

Exemple : Une enquêtée que vous interviewez en juillet 2014 vous dit qu'elle est née en décembre 1977 et qu'elle a 36 ans. Ses réponses sont **cohérentes**, puisque son mois de naissance (décembre) se situe après le mois de l'interview (juillet) et la somme de l'année de naissance 1977 et de son âge 36 donne 2013.

Une autre enquêtée que vous interviewez en juillet 2014 vous dit qu'elle est née en septembre 1973 et qu'elle a 42 ans. Ses réponses sont **incohérentes**, puisque la somme de son année de naissance 1973 et de son âge 42 donne 2015 et non 2014 comme on s'y attendrait étant donné que son mois de naissance septembre se situe après le mois de l'interview juillet.

- Si le mois de l'interview est le même que le mois de naissance, les deux sommes 2013 et 2014 sont acceptables.

(2) SI SEULEMENT L'ANNÉE DE NAISSANCE EST ENREGISTRÉE À Q.102.

Ajoutez l'année de naissance à l'âge de l'enquêtée et acceptez la somme si elle est égale soit à l'année de l'interview 2014 ou à l'année précédente 2013.

Exemple: Une enquêtée vous dit qu'elle est née en 1980 et qu'elle a 34 ans. Ses réponses sont **cohérentes** puisque la somme de son année de naissance 1980 et de son âge 34 est égale à 2014.

Une autre enquêtée vous dit qu'elle est née en 1980 et qu'elle a 33 ans. Ses réponses sont **cohérentes** puisque la somme de son année de naissance 1980 et de son âge 33 est égale à 2013

Une troisième enquêtée vous dit qu'elle est née en 1980 et qu'elle a 35 ans. Ses réponses sont **incohérentes** puisque la somme de son année de naissance 1980 et de son âge 35 est égale à 2015 et non 2013 ou 2014.

Méthode du tableau

Vous pouvez utiliser le tableau de cohérence de l'âge-date de naissance (Tableau 2) pour vérifier la cohérence des informations fournies par l'enquêtée. Si vous utilisez le tableau, vous choisirez l'une des deux procédures présentées ci-dessous, cela dépendra du type d'information que vous avez enregistré à Q.102.

(1) SI LE MOIS ET L'ANNÉE DE NAISSANCE SONT ENREGISTRÉS À Q. 102.

Entrez dans le Tableau à l'âge que vous avez enregistré à Q. 103. Si le mois de naissance se situe **avant** le mois de l'interview (elle a déjà eu son anniversaire cette année), utilisez la colonne de **droite** pour voir quelle année de naissance est cohérente avec l'âge. Si le mois de naissance se situe **après** le mois de l'interview (elle n'a pas encore eu son anniversaire cette année), utilisez la colonne de **gauche** pour voir quelle année de naissance est cohérente avec cet âge.

Si l'année de naissance enregistrée à Q.102 n'est pas la même que celle du Tableau, alors Q.102 et Q.103 sont incohérentes et vous devrez effectuer une correction.

(2) SI SEULEMENT L'ANNÉE DE NAISSANCE EST ENREGISTRÉE À Q. 102.

Entrez dans le Tableau à l'âge que vous avez enregistré à Q. 103. L'année de naissance listée, que ce soit dans la partie gauche ou droite, est cohérente avec cet âge.

Si l'année de naissance enregistrée à Q.102 n'est pas identique à l'une des deux années de naissance enregistrées dans le tableau, alors les questions 102 et 103 sont incohérentes et vous devrez faire une correction.

COMMENT CORRIGER LES RÉPONSES INCOHÉRENTES

Si l'année de naissance enregistrée à Q.102 n'est pas en accord avec l'âge enregistré à Q.103, vous devez corriger cette incohérence. Cela se fait par une vérification approfondie des informations sur l'âge, d'une part, sur la date de naissance, d'autre part, ou sur les deux à la fois. Il est important de comprendre que **soit** l'âge, **soit** l'année de naissance peut être incorrecte, ou que **les deux à la fois** peuvent être incorrects. Ne jamais supposer qu'une incohérence signifie, par exemple, que la date de naissance est correcte, et que l'âge est incorrect. Cela pourrait être l'âge et la date qui sont incorrects.

Souvenez-vous que vous **DEVEZ** inscrire une réponse à Q.103.

Avant de passer à la question suivante, vérifiez que l'enquêtée est réellement éligible. Si la femme a moins de 15 ans ou 50 ans ou plus, vous devez mettre fin à l'interview. Arrêtez l'interview avec tact en posant 2 ou 3 questions puis remerciez l'enquêtée de sa coopération; écrivez 'INÉLIGIBLE' sur la première page du questionnaire.

Quand vous vous trouvez dans ce cas, vous devez corriger l'information sur l'âge et l'éligibilité concernant cette femme aux Colonnes (7) et (9) du Questionnaire Ménage. En outre, vous devrez rectifier le nombre total de femmes éligible inscrit sur la page de couverture du Questionnaire Ménage. Vous devrez aussi corriger votre Feuille d'Affectation de l'Enquêtrice/enquêteur (FAE) ; le nombre de femmes éligibles (qui doit diminuer) et supprimez le numéro de ligne de la femme sur la feuille d'affectation et notez dans la partie des observations que la femme n'est pas éligible.

Notez que vous ne devrez rectifier l'information sur l'âge de la femme dans le Questionnaire Ménage que si la femme ne répond plus aux conditions d'éligibilité telles qu'elles ont été définies. Sinon, ne changez pas la réponse sur l'âge dans le Questionnaire Ménage.

TABLEAU 2. TABLEAU DE COHÉRENCE ÂGE - DATE DE NAISSANCE POUR ENQUÊTE EN 2014

Âge actuel	Année de naissance			Âge actuel	Année de naissance	
	Anniversaire pas encore passé en 2014	Anniversaire déjà passé en 2014			Anniversaire pas encore passé en 2014	Anniversaire déjà passé en 2014
	Ne sait pas				Ne sait pas	
0	2013			30	1983	1984
1	2012	2013		31	1982	1983
2	2011	2012		32	1981	1982
3	2010	2011		33	1980	1981
4	2009	2010		34	1979	1980
5	2008	2009		35	1978	1979
6	2007	2008		36	1977	1978
7	2006	2007		37	1976	1977
8	2005	2006		38	1975	1976
9	2004	2005		39	1974	1975
10	2003	2004		40	1973	1974
11	2002	2003		41	1972	1973
12	2001	2002		42	1971	1972
13	2000	2001		43	1970	1971
14	1999	2000		44	1969	1970
15	1998	1999		45	1968	1969
16	1997	1998		46	1967	1968
17	1996	1997		47	1966	1967
18	1995	1996		48	1965	1966
19	1994	1995		49	1964	1965
20	1993	1994		50	1963	1964
21	1992	1993		51	1962	1963
22	1991	1992		52	1961	1962
23	1990	1991		53	1960	1961
24	1989	1990		54	1959	1960
25	1988	1989		55	1958	1959
26	1987	1988		56	1957	1958
27	1986	1987		57	1956	1957
28	1985	1986		58	1955	1956
29	1984	1985		59	1954	1955

QUESTION 104 : FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Le terme « école » correspond ici à toute catégorie d'école conventionnelle, incluant les cycles, primaire, secondaire et supérieur ainsi que d'autres niveaux intermédiaires du système scolaire formel. Il faut aussi inclure les formations techniques ou professionnelles après le cycle primaire, comme les formations longues en mécanique ou en secrétariat. Par contre, cette définition n'inclut pas des écoles telles que les écoles bibliques ou coraniques ainsi que des formations brèves comme les cours de dactylographie ou de couture.

Assurez-vous que la femme enquêtée comprenne clairement ce que signifie "Programme non formel". Les programmes non formels incluent les écoles coraniques, qui n'enseignent que le Coran mais ne déroulent pas des programmes complets et formels d'enseignement. Mais s'il s'agit d'une école qui, en plus de l'enseignement religieux, déroule un programme formel d'enseignement - telle que les écoles catholiques/confessionnelles ou franco-arabes - celle-ci sera codée comme une école formelle.

Encercler le code correspondant à la réponse donnée. Si c'est "Non", sautez directement à la question Q.108.

QUESTION 105 : PLUS HAUT NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT

Enregistrez ici le code correspondant au plus haut niveau que la femme a atteint, que l'année ait été achevée (terminée) ou non. Par exemple, si elle a fréquenté le niveau secondaire seulement pendant deux semaines, encercler '2' pour « SECONDAIRE ».

QUESTION 106 : DERNIÈRE CLASSE/ANNÉE AU PLUS HAUT NIVEAU ATTEINT

À cette question, enregistrez le nombre d'années achevées au niveau qui a été enregistré à Q. 105. Une année achevée est une année scolaire pour laquelle l'élève a vu tout le programme prévu, qu'il ait réussi l'année ou pas.

Exemples :

Si une femme a suivi les cours de 4^{ème} de l'école secondaire et a quitté l'école avant d'avoir terminé l'année, enregistrez '2' pour « SECONDAIRE ». Bien que la classe de 4^{ème} soit la dernière classe que la femme ait atteint, elle n'a terminé que le programme de la classe de 5^{ème} soit deux années du cycle secondaire au lieu de trois ; dans ce cas l'année/classe achevée sera '02'.

Si une femme a suivi les cours de la classe de 4^{ème} de l'école secondaire qu'elle a repris une 2^{ème} fois et a abandonné après le 1^{er} trimestre, enregistrez '2' pour « SECONDAIRE ». Étant donné que la femme avait déjà suivi le programme complet de la classe de 4^{ème} une première fois et qu'elle reprenait la même classe (redoublante), elle a terminé le programme de la classe de 4^{ème} soit trois années du cycle secondaire ; dans ce cas l'année/classe achevée sera '03'.

N.B. : Dans le 2^{ème} exemple d'illustration, la femme qui avait déjà suivi au complet le programme de la classe de 4^{ème} aurait, en termes d'acquis, un plus par rapport à la femme dans le 1^{er} exemple.

Remarquez que vous devez enregistrer le nombre d'années achevées au niveau qui a été enregistré à Q. 105.

Exemples :

si une femme a fréquenté seulement deux semaines de la première année au niveau secondaire, enregistrez pour plus haut niveau atteint '2' « SECONDAIRE » et '00' pour « l'année/classe » achevée au SECONDAIRE puisqu'elle n'a pas suivi le programme complet de la 1^{ère} année.

si une femme a repris la première année (cas d'une redoublante) au niveau secondaire et a abandonné au second trimestre, enregistrez pour plus haut niveau atteint '2' « SECONDAIRE » et '01' pour « l'année/classe » achevée à ce niveau puisqu'elle a suivi une 1^{ère} fois le programme complet de la 1^{ère} année du secondaire.

QUESTION 107 : FILTRE POUR NIVEAU D'INSTRUCTION

Vérifiez la question 105 (plus haut niveau d'instruction atteint). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTION 108 : ALPHABÉTISATION

Notez que cette question n'est administrée qu'aux femmes n'ayant pas été scolarisées ou celles ayant atteint seulement le niveau primaire. Pour ce niveau, il est reconnu que certaines personnes l'ayant atteint peuvent redevenir analphabètes.

Basée sur votre connaissance de l'enquêtée, choisissez une carte dans la langue que l'enquêtée est susceptible de savoir lire, si elle est alphabétisée. Montrez-lui la première phrase qui figure sur la carte. Laissez-lui suffisamment de temps pour lire la phrase. Ne la pressez pas pour qu'elle la lise. Indiquez si l'enquêtée ne peut pas lire du tout, si elle a pu seulement lire certaines parties de la phrase ou si elle a été capable de lire toute la phrase. L'enquêtée peut vous demander de lui montrer une phrase dans une autre langue ; si vous pouvez la lui fournir, montrez-lui une carte appropriée. S'il n'y a pas de cartes dans la langue demandée, encerclez '4' et précisez la langue nécessaire.

Il est important d'éviter que d'autres enquêtées dans le ménage entendent la phrase qui est lue. En effet, au moment de l'interview, elles pourraient répéter la phrase alors qu'elles sont incapables de la lire. S'il y a une deuxième femme éligible dans le ménage, montrez-lui la deuxième phrase sur la carte. Montrez la troisième phrase à la troisième femme interviewée et la quatrième à la quatrième femme. S'il y a plus de 5 femmes éligibles, recommencez avec la première phrase de la carte.

QUESTION 109 : FILTRE POUR ALPHABÉTISATION

Vérifiez la question 108 (alphabétisation). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTION 110 : LECTURE DES JOURNAUX/MAGAZINES

Le but de cette question est de déterminer si l'enquêtée est exposée à des influences extérieures à sa communauté par le biais des journaux ou des magazines. Peu importe quel type d'articles elle lit et dans quelle langue ou qui achète les journaux et les magazines. On tient simplement à savoir ici si elle les lit souvent. Lisez bien toute la question avant d'accepter une réponse.

QUESTION 111 : ÉCOUTE LA RADIO

Peu importe qui possède la radio et peu importe le/les programmes que la femme écoute. Ce qui nous intéresse ici, c'est que l'enquêtée écoute un programme à la radio (pas de cassettes ou CD).

QUESTION 112 : REGARDE LA TÉLÉVISION

Comme aux questions 110 et 111, l'objectif est d'obtenir une idée du degré d'exposition de l'enquêtée aux influences extérieures à son lieu de résidence. Peu importe qui possède la télévision et peu importe le programme que l'enquêtée regarde

QUESTION 113 : VÉRIFICATION DE LA RELIGION

Demandez à l'enquêtée quelle est sa religion. Veuillez encrer le code '96' si la religion mentionnée ne correspond pas à l'un des choix suggérés et veuillez préciser cette autre religion.

QUESTION 114 : VÉRIFICATION DE L'ETHNIE

Demandez à l'enquêtée quelle est son ethnie et encrer le code correspondant à l'ethnie déclarée.

Si vous n'êtes pas en mesure de classer l'ethnie de l'enquêtée parmi les catégories fournies, inscrivez l'ethnie déclarée dans l'espace prévu et informez votre chef d'équipe après avoir terminé l'interview. Étant donné que vous avez inscrit l'ethnie déclarée, votre chef d'équipe pourra se référer à la liste des ethnies fournies et il encrera le code approprié.

QUESTION 115 et 116 : ABSENCES DU DOMICILE

En posant Q.115, on cherche à connaître le nombre de fois que l'enquêté(e) a passé, au moins, une nuit hors de son domicile au cours des 12 mois qui ont précédé l'interview. Par hors de son domicile, nous ne voulons pas seulement dire hors de la structure physique où il/elle réside, mais aussi hors de sa communauté de résidence. Pour les enquêtés qui se sont absentés de leur domicile, on pose Q. 116 pour savoir si l'une de ces absences a duré plus d'un mois d'affilée (28 jours).

Exemple: Un/une enquêté(e) se rend dans la capitale chaque vendredi matin pour vendre des produits sur le marché mais il/elle a passé la nuit dans la ville seulement deux fois au cours des 12 derniers mois. Enregistrez '02' à Q.115 et encrer '2' à Q.116.

Exemple: Un/une enquêté (e) a récemment rendu visite à sa mère dans le même village et a dormi la nuit chez sa mère. Cela ne doit pas être considéré comme une visite à Q. 115 puisque l'enquêté(e) ne s'est pas déplacée hors de sa communauté.

Notez que pour les visiteuses, les questions portent sur des absences hors de la communauté où elles résident habituellement. Par conséquent, à moins que la visiteuse soit d'un autre ménage dans la communauté que vous êtes en train d'enquêter, la réponse à Q. 115 ne peut être que '00' (Aucune).

Section 2 : Reproduction (questions 201-240)

Dans cette section, on collecte des informations au sujet des naissances que la femme a eues durant sa vie, sur sa grossesse actuelle si elle est enceinte, sur des grossesses qu'elle a eues au cours des cinq dernières années qui ne se sont pas terminées par une naissance vivante, sur le moment où ont eu lieu ses dernières règles et enfin sur sa connaissance du cycle menstruel. C'est une section particulièrement importante et vous devez faire particulièrement attention pour recueillir toutes les informations voulues.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES QUESTIONS. 201-210 et 211-221

Ces deux groupes de questions concernent toutes les naissances que la femme a eues (peu importe qui est le père). Il est important que vous compreniez bien quels événements vous devez inclure. L'enquêtée doit déclarer toutes ses propres naissances, même si l'enfant ne vit plus dans le ménage, et même si l'enfant n'est plus vivant. Même les naissances qui n'ont survécu que quelques minutes (et qui, en naissant, ont montré des signes de vie en criant, en respirant ou en remuant) doivent être rapportées. Nous nous intéressons à toutes les naissances de la femme même si l'enfant ne vit plus dans le ménage ou s'il n'est plus en vie.

Il est également important de comprendre quels sont les événements que vous ne devez pas inclure. Vous ne devez pas enregistrer les enfants adoptés ou les enfants de parents qui peuvent vivre dans le ménage. Vous ne devez pas non plus enregistrer les enfants du mari auxquels l'enquêtée n'a pas donné naissance; de même, vous ne devez pas enregistrer les enfants mort-nés, les fausse-couches ou les avortements.

QUESTION 201 : TOUTES LES NAISSANCES DE L'ENQUÊTÉE

Cette question répond à deux objectifs : introduire la section et savoir si la femme a déjà eu des enfants. Même si la femme vous dit qu'elle n'a jamais eu d'enfant (Q. 201 est NON), vous devez poser la question 206 parce qu'elle a pu omettre de vous parler d'un enfant décédé très jeune.

QUESTION 202 : ENFANTS VIVANT AVEC L'ENQUÊTÉE

Lisez la question lentement. Les fils et filles qui sont pris en considération ici sont les propres enfants de l'enquêtée (enfants biologiques) qui vivent avec elle dans son ménage (qui sera généralement le ménage dans lequel l'interview a lieu, excepté pour les femmes qui sont en visite).

QUESTION 203: NOMBRE D'ENFANTS VIVANT AVEC L'ENQUÊTÉE

Inscrivez le nombre de fils et de filles qui vivent avec l'enquêtée. Si elle a seulement des fils qui vivent avec elle, inscrivez '00' dans les cases pour les filles, et vice versa. Souvenez-vous qu'on s'intéresse uniquement aux **PROPRES** enfants de l'enquêtée et non aux enfants qu'elle a en garde, comme les enfants que son mari a eus avec une autre femme, ou les enfants d'autres parents.

Notez qu'il n'est jamais correct d'enregistrer '00' dans les cases pour les filles et les garçons puisque pour une femme qui n'a pas d'enfant vivant à la maison, vous sautez la question 203.

QUESTION 204 et 205 : ENFANTS VIVANT AILLEURS

Ces questions se rapportent aux fils et filles de l'enquêtée qui sont vivants mais qui ne vivent pas avec elle. Par exemple, ils peuvent vivre avec un parent, dans un pensionnat, avoir été adoptés, ou ils peuvent être adultes et avoir quitté la maison. Si la femme a seulement des fils qui vivent ailleurs, écrivez '00' dans les cases pour les filles à la question 205 et vice versa. Assurez-vous qu'à cette question l'enquêtée ne déclare pas des enfants décédés.

QUESTION 206 et 207 : ENFANTS QUI SONT DÉCÉDÉS

Ces questions sur les enfants décédés sont extrêmement importantes et, pour ces questions, il est très difficile d'obtenir des données exactes. Certaines enquêtées peuvent négliger de mentionner des enfants qui sont morts très jeunes, c'est pourquoi, si la réponse est NON, il est important d'insister en disant « aucun enfant qui a crié ou a montré un signe de vie mais qui n'a survécu que quelques heures ou quelques jours? ». Certaines enquêtées peuvent ne pas être disposées à parler de ce sujet et peuvent devenir tristes ou bouleversées quand vous leur posez de telles questions. Dans de telles situations,

vous devrez montrer de la sympathie et avoir du tact. Dites que vous savez que le sujet est pénible mais que l'information est importante.

QUESTION 208 : TOTAL DE NAISSANCES

Additionnez les nombres obtenues aux questions 203, 205 et 207 et inscrivez le total aux Questions 208 et 209.

QUESTION 209 : VÉRIFICATION DU TOTAL AVEC L'ENQUÊTÉE

Demandez à l'enquêtée si le total est correct. Si elle dit 'NON', vérifiez la case 'NON' puis votre addition et retournez aux questions 201-208 pour vérifier avec l'enquêtée que vous avez bien obtenu les informations correctes.

Exemple : commencez avec la question 203, et demandez : "Vous avez deux fils et une fille qui vivent avec vous. Est-ce exact?". Faites de même pour les questions 205 et 207 et inscrivez les sommes correctes aux questions 208 et 209.

Après que vous vous soyez assuré que le nombre total de naissances est correct, cochez de deux lignes la case "NON" (puisque ce n'est plus vrai), et cochez ensuite la case 'OUI' et continuez en posant la question 210.

TABLEAU DE L'HISTORIQUE DES NAISSANCES : QUESTIONS 211-221

Avec ce tableau, nous voulons obtenir une liste complète de toutes les **naissances** que la femme a eues, **classées selon l'ordre de leur arrivée**.

QUESTION 211 : DEMANDE À L'ENQUÊTÉE DE LA LISTE DE TOUTES SES NAISSANCES

Commencez cette section en informant l'enquêtée que nous souhaitons enregistrer le nom de tous ses enfants, nés de tous ses mariages et unions, qu'ils soient encore en vie ou non, en commençant par la première naissances jusqu'à la dernière. Les seules naissances non comprises sont celles des enfants mort-nés.

Si, après avoir enregistré les informations sur plusieurs naissances, vous vous apercevez qu'elles ne sont pas en ordre, n'effacez pas les informations. Au lieu de cela, corrigez le numéro de ligne de la naissance et dessinez une flèche pour indiquer l'ordre correct.

QUESTION 212 : NOM DE L'ENFANT

Enregistrez le nom de chaque enfant déclarée par l'enquêtée sur une ligne séparée à Q. 212, en commençant par le premier-né et en continuant jusqu'au dernier-né. Si la femme déclare qu'elle a eu des naissances multiples (jumeaux, triplés, etc.), enregistrez chaque enfant sur une ligne séparée.

Inscrivez le nom qui distingue cet enfant des autres — en d'autres termes, s'il y a deux enfants, Ngaryadji Eric et Ngaryadji Julien, écrivez " Ngaryadji Eric" et " Julien N." et non " E. Ngaryadji." et " J. Ngaryadji". Si l'enfant n'a jamais eu de nom, soit parce qu'il est encore trop jeune, soit parce qu'il est mort très jeune, écrivez "Bébé" à la place du nom.

TABLEAU 3. TABLEAU DE L'HISTORIQUE DES NAISSANCES

211 Je voudrais maintenant faire la liste de toutes vos naissances, qu'elles soient encore en vie ou non, en commençant par la 1 ^{re} . INSCRIVEZ LE NOM DE TOUTES LES NAISSANCES À 212. INSCRIVEZ LES JUMEAUX/TRIPLÉS SUR DES LIGNES SÉPARÉES. (S'IL Y A PLUS DE 12 NAISSANCES, UTILISEZ UN QUESTIONNAIRE SUPPLÉMENTAIRE, EN COMMENÇANT À LA SECONDE LIGNE).									
212	213	214	215	216	217	218	219	220	221
Quel nom a été donné à votre (premier enfant/ enfant suivant) ? INSCRIVEZ LE NOM. N° DE L'HISTORIQUE DES NAISSANCES	(NOM) est-il un garçon ou une fille ? GAR. 1 FILLE 2	Parmi ces naissances, y avait-il des jumeaux ? SIMP. 1 MULT. 2	En quel mois et quelle année (NOM) est-il/elle né ? MOIS <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> INSISTEZ : Quelle est sa date de naissance ?	(NOM) est-il/elle encore en vie ? OUI 1 NON 2 220	Quel âge avait (NOM) à son dernier anniversaire ? INSCRIVEZ L'ÂGE EN ANNÉES RÉVOLUES. ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/> <input type="text"/>	(NOM) vit-il/elle avec vous ? OUI ... 1 NON 2	INSCRIVEZ LE N° DE LIGNE DE L'ENFANT DU TABLEAU MÉNAGE. (INSCRIVEZ 00 SI L'ENFANT N'EST PAS LISTÉ DANS LE MÉNAGE). N° LIGNE DE MÉNAGE <input type="text"/> <input type="text"/> ↓ (NAISSANCE SUIVANTE)	Quel âge avait (NOM) quand il/elle est décédé ? SI '1AN', INSISTEZ : Combien de mois avait (NOM) ? INSCRIVEZ EN JOURS SIMOINS D'1 MOIS ; EN MOIS SIMOINS DE 2 ANS ; OU EN ANNÉES. JOURS 1 <input type="text"/> <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/> <input type="text"/>	Y a-t-il eu d'autres naissances vivantes entre (NOM DE LA NAISSANCE PRÉCÉDENTE) et (NOM), y compris des enfants qui sont décédés après la naissance ? OUI ... 1 AJOUTEZ NAISS. ↓ NON ... 2 NAISS. ↓ SUIVANTE
01	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	MOIS <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 220	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 NON 2	N° LIGNE DE MÉNAGE <input type="text"/> <input type="text"/> ↓ (ALLENZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/> <input type="text"/>	
02	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	MOIS <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 220	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 NON 2	N° LIGNE DE MÉNAGE <input type="text"/> <input type="text"/> ↓ (ALLENZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 AJOUTEZ NAISS. ↓ NON ... 2 NAISS. ↓ SUIVANTE
03	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	MOIS <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 220	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 NON 2	N° LIGNE DE MÉNAGE <input type="text"/> <input type="text"/> ↓ (ALLENZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 AJOUTEZ NAISS. ↓ NON ... 2 NAISS. ↓ SUIVANTE
04	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	MOIS <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 220	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 NON 2	N° LIGNE DE MÉNAGE <input type="text"/> <input type="text"/> ↓ (ALLENZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 AJOUTEZ NAISS. ↓ NON ... 2 NAISS. ↓ SUIVANTE
05	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	MOIS <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 220	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 NON 2	N° LIGNE DE MÉNAGE <input type="text"/> <input type="text"/> ↓ (ALLENZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 AJOUTEZ NAISS. ↓ NON ... 2 NAISS. ↓ SUIVANTE
06	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	MOIS <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 220	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 NON 2	N° LIGNE DE MÉNAGE <input type="text"/> <input type="text"/> ↓ (ALLENZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 AJOUTEZ NAISS. ↓ NON ... 2 NAISS. ↓ SUIVANTE
07	GAR. 1 FILLE 2	SIMP. 1 MULT. 2	MOIS <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI 1 NON 2 220	ÂGE EN ANNÉES <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 NON 2	N° LIGNE DE MÉNAGE <input type="text"/> <input type="text"/> ↓ (ALLENZ À 221)	JOURS 1 <input type="text"/> <input type="text"/> MOIS 2 <input type="text"/> <input type="text"/> ANNÉES 3 <input type="text"/> <input type="text"/>	OUI ... 1 AJOUTEZ NAISS. ↓ NON ... 2 NAISS. ↓ SUIVANTE

QUESTION 213 : SEXE DE L'ENFANT

Encerclez le code correspondant au sexe de l'enfant. Bien qu'il soit généralement possible de connaître le sexe à partir du nom, vérifiez avec l'enquêtée en disant par exemple, « Mariam est une fille? » Ne supposez pas le sexe de l'enfant à partir du nom.

QUESTION 214 : NAISSANCE SIMPLE OU MULTIPLE

Après avoir fait la liste de tous les noms et enregistré le sexe de toutes les naissances de l'enquêtée, enregistrez le type de naissance (SIMPLE ou MULTIPLE) à Q. 214.

Après avoir complété les questions 212 à 214 pour toutes les naissances, vous pouvez continuer en posant les questions 215 à 221. Posez les questions pour un enfant avant de passer au suivant.

QUESTION 215 : MOIS ET ANNÉE DE NAISSANCE

Quand vous collectez les informations sur la date de naissance de l'enfant, penser à consulter tous les documents que vous avez rassemblés pour l'enfant au début de l'interview (par ex : le certificat de naissance ou la carte de vaccination) pour vérifier si une date de naissance a été enregistrée. Avant de recopier une date à partir de ces documents, vérifiez avec l'enquêtée pour savoir si elle pense que la date est exacte. Dans certains cas, il se peut que la date qui figure sur le document soit celle de la déclaration de la naissance et non celle de la naissance.

Si l'enquêtée connaît l'année de naissance mais pas le mois, vous devez approfondir pour estimer le mois de naissance.

Exemple : Si une enquêtée vous dit que sa fille est née en 1991 mais qu'elle ne connaît pas le mois; demandez-lui alors si elle a donné naissance à sa fille pendant la saison sèche ou humide ou bien si elle se souvient qu'elle était enceinte à Noël ou à Pâques ou à une autre période de l'année ou encore au moment où s'est produit un événement important dans l'année pour déterminer le mois de naissance. Convertissez les mois en nombres comme précédemment. Si vous ne pouvez estimer un mois, inscrivez '98' pour MOIS.

Si l'enquêtée ne peut pas se rappeler l'année de naissance, vous devrez approfondir soigneusement. Demandez à l'enquêtée si elle connaît de manière sûre la date de naissance d'un autre enfant dans le ménage et faites-le rapprochement.

Exemple : Si l'enquêtée sait que le second enfant est né en 1989 et que le premier avait juste un an à ce moment, inscrivez '1988'.

Vous devez inscrire une année pour tous les enfants, même si c'est votre meilleure estimation.

QUESTION 216 : ÉTAT DE SURVIE

Encerclez le code approprié selon que l'enfant est en vie ou non. Si l'enfant est décédé, passez à Q. 220.

QUESTION 217 : ÂGE DE L'ENFANT

L'âge de tous les enfants doit être enregistré en **années révolues**.

Exemple : un enfant qui va avoir 3 ans le mois suivant doit être enregistré comme ayant 2 ans au moment de l'enquête. Un enfant âgé de moins d'un an doit être enregistré comme âgé de '00' an.

Il se peut qu'une mère ne connaisse pas l'âge actuel de son enfant. Dans ce cas, vous devez reformuler la question et lui demandez : « Il y a combien d'années que Moussa est né? » Vous pouvez aussi utiliser d'autres informations disponibles comme l'âge d'un enfant que la mère doit connaître.

Exemple : Il se peut qu'une mère sache que son enfant le plus jeune est né il y a un an et que Moussa était âgé d'environ deux ans à ce moment-là ; dans ce cas, Moussa doit avoir maintenant trois ans.

Vous DEVEZ enregistrer un âge pour tous les enfants qui sont encore en vie.

VÉRIFICATION DE LA COHÉRENCE ENTRE LA DATE DE NAISSANCE ET L'ÂGE.

Vous n'avez pas terminé avec Q.217 tant que vous n'avez pas vérifié la cohérence entre les questions 215 et 217. Vous pouvez vérifier leur cohérence en utilisant soit la procédure arithmétique, soit la procédure du Tableau:

Procédure arithmétique. Additionner l'année de naissance et l'âge. Si l'enfant a déjà eu son anniversaire cette année (le mois de naissance se situe avant le mois de l'interview), la somme doit être égale à 2014. Si l'enfant n'a pas déjà eu son anniversaire cette année (le mois de naissance se situe après le mois de l'interview), la somme doit être égale à 2013. Si le mois de naissance de l'enfant est le même que celui de l'interview ou si le mois de naissance n'est pas connu, la somme peut être soit 2013, soit 2014.

Tableau de cohérence entre la date de naissance et l'âge. Localisez l'âge sur le tableau. Vérifiez que l'année de naissance est cohérente avec cet âge dans le tableau. Utilisez la colonne de droite si le mois de naissance se situe avant le mois de l'interview et utilisez la colonne de gauche si le mois de naissance se situe après le mois de l'interview. Si le mois de naissance est le même que celui de l'interview ou si le mois est inconnu, alors l'année de naissance doit être la même que l'une des deux années de naissance enregistrées dans le tableau

Ces deux procédures sont présentées en détails après les questions 102 et 103.

Si l'année de naissance et l'âge ne sont pas cohérents, vous devez approfondir pour obtenir l'information correcte. Souvenez-vous que quand vous vérifiez, soit l'une, soit les deux réponses—âge ou date de naissance—peuvent être incorrectes.

QUESTION 218 : ENFANT VIVANT AVEC LA MÈRE

Cette question est importante pour savoir si beaucoup d'enfants vivent séparés de leur propre mère. Si un enfant est ailleurs dans un pensionnat, ou vit avec d'autres personnes de façon régulière, enregistrez NON. Si l'enfant est ailleurs pour une courte période, mais vit habituellement avec sa mère, enregistrez OUI.

QUESTION 219 : NUMÉRO DE LIGNE DE L'ENFANT

À Q. 219, inscrivez le numéro de ligne de l'enfant de la colonne (1) du Tableau de Ménage qui se trouve dans le Questionnaire Ménage. Si l'enfant ne vit pas dans le ménage, inscrire '00' dans les cases. Si l'enfant n'est pas listé dans le Tableau de Ménage, mais si la mère dit que l'enfant est, en fait, un résident habituel du ménage ou un visiteur dans le ménage, ajoutez l'enfant dans le Tableau de Ménage.

Faites très attention quand vous inscrivez le numéro de ligne du Tableau de Ménage car une simple erreur causerait des problèmes au cours du traitement des données. Après avoir complété Q. 219 pour

l'enfant premier-né, vous continuerez avec Q. 215 pour l'enfant suivant. Pour tous les autres enfants, vous passerez à Q. 221 après avoir enregistré les informations à Q. 219.

QUESTION 220 : ÂGE AU DÉCÈS

Si vous suivez correctement les instructions de passage, vous ne poserez les questions que pour les enfants décédés. Pour tous les enfants qui sont décédés, vous devez enregistrer un âge au décès à Q. 220, même si ce n'est que votre meilleure estimation. L'âge au décès est enregistré en jours, mois ou années en fonction de l'âge de l'enfant au moment du décès.

- Si l'enfant avait moins d'un mois au décès, encerclez '1' et enregistrez la réponse en JOURS.
- Si l'enfant avait au moins un mois mais moins de deux ans quand il est décédé, encerclez '2' et enregistrez la réponse en MOIS.
- Si l'enfant avait deux ans ou plus quand il est décédé, encerclez '3' et enregistrez la réponse en ANNÉES.

Si l'instruction à Q. 220 est correctement suivie, vous ne devez **jamais** enregistrer **'00' mois ou '00' ou '01' an**.

Voici quelques exemples d'enregistrement d'âges au décès :

« Elle avait trois ans quand elle est décédée ».	JOURS1			
	MOIS.....2			
	ANNÉES.....③	0	3	
« Il avait seulement six mois ».	JOURS1			
	MOIS.....②	0	6	
	ANNÉES.....3			
« Elle est décédée quand elle avait 5 jours » .	JOURS①	0	5	
	MOIS.....2			
	ANNÉES.....3			
« Il avait quatre mois et demi » .	JOURS1			
	MOIS.....②	0	4	
	ANNÉES.....3			
« Il avait 2 semaines quand il est décédé » . <i>Après vérification, vous apprenez que le bébé avait en fait 12 jours quand il est décédé</i>	JOURS①	1	2	
	MOIS.....2			
	ANNÉES.....3			
« Elle est décédée le jour de sa naissance »	JOURS①	0	0	
	MOIS.....2			
	ANNÉES.....3			

Certains points dont il faut se souvenir pour remplir Q. 220 :

- **Utilisez des unités révolues.** Vous devez enregistrer la réponse en unités révolues, c'est-à-dire, si la femme déclare "quatre mois et demi", écrivez '04' à la suite de MOIS.

- **Convertissez en jours ou mois les réponses données en semaines**
 - Si la réponse est **inférieure à 4 semaines**, vous devez insister pour trouver **l'âge exact au décès en jours**. Par exemple, si la réponse est "trois semaines", insistez pour obtenir le nombre de jours. Si la mère dit 19 jours, enregistrez JOURS '19'.
 - Si la réponse est **4 semaines ou plus**, vous devez convertir la réponse en mois. Si la réponse est "**7 semaines**", vous enregistrez : MOIS '01'.
- **Insistez quand la réponse est "un an"**. On sait que quand un enfant décède aux environs de son premier anniversaire, les mères ont tendance à arrondir leur réponse, c'est-à-dire qu'elles répondront probablement "un an" même si l'enfant était, en fait, plus jeune (par ex : 10 ou 11 mois) ou plus vieux (par ex : 13 ou 14 mois) au moment du décès. Aussi, chaque fois qu'une femme répondra "1 an" ou 12 mois à cette question, vous devrez insister en demandant « Combien de mois avait (NOM) ? » ou en demandant à l'enquêtée si l'enfant avait atteint son premier anniversaire avant de décéder.

« Elle est morte quand elle avait un an » Après vérification, vous apprenez que l'enfant avait, en fait, 13 mois quand il est décédé.	JOURS1		
	MOIS②	1	3
	ANNÉES.....3		

En réponses à cette question, une femme peut vous répondre que son bébé n'était pas vivant quand il est né. Si cela se produit, insistez en disant, « A-t-il pleuré ou montré un signe quelconque de vie quand il est né » ? Si elle dit que le bébé était mort à la naissance, rayez l'enregistrement dans le tableau de l'historique des naissances. Dans un tel cas, assurez-vous aussi de bien renuméroter les naissances en ordre à Q.212. Corrigez aussi les informations enregistrées aux questions 202-210 où cela est nécessaire.

QUESTION 221 : VÉRIFICATION DE L'INTERVALLE ENTRE LES NAISSANCES

Le but de cette question est de vous assurer que vous n'avez pas oublié d'enregistrer des naissances de l'enquêtée, et seulement les naissances de l'enquêtée elle-même.

Pour toutes les naissances de la femme, sauf pour la première, vous devez lui demander s'il y a eu des naissances vivantes entre la naissance précédente et la naissance de cet enfant. Si la femme vous dit qu'il n'y a pas eu d'autres naissances, enregistrez NON à Q. 221. Continuez ensuite en posant Q. 215 pour la naissance suivante (ou Q. 222 si vous posiez Q. 221 pour la dernière naissance).

Si la femme vous dit qu'il y a eu une autre naissance, enregistrez OUI à Q. 221. Tracez une flèche montrant l'emplacement correct de la naissance dans le tableau de l'historique des naissances, rectifiez les numéros d'ordre des naissances à Q. 212 pour cette naissance et pour les naissances suivantes dans le tableau de l'historique. Corrigez aussi de manière appropriée les informations enregistrées aux questions 202-210.

Exemple : Une enquêtée vous dit d'abord qu'elle a eu trois enfants, Michael, David, et Marie. Après avoir enregistré de manière appropriée toutes les informations aux questions 212-220 pour David, vous posez Q. 221: « Y a-t-il eu d'autres naissances vivantes entre la naissance de Michael et David » La femme vous dit qu'il y a eu une naissance après Michael et avant David. Enregistrez OUI à Q. 221 et ajoutez cette naissance à la fin du tableau de l'historique des naissances.

Tracez une flèche montrant l'emplacement correct de la naissance entre Michael et David. Rectifiez le numéro d'ordre de la naissance à Q.212 pour toutes les naissances suivant Michael, c'est-à-dire que le numéro d'ordre de la naissance pour le bébé enregistré à la fin du

tableau doit être changé en '02', le numéro d'ordre de naissance pour David deviendra '03' et celui pour Mary, '04'. Vous devrez aussi corriger les informations aux questions 202-210 si la femme n'a pas inclus le bébé dans ses réponses à ces questions. Enfin, avant d'aller à David, posez les questions 212-221 pour la naissance survenue entre Michael et David.

QUESTION 222 : VÉRIFICATION DE L'INTERVALLE DEPUIS LA DERNIÈRE NAISSANCE

Cette question est similaire à Q. 221 mais elle a été conçue pour vérifier plus particulièrement l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière naissance.

Exemple : Si Marie est la dernière naissance de l'enquêtée et qu'elle est née en 1994, demandez, « Avez-vous eu d'autres naissances vivantes depuis la naissance de Marie ? »

S'il n'y a aucune naissance après Marie, enregistrez NON à Q. 222. Si la femme vous dit qu'il y a eu une naissance depuis Marie, enregistrez OUI à Q. 222 et ajoutez cette naissance à la fin du tableau de l'historique des naissances. Posez ensuite les questions 212-221 pour cette naissance. Vous devrez aussi corriger les informations aux questions 202-210.

AUTRES POINTS CONCERNANT LE TABLEAU DE L'HISTORIQUE DES NAISSANCES

- 1) Enregistrement de l'âge au décès, de l'année de naissance, et de l'âge des enfants vivants. À Q.215, pour le mois de naissance, il est admissible d'enregistrer comme réponse le Code '98' pour NE SAIT PAS. Par contre, pour l'année de naissance (Q.215), l'âge des enfants vivants (Q.217) et l'âge au décès (Q.220), vous devez enregistrer une réponse. Il est très important d'obtenir les informations pour ces questions ; vous devez donc insister et, si nécessaire, faire la meilleure estimation possible à partir des réponses de la femme.
- 2) Enregistrement des informations sur les jumeaux (ou triplés, etc.). S'il y a des jumeaux, enregistrez les informations sur chacun d'entre eux sur une ligne séparée. Si les jumeaux sont la dernière naissance de l'enquêtée, et si l'un des jumeaux est mort, enregistrez le jumeau vivant en dernier. En faisant cela, vous pourrez parler, en premier, du jumeau vivant quand vous serez à la Section 4, ce qui mettra l'enquêtée plus à l'aise.
- 3) Enregistrement des informations pour plus de 12 naissances. Il y a des lignes pour 12 naissances dans le tableau. Si, dans quelques cas exceptionnels, vous trouvez une enquêtée avec plus de 12 naissances, écrivez au bas de la page 'SUITE SUR UN QUESTIONNAIRE SÉPARÉ'. Écrivez le mot 'SUITE' et enregistrez les informations d'identification sur la page de couverture du second questionnaire. Puis sur le tableau de l'historique des naissances du second questionnaire, changez le numéro '02' par le numéro '13', et ainsi de suite. Après avoir enregistré les informations pour cette ou ces naissances supplémentaires sur le tableau de l'historique des naissances, retournez au premier questionnaire pour poursuivre l'interview.
- 4) Correction de la séquence des naissances enregistrées. Si vous vous rendez compte que l'enquêtée rapporte une naissance vivante qui ne suit pas l'ordre des naissances, tracez une flèche pour indiquer la position du tableau où elle devrait se trouver selon la date à laquelle elle est survenue, et corrigez les numéros de ligne imprimés à Q.212.
- 5) Vérification de l'intervalle entre naissances. Vérifiez les dates de chaque naissance. Si deux enfants ont été enregistrés comme étant nés à moins de 7 mois d'intervalle, par exemple en décembre 1993 et en mai 1994, vérifiez et corrigez les dates. Ou bien la naissance de décembre est arrivée plus tôt ou bien celle de mai est survenue plus tard, ou bien les deux.

QUESTION 223 : VÉRIFICATION DU NOMBRE TOTAL DE NAISSANCES

Vérifiez que le nombre enregistré à Q. 208 est le même que le nombre de naissances enregistré dans le tableau. Si le nombre inscrit à Q. 208 est le même que le nombre de naissances enregistré dans le tableau, cochez la case intitulée 'LES NOMBRES SONT LES MÊMES' et continuez avec Q. 224.

Si le nombre enregistré à Q.208 n'est pas le même que le nombre de naissances enregistrées dans le tableau, cochez la case intitulée 'LES NOMBRES SONT DIFFÉRENTS'. Vous devez alors insister pour trouver la cause de la différence et corriger avant de poursuivre avec Q.224. Après avoir corrigé le problème, tracez deux lignes dans la case 'LES NOMBRES SONT DIFFÉRENTS' (puisque cela n'est plus vrai) et cochez ensuite la case 'LES NOMBRES SONT LES MÊMES'. Une fois correctement rempli, votre questionnaire doit toujours avoir le même nombre de naissances dans le tableau que celui qui a été enregistré à Q.208.

QUESTION 224 : NOMBRE DE NAISSANCES EN 2009 OU PLUS TARD

Vérifiez Q. 215 et comptez combien de naissances se sont produites en 2009 ou plus tard. Vous devez inclure toutes les naissances survenues en 2009 ou plus tard, même si elles sont décédées plus tard. Si l'enquêtée déclare qu'elle n'a eu aucune naissance en 2009 ou plus tard, encerclez '0'.

QUESTION 226 : GROSSESSE ACTUELLE

Si l'enquêtée ne sait pas de manière certaine si elle est ou non enceinte, encerclez '8' (PAS SÛRE).

QUESTION 227 : MOIS DE GROSSESSE

Enregistrez la réponse en mois révolus, en mettant un zéro dans la première case si elle a effectué neuf mois de grossesse ou moins. Il vous faudra vérifier que la femme répond bien en mois révolus.

Exemple : Si une femme répond qu'elle « est enceinte de cinq mois », demandez-lui « Êtes-vous dans votre cinquième mois de grossesse ou avez-vous terminé votre cinquième mois de grossesse ? ». Inscrivez '04' si elle répond qu'elle est dans son cinquième mois de grossesse et '05' si elle a terminé son cinquième mois.

Si l'enquêtée déclare qu'elle ne sait pas de combien de mois elle est enceinte, insistez pour obtenir une estimation en demandant par exemple, la date de ses dernières règles.

QUESTIONS 228 ET 229 : GROSSESSE AU MOMENT SOUHAITÉE

Si l'enquêtée répond OUI à Q.228, allez à Q.230. Sinon, continuez en posant Q.229.

QUESTION 230 : GROSSESSES IMPRODUCTIVES

En posant ces questions, nous voulons savoir si l'enquêtée a eu des grossesses qui ne se sont pas terminées par des naissances vivantes. Pour être certain de ne pas oublier une grossesse de ce genre, la question mentionne chaque type de grossesse interrompue. Une grossesse qui s'est terminée trop tôt et involontairement est une fausse couche. Si une femme a volontairement interrompu sa grossesse, il s'agit d'un avortement. Si une femme a donné naissance à un enfant qui n'a pas montré de signe de vie, on dit que l'enfant est mort-né.

QUESTION 231 : DATE DE LA DERNIÈRE GROSSESSE IMPRODUCTIVE

Si l'enquêtée a déclaré avoir eu une grossesse qui ne s'est pas terminée par une naissance vivante, demandez-lui quand la dernière grossesse de ce genre s'est terminée et enregistrez le mois et l'année

dans les cases prévues. Si une femme ne peut pas se souvenir de la date, insistez en suivant les instructions données à Q.215.

QUESTION 232 : FILTRES POUR LA DERNIÈRE GROSSESSE

Vérifiez la question 231 (date dernière grossesse improductive). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTION 233 : DURÉE DE LA DERNIÈRE GROSSESSE IMPRODUCTIVE

Cette question est seulement posée aux femmes qui ont eu une grossesse improductive depuis janvier 2009 ou plus tard.

Exemple : Une femme a eu une grossesse qui s'est terminée par un mort-né en mai 2011 au huitième mois de grossesse. Enregistrez '07' à Q.233.

Si la femme donne une réponse en semaines, vous devrez convertir la réponse en mois.

Exemple: Une femme vous dit que la dernière grossesse improductive s'est terminée en août 2010, après 14 semaines de grossesse. Enregistrez '03' à Q.233.

QUESTION 234 : AUTRES GROSSESSES IMPRODUCTIVES DEPUIS JANVIER 2009

L'enquêtée vous a parlé d'une grossesse improductive (la plus récente) aux questions 230-233. Demandez-lui maintenant si elle a eu d'autres grossesses de ce type (fausse couche, avortement ou enfant mort-né) depuis janvier 2009.

QUESTIN 236 : GROSSESSE IMPRODUCTIVE AVANT JANVIER 2009

Cette question concerne les grossesses qui n'ont pas abouti à une naissance vivante et qui se sont terminées avant 2009.

Exemple: Une enquêtée a eu une grossesse improductive qui a commencé en novembre 2008 mais s'est terminée trois mois et demi plus tard en février 2009. À Q. 236, encerclez '2' pour NON parce que la grossesse ne s'est pas terminée avant janvier 2009.

QUESTION 237 : DATE DE LA FIN DE LA DERNIÈRE GROSSESSE IMPRODUCTIVE

Inscrivez le mois et l'année pendant lesquels la dernière grossesse improductive s'est terminée avant janvier 2009. Suivez la même procédure pour convertir les mois en nombre comme par exemple, '02' pour le mois de février. Si une femme ne peut pas se rappeler la date, insistez en utilisant les indications données à Q. 215.

QUESTION 238 : DÉBUT DES DERNIÈRES RÈGLES

La réponse à cette question aidera à déterminer si certaines des enquêtées sont actuellement en ménopause ou non fertiles du fait qu'elles n'ont pas eu leurs règles depuis longtemps. Ceci est important dans toute étude de la fécondité car la menstruation est directement liée à la grossesse.

Inscrivez la réponse de l'enquêtée selon les unités de temps qu'elle utilise

Exemple: Si elle dit « il y a 3 semaines », encerclez '2' et enregistrez '03' pour SEMAINES. Si elle dit « il y a 4 jours », encerclez '1' et enregistrez '04' pour les JOURS.

Si l'enquêtée semble arrondir sa réponse, insistez pour obtenir une réponse exacte. Par exemple, si elle dit « il y a à peu près une semaine », demandez : « Vous souvenez-vous quel jour ? » Etait-ce avant ou après la fin de semaine ? » etc.

Si l'enquêtée vous dit qu'elle est 'MÉNOPAUSÉE' ou qu'elle a eu une hystérectomie, enregistrez 'EN MÉNopause/A EU UNE HYSTÉRECTOMIE'. Une femme qui est trop âgée pour avoir ses règles ou pour devenir enceinte est une femme en ménopause. Une hystérectomie est une opération qui consiste à enlever l'utérus. Si elle n'a pas eu ses règles depuis la naissance de son dernier enfant, enregistrez 'AVANT DERNIÈRE NAISSANCE'. Si elle n'a jamais eu de règles, enregistrez 'JAMAIS EU DE RÉGLES'.

Dans certains cas, il se peut que l'enquêtée vous donne la date de ses dernière règles. Si cela se produit, inscrivez la date dans l'espace prévu sur le questionnaire. Calculez le temps écoulé depuis cette date et enregistrez-le dans les unités appropriées. Notez qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir une date. L'espace est seulement prévu pour le cas où une enquêtée vous donne une date

QUESTIONS 239 et 240 : CONNAISSANCE DU CYCLE MENSTRUEL

Posez tout d'abord Q.239 pour savoir si l'enquêtée pense qu'une femme a plus de chances de tomber enceinte à certains moments du cycle menstruel qu'à d'autres. Si elle répond qu'il n'y a pas de moment plus favorable qu'un autre ou qu'elle ne sait pas, enregistrez la réponse et passez à Q.301. Si elle répond qu'il y a une période où les chances de tomber enceinte sont plus élevées, enregistrez OUI et posez Q.240. Pensez à lire toute la question en mentionnant les quatre possibilités avant d'enregistrer la réponse de l'enquêtée.

Section 3 : Contraception (questions 301-328)

Dans cette section, on recueille des informations sur la connaissance et l'utilisation des diverses méthodes contraceptives qu'un couple peut utiliser pour éviter ou retarder une grossesse. Les sujets concernant la contraception et la planification familiale peuvent être considérés comme des questions personnelles, et la personne enquêtée peut se sentir gêner d'en parler. Pour vaincre cette gêne, vous devez montrer que vous ne vous sentez pas, vous-même, gênée ou mal à l'aise. Vous devrez poser ces questions comme s'il n'y avait aucune différence avec les autres questions du questionnaire. Si elle hésite à répondre à certaines de ces questions, vous devrez la rassurer en lui expliquant que tout ce qu'elle dit sera traité confidentiellement et qu'on pose les mêmes questions aux femmes dans tout le pays.

QUESTION 301: Tableau Contraception

Le Tableau Contraception (tableau 4) est utilisé pour enregistrer les informations sur la connaissance et l'utilisation de méthodes de contraception spécifiques que l'enquêtée fournit à la question Q. 301. Voici comment vous devez utiliser ce tableau :

- 1) lisez l'introduction située en haut du tableau.

Ensuite, en commençant par le début de la liste, demandez : « Avez-vous déjà entendu parler de (MÉTHODE) ? » Encerclez le Code '1' si elle connaît la méthode et le code '2' si elle ne la connaît pas.

L'enquêtée peut ne pas toujours comprendre de quoi vous parlez lorsque vous décrivez une méthode particulière. Dans de tels cas, répétez la description. Si elle ne comprend toujours pas, vous devrez expliquer la méthode en d'autres termes, ou avec un peu plus de détails.

Description des méthodes contraceptives

Pour pouvoir remplir correctement et complètement le Tableau Contraception, il est important que vous connaissiez vous-même les méthodes contraceptives et que les termes que les gens utilisent à propos de chaque méthode vous soient familiers. Le paragraphe qui suit comprend des informations supplémentaires concernant certaines méthodes qui sont incluses dans le Tableau Contraception qui peuvent vous être utiles pour remplir ce Tableau :

STÉRILISATION FÉMININE. Il y a différents types d'opérations de stérilisation qu'une femme peut faire pour éviter d'avoir des enfants ; par exemple, la ligature des trompes, l'ablation de l'utérus (appelée hystérectomie), ou des ovaires. Les opérations d'ablation de l'utérus sont souvent pratiquées pour des raisons autres que la contraception. Dans certains cas, ces opérations ont dû être pratiquées en cas de problèmes durant l'accouchement, de saignements importants récurrents et dans le cas de cancers. C'est seulement quand l'opération a été pratiquée pour éviter à la femme d'avoir des enfants que vous devrez l'enregistrer comme une stérilisation.

STÉRILISATION MASCULINE. Il s'agit en comparaison d'une opération mineure pratiquée sur les hommes dans un but contraceptif. On l'appelle également vasectomie.

DIU (DISPOSITIF INTRA UTÉRIN) OU STÉRILET. Un médecin ou une infirmière peut placer à l'intérieur de l'utérus, par le vagin, un petit objet en forme de T. Il y a deux modèles de DIU: Le DIU hormonal et le DIU au cuivre qui est le stérilet classique. Les deux modèles de DIU sont efficaces pour prévenir une grossesse. Le DIU est une méthode contraceptive réversible et il peut être utilisé pendant 5 à 10 ans (cela dépendant du modèle) avant d'être remplacé.

INJECTABLES. Une injection d'hormone peut être effectuée de manière régulière à des femmes pour éviter une grossesse. Le type d'injection le plus fréquent est fait tous les deux mois. Il est connu sous le nom de depotmedroxyprogestérone acétate (DMPA), Depo-provera ou *Megestron*[®]. D'autres contraceptifs injectables comme NET EN (appelée aussi *Noristerat*[®]) sont donnés tous les deux mois.

IMPLANTS. Cette méthode est aussi appelée Norplant. Ce sont des petits bâtonnets qui sont insérés, au cours d'une opération, sous la peau de la partie supérieure du bras. Généralement, la femme est protégée contre tout risque de grossesse pendant cinq ans ou plus.

PILULE. Les femmes peuvent prendre une pilule chaque jour pour éviter de tomber enceinte.

CONDOM MASCULIN. Un préservatif en caoutchouc, fin et transparent, peut être enfilé sur le sexe de l'homme avant des rapports sexuels pour éviter une grossesse.

CONDOM FÉMININ. Un préservatif en caoutchouc, fin et transparent, peut être placé dans le vagin de la femme avant des rapports sexuels pour éviter une grossesse.

MÉTHODE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL ET DE L'AMÉNORRHÉE (MAMA). Après une naissance, une femme peut retarder le retour de ses règles (et donc avoir peu de probabilités de tomber enceinte) en allaitant fréquemment. Cette méthode qui se base sur cette « relation » est connue sous le nom de la Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA). Pour utiliser cette méthode de manière efficace, il faut allaiter fréquemment (sans donner à l'enfant d'autre nourriture que de l'eau) ; de plus, cette méthode peut être utilisée jusqu'à 6 mois après une naissance, tant que les règles ne sont pas revenues. Les femmes doivent aussi savoir que quand les règles reviennent et à partir du moment où l'enfant a plus de 6 mois et qu'il commence à être nourri avec autre chose que du lait maternel ou de l'eau, elles doivent commencer à utiliser une autre méthode de contraception pour éviter de retomber enceinte.

MÉTHODE DU RYTHME. Cette méthode est aussi appelée, l'abstinence périodique ou la méthode du calendrier. Cette méthode est basée sur le principe selon lequel une femme peut éviter de tomber enceinte en évitant d'avoir des rapports sexuels certains jours de son cycle menstruel. Notez qu'il ne s'agit pas de la même chose que l'abstinence prolongée où les couples arrêtent d'avoir des rapports sexuels pendant des mois pour éviter une grossesse sans se préoccuper du cycle menstruel de la femme. Pour être sûre que l'enquêtée comprend bien, insistez sur la phrase « certains jours du cycle où ses chances de tomber enceinte sont les plus élevées » quand vous posez la question à la femme. D'autre part, si une femme ne souhaite pas avoir de rapports sexuels certains jours particuliers de son cycle, cela ne veut pas dire qu'elle utilise la méthode du rythme.

RETRAIT. Les hommes peuvent faire attention pendant les rapports sexuels et se retirer avant l'éjaculation.

PILULE DU LENDEMAIN. Les femmes peuvent prendre dans trois jours après des rapports sexuels non protégés une pilule pour éviter de tomber enceinte. Ces pilules sont appelées « pilule du lendemain ».

AUTRES MÉTHODES. Il se peut que des femmes mentionnent des méthodes qui ne sont pas décrites dans le Tableau. Ces méthodes peuvent comprendre des méthodes modernes comme les spermicides sous forme de mousse, gelée, crème, tablette moussante ou suppositoire qui sont utilisés pour tuer le sperme ou rendre les spermatozoïdes incapables de pénétrer dans l'utérus. Les femmes peuvent aussi mentionner le diaphragme. Le diaphragme et le capuchon cervical sont des capuchons de latex qui se placent au fond du vagin devant le col de l'utérus pour faire obstacle à la progression des spermatozoïdes vers l'utérus. Le diaphragme et le capuchon cervical doivent être utilisés avec des gelées ou crèmes spermicides.

Les femmes peuvent aussi mentionner des méthodes traditionnelles ou populaires comme l'abstinence prolongée, l'allaitement ou les herbes.

TABLEAU 4 TABLEAU DE CONTRACEPTION

301	Je voudrais maintenant que nous parlions de planification familiale, c'est-à-dire les différents moyens ou méthodes qu'un couple peut utiliser pour retarder ou éviter une grossesse. Avez-vous déjà entendu parler de (METHODE) ?		
01	Stérilisation féminine. INSISTEZ : Les femmes peuvent avoir une opération pour ne plus avoir d'enfants.	OUI 1 NON 2	
02	Stérilisation masculine. INSISTEZ : Les hommes peuvent avoir une opération pour ne plus avoir d'enfants.	OUI 1 NON 2	
03	DIU. INSISTEZ : Les femmes peuvent avoir un stérilet qu'un médecin ou une infirmière leur place dans l'utérus.	OUI 1 NON 2	
04	Injectables. INSISTEZ : Les femmes peuvent avoir une injection faite par du personnel de santé qui les empêche de tomber enceinte pendant un mois ou plus.	OUI 1 NON 2	
05	Implants. INSISTEZ : Les femmes peuvent se faire insérer par un médecin ou une infirmière un batonnet ou plus sous la peau du haut du bras pour les empêcher de tomber enceinte, pendant une année ou plus.	OUI 1 NON 2	
06	Pilule. INSISTEZ : Les femmes peuvent prendre une pilule chaque jour pour éviter de tomber enceinte.	OUI 1 NON 2	
07	Condom masculin. INSISTEZ : Les hommes peuvent mettre une capote en caoutchouc sur leur pénis avant les rapports	OUI 1 NON 2	
08	Condom féminin. INSISTEZ : Les femmes peuvent placer un fourreau dans leur vagin avant les rapports sexuels.	OUI 1 NON 2	
09	Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA).	OUI 1 NON 2	
10	Méthode du rythme. INSISTEZ : Pour éviter une grossesse, les femmes n'ont pas de rapports sexuels les jours du mois où elles pensent qu'elles peuvent tomber enceintes.	OUI 1 NON 2	
11	Retrait. INSISTEZ : Les hommes peuvent faire attention et se retirer avant l'éjaculation.	OUI 1 NON 2	
12	Pilule du lendemain. INSISTEZ : Les femmes peuvent prendre dans les trois jours après des rapports sexuels non protégés des pilules spéciales qui les empêchent de tomber	OUI 1 NON 2	
13	Avez-vous entendu parler d'autres moyens ou méthodes qu'une femme ou un homme peut utiliser pour éviter une grossesse ? _____ (PRÉCISEZ) _____ (PRÉCISEZ) NON 2	OUI 1 NON 2	

QUESTION 302 : FILTRES POUR LA GROSSESSE

Vérifiez la question 226 (enceinte). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTIONS 303 et 304 : UTILISATION ACTUELLE DE LA CONTRACEPTION

Ces questions comptent parmi les plus importantes du questionnaire. En fonction de la méthode mentionnée par l'enquêtée, vous devrez insister pour déterminer quelle méthode l'enquêtée utilise actuellement. Les méthodes utilisées au cours de l'acte sexuel comme le condom, les méthodes vaginales et le retrait sont utilisées au cours de chaque rapport sexuel, aussi les utilisatrices actuelles de ces méthodes seront celles qui les ont utilisées au cours des rapports sexuels les plus récents. Les utilisatrices actuelles de la pilule doivent prendre les pilules tous les jours.

Les autres méthodes procurent une protection continue sans nécessiter une action quotidienne et régulière de la femme. Les contraceptifs injectables peuvent avoir été administrés 3-6 mois plus tôt et procurer encore une protection alors que les implants permettent d'éviter une grossesse pendant cinq ans ou jusqu'à ce qu'ils soient retirés. Un DIU, une fois inséré, protège de la grossesse jusqu'à ce qu'il soit retiré ou expulsé.

La stérilisation masculine ou féminine fournit une protection permanente contre la grossesse. Si le partenaire actuel de la femme a été stérilisé, vous enregistrerez 'STÉRILISATION MASCULINE' comme étant la méthode actuelle. Cependant, si la femme n'est plus mariée (ou si elle ne vit plus) avec un partenaire qui a eu une vasectomie, cela ne doit pas être enregistré comme une méthode actuelle.

Si la femme mentionne plus d'une méthode, encerclez le code pour toutes les méthodes qui sont actuellement utilisées. Si plus d'une méthode est encadrée, suivez les instructions de passage pour la méthode figurant en haut de la liste et posez les questions suivantes sur cette méthode.

Note : Retarder les premiers rapports sexuels n'est pas considéré comme une méthode contraceptive. Si, par exemple, une jeune femme répond OUI à Q. 303 et qu'ensuite, en réponse à Q. 304, elle déclare que la méthode qu'elle utilise actuellement est l'abstinence, cela ne doit pas être compté comme une méthode contraceptive et l'enquêtée sera considérée comme n'utilisant pas de méthode de contraception. Dans ce cas, encerclez NON à Q. 303 et passez à Q. 313.

Assurez-vous que la réponse à Q.304 est cohérente avec les réponses à Q.301; par exemple, l'enquêtée peut dire qu'elle utilise la pilule alors qu'elle a déclaré à Q.301 qu'elle ne connaissait pas la pilule. Si cela se produit, vérifiez la réponse et corrigez les réponses aux questions 301 à 304 comme il se doit.

QUESTIONS 305 et 306 : MARQUE DE PILULE ET DE CONDOM

Si, à Q. 304, l'enquêtée a déclaré utiliser actuellement la pilule ou le condom, nous voulons connaître la marque de la pilule (ou des condoms) utilisée. Cette question concernant la marque des pilules ou des condoms peut contribuer à évaluer la connaissance dans la population de certaines marques qui peuvent être distribuées par l'intermédiaire de programme de « marketing social », encouragé par le gouvernement (par exemple AMASOT, ASTBEF). En outre, certains types de pilules sont plus adaptés pour les femmes qui allaitent; les informations sur la marque de la pilule peuvent donc être utilisées pour avoir une idée du niveau d'utilisation de ces pilules parmi les utilisatrices qui allaitent encore leurs enfants.

Aux utilisatrices de la pilule, posez Q. 305 pour déterminer si elles peuvent en identifier la marque. Si l'enquêtée ne connaît pas la marque, demandez à voir la boîte. Si l'enquêtée ne se souvient pas de la marque et si la boîte n'est pas disponible, demandez-lui de vous décrire la boîte. Il est important que vous insistiez et que vous écriviez en marge autant de détails que l'enquêtée peut vous fournir car, à partir de ces descriptions, il sera possible d'établir la marque.

À une femme qui utilise des condoms avec son partenaire, posez Q. 306 pour déterminer si elle connaît le nom de la marque de condoms qu'elle et son partenaire utilisent. Comme à Q. 305, si l'utilisatrice ne se souvient pas de la marque des condoms, demandez à voir la boîte ou si elle n'est pas disponible, demandez une description détaillée de la boîte.

Il peut arriver qu'en approfondissant pour obtenir des informations sur la marque de la pilule (ou des condoms), vous vous rendiez compte que la méthode n'est pas celle qui est actuellement utilisée. Par exemple, une utilisatrice de pilule peut vous dire qu'elle ne s'est pas procurée de boîtes de pilules depuis plusieurs mois. S'il est établi, en déterminant la marque de la pilule ou des condoms, que la femme n'utilise pas actuellement la méthode, vous devez corriger Q. 304.

QUESTIONS 307 : ENDROIT OÙ A ÉTÉ EFFECTUÉE LA STÉRILISATION

Cette question s'applique à la stérilisation de la femme ou à celle de son partenaire. Encerchez le code qui indique le type d'établissement dans lequel a été effectuée la stérilisation.

Quand vous choisissez un code, vous devez savoir si l'endroit fait partie du secteur public (géré par le gouvernement) ou du secteur privé. Si l'endroit est géré par une Organisation Non Gouvernementale (ONG), il doit être considéré comme appartenant au secteur privé.

Si vous ne pouvez établir si l'établissement appartient au secteur public ou privé, inscrivez le nom de l'établissement dans l'espace prévu et informez votre chef d'équipe après avoir terminé l'interview. Étant donné que vous avez inscrit le nom de l'établissement, votre chef d'équipe pourra établir si l'établissement appartient au secteur public ou privé et il encrclera le code approprié.

QUESTIONS 308/308A : DATE DE L'OPÉRATION DE STÉRILISATION OU DU DÉBUT D'UTILISATION DE LA MÉTHODE CONTRACEPTIVE

Si l'enquêtée ne se souvient pas de la date à laquelle elle ou son partenaire a subi l'opération de stérilisation, insistez pour l'aider à se souvenir. Il est possible que le rapprochement avec l'âge et la date de naissance de son plus jeune enfant puisse l'aider à se souvenir. Vous devez obtenir une date, même s'il s'agit de votre meilleure estimation.

Aux utilisatrices d'autres méthodes de planification familiale, demandez-leur quand elles ont commencé à utiliser, sans interruption, la méthode la plus récente.

Exemple : Une femme a commencé à utiliser la pilule en juin 2005. Quelques mois plus tard, elle a arrêté de prendre la pilule parce qu'elle voulait tomber enceinte. Elle a donné naissance à un enfant en janvier 2008 et a recommencé à utiliser la pilule en mars 2008. Quand vous l'interviewez, elle utilise toujours la pilule. Dans ce cas, enregistrez '03' pour MOIS et '2008' pour ANNÉE.

QUESTION 309 : VÉRIFICATION DE LA COHÉRENCE DE LA DATE DE DÉBUT D'UTILISATION DE LA MÉTHODE ACTUELLE

Vérifier pour voir si la date se situe APRÈS la date de naissance du dernier enfant ou de la fin de la dernière grossesse. Si ce n'est pas le cas, posez la question de nouveau et assurez-vous que l'enquêtée a bien compris que nous voulons connaître la date à laquelle elle a commencé à utiliser la méthode actuelle SANS INTERRUPTION pour quelque raison que ce soit, y compris une grossesse. Il est évident, par exemple, qu'une femme n'a pas pu utiliser la pilule de manière continue pendant trois ans si elle a eu un enfant l'année dernière.

QUESTION 313 : VÉRIFICATION DE L'UTILISATION

Le but de cette question est de s'assurer que ni l'enquêtée, ni son partenaire (ou mari) n'a jamais eu recours à aucun moyen ou utilisé quelque chose pour retarder ou éviter une grossesse ; cette question est importante car la contraception est un des sujets les plus importants de l'enquête.

QUESTION 314 : FILTRE POUR MÉTHODE ACTUELLE

Vérifiez Q.304 et encerchez ici le même code que celui qui est encrclé à Q.304 : il s'agit de la méthode utilisée actuellement. Si plus d'un code est encrclé pour une méthode à Q.304, n'encerchez que le code pour la première méthode de la liste. Vous devez suivre les instructions de passage. Si Q.304 a été laissée en blanc parce qu'elle n'a pas été posée, encerchez '00' pour 'AUCUN CODE ENCRCLÉ'.

QUESTIONS 315/315A : SOURCE DE LA MÉTHODE ACTUELLE

En posant cette question, on cherche à obtenir deux informations : tout d'abord savoir auprès de quelle source la femme a obtenu la méthode actuelle au moment où elle a commencé à l'utiliser et deuxièmement, où elle a obtenu des conseils sur la façon d'utiliser la méthode du rythme ou la Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA) dans le cas où elle utilise l'une de ces méthodes. Pour les méthodes qui demandent un réapprovisionnement, l'utilisatrice doit d'abord obtenir la méthode auprès d'une source mais elle dépend ensuite d'un fournisseur différent pour se réapprovisionner. Par exemple, on peut citer le cas d'une femme utilisant la pilule qui l'a obtenue la première fois dans une clinique du planning familial mais qui doit se rendre dans une pharmacie pour se réapprovisionner. Pour aider l'utilisatrice à vous donner la première source auprès de laquelle elle a obtenu sa méthode, vous pouvez vous référer à la date à laquelle elle vous a dit qu'elle avait commencé à utiliser sa méthode actuelle.

Si l'enquêtée déclare qu'elle utilise des condoms avec son mari, demandez : « Où avez-vous obtenu le condom, la dernière fois? ». Si elle dit que son mari ou quelqu'un d'autre s'est procuré la méthode pour elle, demandez-lui si elle sait où il se l'est procurée. Si la méthode nécessite une ordonnance, cette question s'applique à l'endroit où l'ordonnance a été faite.

Pour inscrire un code, vous devez savoir dans quel type d'endroit la méthode a été obtenue, c'est-à-dire si l'endroit appartient au secteur public (géré par le gouvernement) ou au secteur privé. Si l'endroit est géré par une Organisation Non Gouvernementale (ONG), il doit être considéré comme appartenant au secteur privé. Enregistrez 'MÉDECIN PRIVÉ' seulement si le médecin a son propre cabinet médical qui ne fait pas partie d'un grand établissement.

Si l'enquêtée ne sait pas si l'endroit est du secteur public ou privé, inscrivez le nom de l'endroit et informez votre chef d'équipe qui identifiera le secteur et enregistrera le type d'endroit.

QUESTION 316 : FILTRE POUR MÉTHODE ACTUELLE

Vérifiez Q.304 et encerclez ici le même code que celui qui est encerclé à Q.304 : il s'agit de la méthode utilisée actuellement. Si plus d'un code est encerclé à Q.304, n'encerclez que le code pour la première méthode de la liste. Suivez les instructions de passage.

QUESTIONS 317-319 : EFFETS SECONDAIRES

Aux questions 317-319, on demande à utilisatrice actuelle d'une méthode si elle a reçu des informations concernant les effets secondaires ou les problèmes associés à l'utilisation de la méthode actuelle. À Q. 317, nous demandons si l'utilisatrice a été avertie des effets secondaires potentiels ou de problèmes au moment où elle a obtenu sa méthode actuelle. La question Q. 317A est identique mais elle concerne les femmes qui ont été stérilisées. S'il y a eu plus d'un épisode d'utilisation de la méthode, assurez-vous que l'enquêtée a bien compris que la question porte sur le moment où elle a commencé à utiliser la méthode au cours de l'épisode actuel d'utilisation.

La question Q.318 s'adresse aux utilisatrices actuelles d'une méthode contraceptive à qui on n'a pas parlé d'effets secondaires ou de problèmes associés à l'utilisation de leur méthode actuelle. On leur demande si elles n'ont pas été informées par un agent de santé ou de planification familiale de ces effets secondaires ou de ces problèmes à n'importe quel moment, soit pendant, soit avant la période actuelle d'utilisation. Notez que vous enregistrerez un "NON" si l'enquêtée déclare que c'est une amie ou une parente, et non un prestataire de soins de santé, qui lui a parlé de possibles effets secondaires ou de problèmes.

À la question Q.319, enregistrez OUI si une utilisatrice actuelle qui a été avertie qu'elle pouvait avoir des effets secondaires ou des problèmes causés par l'utilisation de sa méthode actuelle a été conseillée sur ce qu'il fallait faire si elle ressentait ces effets secondaires ou problèmes en utilisant la méthode.

QUESTIONS 320-321 : INFORMATIONS SUR D'AUTRES MÉTHODES

On demande ici à une utilisatrice actuelle si un agent de santé ou de planification familiale lui a parlé d'autres méthodes de planification familiale, soit au moment où elle a obtenu sa méthode actuelle, soit à un autre moment.

Exemple : Si une utilisatrice de pilule déclare qu'un agent de santé lui a parlé des injections, de la pilule et du DIU au moment où elle a commencé à utiliser la méthode, enregistrez '1' à Q.320.

Aux utilisatrices à qui on n'a parlé d'aucune autre méthode de contraception au moment où elles ont commencé à utiliser leur méthode actuelle, vous devez poser Q. 321 pour savoir si un prestataire de soins de santé ou un agent de planification familiale les a déjà informées sur d'autres méthodes de planification familiale.

QUESTION 322: FILTRE POUR LA MÉTHODE ACTUELLE

Vérifiez Q.304 et encerclez ici le même code que celui qui est encerclé à Q.304 : il s'agit de la méthode utilisée actuellement. Si plus d'un code est encerclé à Q.304, n'encerclez que le code pour la première méthode de la liste. Suivez les instructions de passage.

QUESTION 323: SOURCE LA PLUS RÉCENTE DE LA MÉTHODE ACTUELLE

À la question 323, nous demandons où l'enquêtée a obtenu la méthode actuelle la dernière fois. Pour les méthodes comme la pilule pour laquelle l'utilisatrice doit se réapprovisionner régulièrement, il se peut que la source enregistrée à Q. 323 soit différente de la source auprès de laquelle elle (ou son mari/partenaire) a obtenu la méthode la première fois.

De même qu'à Q. 315, si l'enquêtée ne sait pas si l'endroit appartient au secteur public ou privé, inscrivez le nom de l'endroit et informez votre chef d'équipe qui identifiera par la suite le type d'endroit.

QUESTIONS 324-325 : CONNAÎT UN ENDROIT OÙ SE PROCURER UNE MÉTHODE DE PLANIFICATION FAMILIALE

Q.324 s'adresse aux femmes qui n'utilisent pas actuellement une méthode contraceptive. On cherche à savoir si ces femmes connaissent un endroit où elles peuvent se procurer une méthode de planification familiale. Aux utilisatrices qui déclarent qu'elles connaissent un endroit où elles peuvent obtenir une méthode, on leur pose Q.325 pour qu'elles donnent le nom de ou des endroits qu'elles connaissent. Il est important d'établir toutes les sources qu'une femme peut connaître. N'oubliez pas d'insister en demandant (« Pas d'autre endroit » ?) après avoir enregistré toutes les sources que la femme mentionne spontanément.

QUESTION 326 : VISITE D'UN AGENT DE TERRAIN

Cette question a pour objectif de déterminer si un agent a visité la femme au cours des 12 derniers mois pour discuter spécifiquement de planification familiale. Peu importe qu'il s'agisse d'un agent en planification familiale, d'un agent de santé ou d'une autre catégorie d'agent ; ce qui compte ici, c'est que la discussion pendant la visite a porté sur la planification familiale. Il n'est pas non plus important, à cette question, que lors de cette visite, l'agent ait donné des conseils ou des services. Si, au cours des 12 derniers mois, un agent a parlé de planification familiale à l'enquêtée, encerclez '1' pour OUI

QUESTION 327 : VISITE À UN ÉTABLISSEMENT SANITAIRE AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE

Cette question concerne l'enquêtée elle-même et a pour objectif de déterminer si elle est allée dans un établissement sanitaire concernant sa santé et celle de ses enfants au cours des 12 derniers mois. La visite ne doit pas avoir pour but spécifique la planification familiale.

QUESTION 328 : INFORMATIONS SUR LA PLANIFICATION FAMILIALE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Pour répondre OUI, l'enquêtée n'a pas besoin d'avoir visité un établissement de santé dans le but de parler de planification familiale. Le personnel de santé a pu profiter de l'occasion de la visite pour discuter de PF même si la visite avait un autre objectif. Si le personnel de l'établissement a parlé à l'enquêtée de planification familiale durant l'une de ses visites, encerclez '1' pour OUI.

Section 4 : Grossesse et soins postnatals (questions 401-461)

L'objectif de cette section est d'obtenir des informations concernant les soins de santé liés à la grossesse, ces soins comprenant les soins prénatals, les soins à l'accouchement et les soins postnatals dispensés à la femme et au nouveau-né. Les questions de cette section sont posées pour les naissances qui sont survenues en janvier 2009 ou plus tard. Par conséquent, si une femme n'a pas eu de naissances durant cette période, vous passerez à la section suivante.

QUESTION 401 : FILTRE POUR LES NAISSANCES SURVENUES EN JANVIER 2009 OU PLUS TARD

Vérifiez 224. Si aucune naissance en 2009 ou plus tard, cochez la case de droite et allez à Q. 556. Si une naissance ou plus en 2009 ou plus tard, cochez la case de gauche et poursuivez avec Q 402.

QUESTIONS 402-404 : COMPLÉTER LES EN-TÊTES DES COLONNES POUR LES NAISSANCES SURVENUES DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Toutes les naissances survenues depuis le 1^{er} janvier 2009, seront inscrites dans le tableau. Vous devez vérifier la date de naissance (inscrite à Q.215) pour chaque enfant listé dans le Tableau de l'Historique des Naissances pour identifier les naissances que les femmes ont pu avoir durant cette période.

Pour chaque naissance survenue depuis janvier 2009, en commençant par la dernière naissance (qui doit se trouver à la dernière ligne remplie du Tableau de l'Historique sauf si vous avez dû renuméroter les naissances), enregistrez le numéro de ligne de l'Historique des Naissances et le nom de l'enfant (se reporter à Q. 212) aux questions 403 et 404. Cochez également à Q.404 si l'enfant est vivant ou décédé après avoir vérifié son état de survie à la question Q.216. Inscrivez ensuite le nom de l'enfant en haut des pages suivantes de la Section 4.

Considérez les jumeaux comme des naissances séparées et inscrivez-les dans des colonnes séparées, en prenant soin de leur donner dans ce tableau une place cohérente avec leur ordre dans le Tableau de l'Historique des Naissances. Souvenez-vous que si les dernières naissances de Q.212 sont des jumeaux et que l'un des jumeaux est mort, vous devez enregistrer le jumeau vivant comme la dernière naissance.

Exemple : Une femme a eu huit naissances vivantes et les dernières sont des jumeaux, Raïssa et Acyl. Raïssa est décédée. Raïssa sera enregistrée à la ligne 07 du Tableau de l'Historique des Naissances à Q. 212 et Acyl à la ligne 08 de l'Historique des Naissances à Q.212. Par conséquent, aux questions 402-404, Acyl devra être enregistré comme DERNIÈRE NAISSANCE et Raïssa comme AVANT-DERNIÈRE NAISSANCE.

Si l'enquêtée a eu plus de trois naissances en janvier 2009 ou plus tard, écrivez « VOIR QUESTIONNAIRE JOINT » en haut de la section 4. Prenez alors un nouveau Questionnaire Femme, inscrivez les renseignements sur la page de couverture et écrivez, en haut, **SUITE**. Allez à la section 4 du second questionnaire Femme. Laissez en blanc la première colonne du second questionnaire. Changez les en-têtes de la seconde et de la troisième colonne en 'AVANT-AVANT-AVANT-DERNIÈRE NAISSANCE', et 'AVANT-AVANT-AVANT-AVANT-DERNIÈRE NAISSANCE', et enregistrez le/les noms et les numéros de ligne de l'Historique des Naissances de la ou des naissances supplémentaires. Retournez au questionnaire original pour commencer à poser les questions sur l'enfant dernier-né.

Posez ensuite toutes les questions appropriées à la section 4 pour le dernier-né avant de les poser pour l'avant-dernier né, etc. Assurez-vous de bien insérer le nom de l'enfant aux endroits indiqués quand vous posez les questions de façon à ce qu'il n'y ait pas de confusion sur l'enfant dont vous parlez.

Vous remarquerez que la série de questions sur les naissances précédentes est plus limitée que celle sur la dernière naissance. Il est très important que vous posiez toutes les questions appropriées pour ces naissances ; pour cela, vous devrez suivre soigneusement toutes les instructions de passage. Ne commencez pas la Section 5 tant que vous n'avez pas posé toutes les questions appropriées pour toutes les naissances que la femme a eues depuis janvier 2009, y compris des naissances qui ont pu être enregistrées dans un second questionnaire.

QUESTIONS 405 et 406 : GROSSESSE SURVENUE AU MOMENT SOUHAITÉ

En posant ces questions, nous voulons savoir si les naissances de l'enquêtée étaient des naissances souhaitées ou non souhaitées et, dans le cas où elles étaient souhaitées, si elles sont survenues plus tôt que ce que l'enquêtée aurait souhaité.

QUESTION 407 : ATTENDRE COMBIEN DE TEMPS

Notez qu'en posant cette question, on demande combien de temps l'enquêtée voulait attendre avant de tomber enceinte, et pas avant de donner naissance. Enregistrez la réponse soit en mois, soit en années, en encerclant le code correspondant. Si l'enquêtée donne une réponse générale, comme « J'aurais souhaité attendre jusqu'à ce que je sois prête », demandez-lui combien de mois ou d'années elle aurait souhaité attendre. Enregistrez le temps supplémentaire qu'elle aurait aimé attendre au-delà du début de sa grossesse.

Exemple: si une femme est tombée enceinte 18 mois après sa naissance précédente et qu'elle vous dit qu'elle aurait préféré un intervalle de 2 ans (24 mois) avant de retomber enceinte, vous devez enregistrer '1' pour MOIS et '06' dans les cases adjacentes (24-18 = 6).

QUESTIONS 408 et 409 : PERSONNEL POUR LES SOINS PRÉNATALS

Cette question concerne n'importe quel soin prénatal dispensé par un prestataire de soins de santé au cours de la grossesse. Ces soins doivent avoir été dispensés spécialement pour vérifier le déroulement de la grossesse et pas pour d'autres raisons. Si l'enquêtée n'a pas reçu de soins prénatals, passez à Q.415. Si l'enquêtée répond OUI, demandez-lui alors qui elle a vu (Q.409). Étant donné que nous sommes intéressés par toutes les personnes que la femme a vues, vous devez insister en utilisant la phrase suivante (« Quelqu'un d'autre ? ») pour être sûre que la femme déclare toutes les personnes qu'elle a vues pour sa grossesse.

QUESTIONS 410 : PLACE(S)/ ENDROIT(S) OÙ ONT ÉTÉ RECUS LES SOINS PRÉNATALS

Cette question a pour but d'identifier les lieux où l'enquêtée a reçu les soins prénatals pour sa grossesse. Les soins prénatals sont généralement dispensés dans des établissements de santé mais il peut parfois arriver qu'ils soient fournis au domicile de la femme enceinte.

Comme à la question Q.409, nous sommes intéressés par tous les endroits où la femme enceinte a reçu des soins prénatals. N'oubliez pas d'insister en demandant (« Pas d'autre endroit? ») et enregistrez tous les endroits où elle a été examinée pour des soins prénatals.

De même que pour les questions précédentes sur les sources des méthodes en planification familiale quand vous choisissez un code à Q.410, vous devez savoir si l'endroit dépend du secteur public (géré par le gouvernement) ou privé (c'est-à-dire un hôpital ou une clinique géré par une Organisation Non Gouvernementale ou un cabinet médical privé). Si vous ne pouvez déterminer le type d'endroit, inscrivez le/les noms et informez votre chef d'équipe qui identifiera par la suite à quel secteur appartient l'endroit

QUESTION 411 : MOIS DE LA GROSSESSE À LA PREMIÈRE VISITE PRÉNATALE

Demandez à l'enquêtée à quel stade de la grossesse a eu lieu sa première consultation. Si elle ne se rappelle pas, demandez-lui depuis combien de temps elle n'avait pas eu ses règles à ce moment-là. Considérez que chaque période de règle qui ne s'est pas produite correspond à un mois et inscrivez le nombre dans l'espace prévu. Par exemple, si l'enquêtée ne se souvient pas de combien de mois elle était enceinte quand elle a reçu ses premiers soins prénatals mais qu'elle sait qu'elle avait manqué trois périodes de règles, inscrivez '03'.

QUESTION 412 : FRÉQUENCE DES SOINS PRÉNATALS

Demandez-lui ensuite combien de fois, en tout, elle a consulté quelqu'un pour des soins prénatals durant sa grossesse. Seules les consultations prénatales nous intéressent ici, les consultations pour d'autres motifs ne sont pas prises en compte ici.

QUESTION 413 : EXAMENS EFFECTUÉS DURANT CES VISITES

Ici, nous voulons savoir si les examens listés sous la question ont été effectués au cours des visites prénatales faites par l'enquêtée au cours de sa dernière grossesse. Peu importe que les examens aient été effectués une fois seulement ou plus d'une fois; peu importe aussi qu'ils aient été faits au cours d'une même visite ou de plusieurs visites. Posez la question pour chaque examen et enregistrez la réponse avant de poser la question sur l'examen suivant.

La tension est mesurée à l'aide d'un tensiomètre. On place un brassard gonflable en caoutchouc autour de la partie supérieure du bras et on le gonfle. Quand l'air s'échappe lentement du bracelet, le prestataire de santé écoute les pulsations de l'artère avec un stéthoscope tout en examinant en même temps le tensiomètre pour lire la tension artérielle.

Un échantillon de sang peut être prélevé au bout du doigt, à partir d'une veine (habituellement d'une veine près du coude ou du poignet). Cet échantillon est utilisé pour tester des maladies diverses, comme l'anémie ou le paludisme.

QUESTION 414 : COMPLICATIONS DE LA GROSSESSE

Essayez d'apprendre si le professionnel de la santé consulté lors des visites prénatales a parlé à l'enquêtée des problèmes liés à la grossesse. Posez la question et enregistrez la réponse appropriée.

QUESTIONS 415-420 : VACCINATION ANTITÉTANIQUE PENDANT LA GROSSESSE

Le tétanos néonatal est une maladie qui tue de nombreux bébés. Cette maladie est aussi connue sous le nom « mâchoire bloquée » [terme ou termes locaux]. Si la mère reçoit au moins deux vaccinations antitétaniques durant une grossesse, elle est considérée comme adéquatement immunisée pour protéger son enfant contre le tétanos néonatal. Un enfant est aussi considéré comme adéquatement immunisé si la mère a reçu, au moins, cinq injections de vaccin antitétanique durant sa vie et si le dernier rappel a été effectué au cours des dix années ayant précédé la grossesse.

Aux questions 415-416, on demande à l'enquêtée si elle a reçu des injections de vaccin antitétanique durant cette grossesse et, si oui, combien de fois elle a reçu une injection de vaccin antitétanique. Ce vaccin est généralement effectué sur les femmes enceintes sous forme d'injection au bras ou à l'épaule.

Aux femmes qui ont déclaré ne pas avoir reçu, au moins, deux injections de vaccin antitétanique durant la grossesse, vous devez poser plusieurs questions supplémentaires pour déterminer si elle était adéquatement immunisée au moment de sa grossesse. En posant les questions 418-419, on cherche à savoir si la femme a reçu des injections antitétaniques avant sa grossesse (c'est-à-dire au cours d'une grossesse précédente ou pendant l'enfance); si oui, on demande le nombre total d'injections antitétaniques effectuées avant la grossesse. On lui demande aussi le nombre d'années écoulées depuis l'injection antitétanique la plus récente (Q.420). Aux femmes qui n'ont reçu qu'une injection antitétanique au cours de la grossesse la plus récente, on pose une question sur l'injection antitétanique la plus récente qu'elle a reçue avant la dernière grossesse.

Exemple : Ana a été interviewée en décembre 2014. L'enquêtée a deux enfants, Marie et José. José est sa dernière naissance. Elle déclare qu'elle a reçu une injection de vaccin antitétanique quand elle était enceinte de José et deux injections quand elle était enceinte de Marie qui est née en septembre 2011. Elle est aussi sûre qu'elle a reçu toutes les vaccinations infantiles exigées avant d'entrer à l'école mais elle ne sait pas combien d'injections antitétaniques elle a eues.

Pour cette enquêtée, vous devez encercler OUI à Q. 415, enregistrer '1' à Q. 416, et vérifier 'AUTRE' à Q.417. Vous devez encercler OUI à Q.418 puisqu'elle a eu des injections antitétaniques avant sa grossesse.

Étant donné que l'enquêtée est sûre qu'elle a reçu toutes les vaccinations infantiles exigées avant d'entrer à l'école, vous pouvez supposer qu'elle a reçu trois vaccinations antitétaniques pendant l'enfance. Si l'on inclut les deux injections reçues quand elle était enceinte de Marie, cela donne un total de cinq injections antitétaniques avant qu'elle ne tombe enceinte de José. Par conséquent, vous devez enregistrer '5' à Q. 419. Avant sa grossesse de José, son injection la plus récente datait de 2011, l'année de naissance de Marie. Par conséquent, à Q.420, enregistrez '03' puisque l'injection antitétanique a été donnée il y a trois ans.

QUESTIONS 421 et 422 : FER SOUS FORME DE COMPRIMÉS/SIROP

L'anémie est un problème fréquent durant la grossesse. Il peut cependant être facilement traité en prenant des suppléments de fer. À la question Q.421, on demande à l'enquêtée si on lui a donné ou acheté des suppléments de fer, sous forme de comprimés ou de sirop, durant sa grossesse. Étant donné que certaines femmes peuvent ne pas savoir qu'on leur a donné du fer, montrez des échantillons quand vous posez la question. Notez que nous ne cherchons pas, ici, à savoir si elle a pris ou non les comprimés qui lui avaient été donnés ou qu'elle avait achetés mais plutôt si elle disposait de fer sous forme de comprimés pendant sa grossesse. En outre, ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir si on lui a donné ou acheté les comprimés et non de savoir si elle les avait déjà à la maison. Par conséquent, dans ce cas, enregistrez NON et passez à Q.423.

Si on a donné à l'enquêtée les comprimés ou si elle les a achetés (OUI à Q.421), demandez-lui pendant combien de jours au cours de la grossesse elle a pris ces comprimés. Enregistrez sa réponse dans les cases. Pensez à inscrire des zéros avant les chiffres; 30 jours seront inscrits '030'. Dans le cas où on lui a donné ou acheté les comprimés de fer mais qu'elle n'en a jamais pris un, enregistrez '000'.

Si l'enquêtée ne se rappelle pas le nombre de jours, insistez pour obtenir un nombre approximatif de jours ; par exemple, demandez-lui depuis combien de mois elle était enceinte quand elle a commencé à prendre les comprimés et si, depuis, elle les a pris chaque jour.

QUESTION 423 : MÉDICAMENTS CONTRE LES VERS INTESTINAUX

Le traitement des infections causées par des parasites intestinaux a un impact sur la réduction du risque d'anémie chez les femmes pendant la grossesse. Pour savoir si l'enquêtée a pris des médicaments contre les vers intestinaux au cours de sa grossesse, nous posons Q. 423.

QUESTION 424 : TRAITEMENT PRÉVENTIF CONTRE LE PALUDISME PENDANT LA GROSSESSE

Dans certaines zones, le paludisme est endémique et il contribue, dans une proportion significative, à une augmentation du risque de morbidité et de mortalité. Dans ces zones, il est recommandé que les femmes enceintes suivent un traitement préventif contre le paludisme durant leur grossesse. Pour savoir si l'enquêtée a suivi ces précautions, nous lui demandons à Q. 424 si elle a pris des médicaments pour lui éviter de contracter le paludisme au cours de sa grossesse.

Si l'enquêtée déclare qu'elle avait du paludisme ou de la fièvre au cours de la grossesse et qu'on lui a donné des médicaments pour traiter le paludisme ou la fièvre, cela ne peut être considéré comme un traitement préventif. Les médicaments pour prévenir le paludisme sont seulement ceux qu'elle prend au cours de la grossesse quand elle n'a pas encore contracté le paludisme. Enregistrez OUI seulement pour les femmes qui ont pris des antipaludéens quand elles n'avaient pas de paludisme.

QUESTION 425 : ANTIPALUDÉENS SPÉCIFIQUES PRIS À TITRE PRÉVENTIF

Si l'enquêtée a pris, à titre préventif, un antipaludéen au cours de la grossesse, enregistrez le ou les médicaments qu'on lui a donnés ou qu'elle a achetés à Q.425.

Si l'enquêtée ne connaît pas le médicament ou si elle ne peut pas se souvenir de son nom, demandez-lui de vous montrer la boîte qui contenait les médicaments. Si elle n'a pas la boîte, montrez-lui des antipaludéens courants et demandez-lui si elle a pris certains d'entre eux. Si elle mentionne qu'on lui a donné trois comprimés à prendre en une seule fois à titre préventif contre le paludisme, encerclez 'A' en supposant qu'il s'agissait de la SP/Fansidar.

Notez que vous devez encircler plus d'un code si l'enquêtée déclare qu'elle a pris plus d'un type d'antipaludéen à titre préventif. Pour enregistrer les antipaludéens qui ne figurent pas sur la liste, encerclez 'X' et inscrivez le nom du médicament dans l'espace prévu. Si l'enquêtée ne peut pas identifier un médicament, encerclez 'Z' pour 'NE SAIT PAS'.

QUESTION 426 : FILTRE POUR TYPE D'ANTIPALUDÉENS PRIS À TITRE PRÉVENTIF

Vérifiez Q. 425. Cochez la case de gauche si le code 'A' est encirclé à Q. 425 et passez à la question suivante. Cochez la case de droite si le code 'A' n'est pas encirclé à Q. 425, allez à Q. 430.

QUESTION 427 : NOMBRE DE FOIS QUE LA SP/FANSIDAR A ÉTÉ PRISE

Cette question ne concerne que les doses de SP/Fansidar que l'enquêtée a prises à titre préventif et non celles qu'on lui a données à titre curatif pour se soigner si elle avait de la fièvre. Par conséquent,

vous ne devez prendre en compte ici que les “doses” de SP/Fansidar que l’enquêtée prenait à titre préventif contre le paludisme durant la grossesse. Si on a donné à l’enquêtée de la SP/Fansidar parce qu’elle avait de la fièvre pendant la grossesse, vous ne devez pas prendre en compte ces doses reçues pour traiter sa fièvre.

Souvenez-vous que ce qui nous intéresse ici, ce n’est pas le nombre total de fois que l’enquêtée a pu prendre un antipaludéen au cours de sa grossesse mais seulement le nombre de fois qu’elle a pris de la SP/Fansidar.

Plus précisément, ce qui nous intéresse c’est le nombre de fois que la femme a pris de la SP/Fansidar et non le nombre de comprimés qu’elle a pris. Par conséquent, si elle déclare qu’elle a pris trois comprimés en une seule fois, enregistrez ‘01’ pour la dose à Q.427.

QUESTION 428 : FILTRE POUR LES SOINS PRÉNATALS DISPENSÉS PAR DU PERSONNEL DE SANTÉ

QUESTION 429 : SOURCE DE LA SP/FANSIDAR

En posant cette question, nous cherchons à savoir si l’enquêtée a reçu la SP/Fansidar dans le cadre de ses visites prénatales ou comme des soins séparés, non intégrés aux soins prénatals. Par exemple, elle a pu obtenir le médicament au cours d’une visite dans un établissement de santé pour une raison autre que des soins prénatals ou elle a pu acheter le médicament elle-même dans une pharmacie ou une boutique. Un seul code de réponse peut être encerclé à cette question. Par conséquent, si l’enquêtée a obtenu le médicament antipaludéen auprès d’au moins deux sources, encerclez seulement la source qui semble la plus récente sur la liste.

QUESTION 430 : TAILLE DU BÉBÉ

Lisez entièrement la question avant d’accepter une réponse. Il s’agit de la propre opinion de la femme au sujet de la taille/poids de son enfant. Certaines enquêtées peuvent vous donner le poids du bébé à la naissance plutôt que leur propre opinion de sa taille. Expliquez bien que ce qui vous intéresse c’est de savoir si, d’après l’enquêtée, son bébé était ‘TRÈS GROS’, ‘PLUS GROS QUE LA MOYENNE’, ‘MOYEN’, ‘PLUS PETIT QUE LA MOYENNE’ OU ‘TRÈS PETIT’. Si l’enquêtée elle-même est incapable de vous répondre, n’essayez pas de déduire la réponse de l’information sur le poids à la naissance. Encercler simplement ‘8’ pour ‘NE SAIT PAS’.

QUESTIONS 431 et 432 : POIDS À LA NAISSANCE

En posant ces questions, on cherche à savoir si le bébé a été pesé à la naissance, et si oui, quel était son poids. Vous remarquerez qu’à Q.432, il y a deux catégories de cases pour enregistrer le poids à la naissance; La première catégorie concerne les ‘KILOGRAMMES DU CARNET’, la seconde les ‘KILOGRAMMES DE MÉMOIRE’. Les ‘KILOGRAMMES DU CARNET’ proviennent d’un enregistrement écrit du poids à la naissance sur un document comme la carte de vaccination, la carte prénatal ou le carnet de santé ou le certificat de naissance. Les ‘KILOGRAMMES DE MÉMOIRE’ proviennent de la déclaration de la mère concernant le poids de son enfant à la naissance, déclaration faite de mémoire.

Quand vous enregistrez le poids à la naissance, encercler d’abord le code approprié situé devant les cases; ‘1’ pour ‘KILOGRAMMES DU CARNET’ et ‘2’ pour ‘KILOGRAMMES DE MÉMOIRE’, et inscrivez le poids à la naissance. Enregistrez chaque fois que c’est possible le poids à la naissance d’après les informations du carnet (ou de la carte). Quand vous enregistrez les informations basées sur le carnet (la carte), vérifiez la date figurant sur le carnet (la carte) ou demandez à la mère si elle est bien sûre que le poids inscrit sur le carnet (la carte) est le poids de l’enfant à la naissance.

Vous ne remplirez les cases intitulées ‘KILOGRAMMES DE MÉMOIRE’ que si il n’y a pas de carnet (carte) ou que s’il y a aucun enregistrement du poids de l’enfant à la naissance dans le carnet (la carte). Si le poids n’est pas disponible d’après le carnet (la carte) et si l’enquêtée dit qu’elle ne se souvient pas du poids exact de l’enfant à la naissance, demandez-lui de nous donner sa meilleure estimation. N’enregistrez ‘NE SAIT PAS’ que si l’enquêtée ne peut absolument pas se souvenir combien pesait l’enfant à la naissance, même approximativement.

QUESTION 433 : ASSISTANCE À L’ACCOUCHEMENT

Encore une fois, assurez-vous de citer le nom de l'enfant dont vous parlez, de façon à ce qu'il n'y ait pas de confusion. Si l’enquêtée n'est pas sûre du statut de la personne qui s'est occupée d'elle, si elle ne sait pas, par exemple, si la personne était une sage-femme ou une matrone, insistez. Les codes sont des lettres de l'alphabet pour vous rappeler d'encercler les codes de toutes les personnes qui ont assisté l'enquêtée.

QUESTION 434 : LIEU DE L’ACCOUCHEMENT

Si la femme a accouché dans un établissement de santé, demandez-lui si c’était un établissement du secteur privé ou public. Si l'enquêtée ne le sait pas, écrivez le nom de l'établissement dans l'espace prévu et signalez-le à votre chef d'équipe qui se renseignera auprès d'autres personnes pour déterminer le type d'établissement.

QUESTION 434A : RESTER DANS L’ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ APRÈS L’ACCOUCHEMENT

En posant cette question, on cherche à savoir combien de temps la femme est restée dans l'établissement de santé après son accouchement. Notez que nous ne cherchons pas à savoir combien de temps la femme a passé en tout dans l'établissement de santé ; ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir pendant combien de temps elle est restée dans l'établissement après avoir accouché.

Quand vous enregistrez la réponse, encerclez tout d’abord le code approprié pour l’unité de temps mentionné par l’enquêtée (c’est-à-dire ‘1’ pour HEURES, ‘2’ pour JOUR ou ‘3’ pour SEMAINES) et inscrivez ensuite combien de temps elle est restée dans l’établissement dans les cases à côté de ce code.

QUESTION 435: CÉSARIENNE

Un accouchement par césarienne ne se fait pas par voie normale, mais il nécessite une incision de l'abdomen et de l'utérus de la femme par laquelle l'enfant sortira. Un tel accouchement est nécessaire pour certaines femmes à cause de complications pendant la grossesse. Essayez de savoir si le bébé est sorti par la voie normale, ou si une opération a été nécessaire.

QUESTIONS 436-440: EXAMENS POSTPARTUM POUR LES MÈRES

Effectuer un examen postpartum après la naissance du bébé est très important pour la santé de la mère. Ce qui nous intéresse ici, c’est de savoir si la mère a vu quelqu’un pour un examen postnatal et, si oui, qui a effectué l’examen et après combien d’heures, de jours ou de semaines après la naissance le premier examen a eu lieu. Ces questions ne concernent que l’examen de santé de la mère. Si quelqu’un a examiné l’état de santé du bébé, mais pas celui de la mère, cet examen ne sera pas pris en compte ici. Les questions Q.442-445 concernent les examens pour l’enfant

La question Q.436 ne s’adresse qu’aux femmes qui ont accouché dans un établissement de santé et, en la posant, nous cherchons à savoir si quelqu’un a examiné l’état de santé de la femme avant qu’elle ne quitte l’établissement. Si la réponse est OUI, passez à Q. 439 pour obtenir davantage d’information sur l’examen. Si NON, on pose à l’enquêtée la question 437 pour savoir si elle a reçu des soins

postnatals dispensés par quelqu'un après qu'elle ait quitté l'établissement de santé. Vous ne devez cocher OUI à Q.437 que si l'examen est en relation avec l'accouchement et non si les soins ont été prodigués parce que la femme avait d'autres problèmes.

Q. 438 est posée aux femmes qui ont accouché en dehors d'un établissement de santé. On cherche à savoir si la femme a vu quelqu'un qui a examiné son état de santé à cause de son accouchement dans les deux mois qui ont suivi la naissance. Enregistrez NON si la femme a vu un prestataire de santé pour des soins qui n'avaient rien à voir avec l'accouchement.

En posant les questions 439 et 440, on cherche à savoir qui a effectué le premier examen postnatal et combien de temps après l'accouchement cet examen a eu lieu. Les questions 439 et 440 sont posées à toutes les mères qui ont reçu des soins postnatals (celles qui ont répondu OUI aux questions 436 ou 438) sans tenir compte de l'endroit où les soins ont été reçus.

Les questions 439 et 440 concernant le premier examen après la naissance. Par conséquent, les réponses multiples ne sont pas acceptées. Si la femme déclare que plus d'une personne a procédé au premier examen postnatal à Q. 439, encerclez le code pour la personne située en première position sur la liste. En complétant Q. 440, pensez que vous devez d'abord encercler un code pour l'unité de temps mentionnée par l'enquêtée (c'est-à-dire, HEURES, JOURS, ou SEMAINES) et inscrire ensuite un nombre dans les cases à droite du code que vous avez encerclé. Si la femme n'est pas certaine du moment exact, insistez pour obtenir la meilleure estimation pour savoir combien de temps après l'accouchement le premier examen a eu lieu.

QUESTIONS 442-445 : EXAMEN DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'ENFANT APRÈS SA NAISSANCE

En posant la question 442, on cherche à savoir si l'enfant a été examiné par un prestataire de la santé ou une accoucheuse traditionnelle dans les deux mois qui ont suivi sa naissance. Le terme prestataire de santé comprend des professionnels de la santé comme les médecins, les infirmières, les sages-femmes comme les agents de santé communautaire. Les examens concernant l'enfant incluent la vérification du cordon, l'évaluation de la température de l'enfant, son poids, l'observation de l'allaitement et le conseil sur les signes de danger. Pour ces enfants dont l'état de santé a été examiné, on pose une série de questions supplémentaires sur le premier examen, comme Q 443 : « Combien d'heures, de jours ou de semaines après la naissance de (NOM), cet examen a-t-il eu lieu », Q.444 : « Qui a examiné l'état de santé de (NOM) à ce moment-là » et Q.445 : « Où ce premier examen de (NOM) a-t-il eu lieu ».

La question 445 concerne l'endroit où s'est déroulé l'examen de l'enfant. Ces examens peuvent être effectués dans un établissement de santé ou fournis au domicile de la femme ou dans une autre maison. Si vous ne pouvez identifier le type d'endroit (public ou privé), inscrivez le nom de l'endroit et informez votre chef d'équipe qui vous aidera à déterminer à quel secteur appartient l'endroit.

QUESTION 446 : VITAMINE A

Montrer l'ampoule, les gélules ou le sirop de vitamine A et demandez à l'enquêtée si elle a reçu de la vitamine A dans les deux mois qui ont suivi son accouchement.

QUESTIONS 447-449 : PÉRIODE MENSTRUELLE APRÈS LA NAISSANCE

Après qu'une femme ait eu un enfant, il y a une période pendant laquelle elle n'a pas ses règles. À la question 447, on demande à la femme si ses règles sont revenues depuis la dernière naissance alors que la question 448 porte sur le retour des règles à la suite de toutes les autres naissances.

La question 449 est posée aux femmes qui ont déclaré que leurs règles étaient revenues après la naissance. Enregistrez la réponse de la femme en mois révolus. Pensez à inscrire un zéro dans la première case pour les réponses inférieures à dix mois.

QUESTION 450 : FILTRE POUR VÉRIFIER SI LA FEMME EST ENCEINTE (DERNIÈRE NAISSANCE SEULEMENT)

Vérifiez Q.226 (enceinte). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTIONS 451 et 452 : ABSTINENCE POSTPARTUM

Des couples peuvent décider d'attendre un certain temps après la naissance d'un enfant avant de reprendre les rapports sexuels (abstinence post-partum). Les questions 451 et 452 sont posées pour déterminer pendant combien de temps la femme s'est abstenue de rapports sexuels après la naissance de son enfant. Pensez à enregistrer la réponse en mois révolus.

QUESTION 453 : ALLAITEMENT DE L'ENFANT

L'allaitement est important pour la fécondité et pour la santé de l'enfant. À cette question, peu importe combien de temps l'enquêtée a allaité l'enfant ; il s'agit seulement de savoir si elle a donné ou non le sein à l'enfant, même si l'enfant est mort très jeune.

QUESTION 454 : FILTRE POUR ENFANT SURVIVANT

QUESTION 455 : DÉBUT DE L'ALLAITEMENT

Si la mère déclare que le bébé a été mis au sein immédiatement après la naissance, encerclez '000.' Sinon, enregistrez le moment en heures ou jours révolus.

Exemple : Une femme déclare qu'elle a commencé à allaiter son enfant dans l'heure qui a suivi la naissance. Encerclez '1' et enregistrez '00' heure.

Exemple : Une femme déclare qu'elle a commencé à allaiter son enfant dans les 30 heures qui ont suivi la naissance. Encerclez '2' (JOURS) et enregistrez '01'.

QUESTIONS 456 et 457 : ALIMENTS DONNÉS AVANT L'ALLAITEMENT

Ces questions sont posées pour savoir si on a donné à l'enfant des liquides autres que le lait maternel avant que le flux du lait ne soit devenu régulier. À Q. 457, encerclez tous les codes appropriés.

QUESTION 458 : FILTRE POUR ENFANT VIVANT

Vérifiez Q. 404. Si 'Décédé', cochez la case de droite et retournez à Q. 405 à la colonne suivante ; ou si plus de naissances, allez à Q. 501. Si 'En vie', cochez la case de gauche et passez à Q. 459.

QUESTION 459 : ENFANT ENCORE ALLAITÉ

Cette question est posée seulement si l'enfant est encore en vie (Q.458). Peu importe ici si l'enfant reçoit d'autres liquides ou aliments en dehors de l'allaitement. On veut simplement savoir si l'enfant reçoit toujours le sein.

QUESTION 460 : ENFANT NOURRI AU BIBERON

L'utilisation de biberons peut être contraire à tout principe d'hygiène, et peut être le signe d'un sevrage précoce ou inapproprié. Vous devez enregistrer 'OUI' si on a donné à l'enfant quelque chose au biberon durant le jour ou la nuit.

QUESTION 461 : FILTRE POUR L'ENFANT SUIVANT

À ce point du questionnaire, retournez à Q.405 pour poser les questions de la Section 4 concernant l'enfant de la colonne suivante. Si vous avez terminé de poser les questions pour toutes les naissances survenues au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, continuez en posant Q. 501.

Section 5 : Vaccination de l'enfant, santé, nutrition et luette (questions 501-561)

QUESTIONS 501-503 : EN-TÊTE DU TABLEAU

Il y a une différence importante entre la Section 4 et la Section 5. La Section 4 recueille des informations sur les enfants vivants et décédés, alors que la Section 5 ne concerne que les enfants qui sont encore en vie au moment de l'enquête. Cependant, vous devez compléter l'en-tête du tableau de la Section 5 pour tous les enfants, qu'ils soient vivants ou décédés.

Complétez l'en-tête du tableau en suivant la même procédure que celle suivie à la Section 4. Vérifiez Q.212 et Q.216 et inscrivez le numéro de ligne du Tableau de l'Historique des Naissances (Q.502), le nom de l'enfant et l'état de survie (Q.503) en haut de cette page, ainsi que le nom de l'enfant en haut de chacune des pages suivantes dans le Tableau de Santé de l'Enfant. Assurez-vous de commencer par la dernière naissance, puis par l'avant-dernière naissance, etc.

Si l'enquêtée a eu plus de trois naissances depuis janvier 2009, vous utiliserez un nouveau questionnaire que vous aurez préparé à l'avance. Écrivez « VOIR QUESTIONNAIRE JOINT » en haut de la section 5. Vérifiez la page de couverture pour être sûre que vous avez bien le questionnaire supplémentaire correct. Allez à la section 5 du second questionnaire. Laissez en blanc la première colonne du second questionnaire. Changez les en-têtes de la seconde et de la troisième colonne en 'AVANT-AVANT-AVANT-DERNIÈRE NAISSANCE', et 'AVANT-AVANT-AVANT-AVANT DERNIÈRE NAISSANCE', et enregistrez le nom, le numéro de ligne de l'Historique des Naissances ainsi que l'état de survie de la ou des naissances supplémentaires. Retournez ensuite au questionnaire original pour commencer à poser les questions sur l'enfant dernier-né.

Après avoir rempli Q.503 pour toutes les naissances survenues depuis janvier 2009, commencez par la DERNIÈRE NAISSANCE de la première colonne et faites l'une des trois choses suivantes : 1) si l'enfant est vivant, posez Q.504 ; 2) si l'enfant est décédé, passez à la colonne suivante pour l'enfant qui y est enregistré, ou 3) s'il n'y a plus de naissances, passez à Q.553

QUESTION 504 : CARTE DE VACCINATION/CARTE DE SANTÉ

Vous devez avoir obtenu au début de l'interview pour tous les enfants éligibles des documents (certificat de naissance, carte de vaccination, carte de santé). Si vous n'avez pas encore obtenu un certificat, une carte ou une carte pour un enfant, il est temps de demander à l'enquêtée de les chercher. Dans certains cas, l'enquêtée peut ne pas être disposée à prendre le temps de chercher ces documents, pensant que vous êtes pressée. Étant donné qu'il est très important d'obtenir une documentation écrite sur l'histoire vaccinale de tous les enfants éligibles, soyez patiente si l'enquêtée a besoin de temps pour rechercher la carte.

Si l'enquêtée vous montre la carte d'un enfant, enregistrez 'OUI, VU'. Si l'enquêtée dit que l'enfant a une carte de vaccination (ou de santé) mais qu'elle ne peut pas vous le montrer parce qu'elle l'a perdu ou que c'est quelqu'un d'autre qui l'a ou bien parce qu'elle n'y a pas accès durant l'interview,

enregistrez 'OUI, PAS VU' pour cet enfant. Si l'enquêtée dit qu'elle n'a pas de carte pour son enfant, enregistrez 'PAS DE CARTE'. Chaque réponse à une instruction de passage différente, veuillez donc à bien suivre l'instruction de passage correcte.

QUESTION 505 : A DÉJÀ EU UNE CARTE DE VACCINATION/CARTE DE SANTÉ

Si à Q.504, la femme vous dit qu'elle n'a pas de carte de vaccination pour son enfant, demandez-lui alors à Q.505 si elle **a déjà eu** une carte pour cet enfant. Il est possible qu'à un certain moment elle ait eu une carte, mais qu'elle ne l'ait plus. Encerchez le code approprié et passez à Q.509.

QUESTION 506 : ENREGISTREMENT DES VACCINATIONS

Si vous avez une carte de vaccination ou de santé pour l'enfant, enregistrez les réponses à Q. 506, en prenant directement les informations de la carte. Quand il y a plus d'un enfant éligible, assurez-vous de bien utiliser la carte qui correspond à l'enfant sur lequel vous posez des questions.

Avant de recopier les dates de la carte à Q. 506, examinez soigneusement la carte. Il se peut que la liste des vaccinations sur la carte de vaccination soit dans un ordre différent de celui du questionnaire. À Q. 506, vous devez enregistrer les dates avec le jour en premier, puis le mois, puis l'année. Vous devez lire la carte avec attention pour voir dans quel ordre les dates sont inscrites, parce que quelquefois le mois peut être écrit en premier, suivi du jour et de l'année. Prenez soin d'enregistrer les dates correctement.

En plus d'inscrire les dates des vaccinations sur la carte, certains établissements de santé ont parfois l'habitude d'inscrire les rendez-vous sur la carte, c'est-à-dire, les dates (rendez-vous) auxquelles la mère doit amener son enfant pour les vaccinations suivantes. Vous devez faire très attention à ne pas enregistrer la date d'un rendez-vous à la place d'une date de vaccination. Il est possible qu'un rendez-vous ait été donné, mais que l'enfant n'ait jamais reçu la vaccination. Vous ne devez enregistrer que les dates auxquelles les vaccinations ont été effectivement données, et non les dates des rendez-vous. Ayez la patience de lire la carte entièrement.

Si la carte indique seulement une partie de la date, enregistrez '98' pour 'NE SAIT PAS' dans la colonne pour laquelle l'information n'est pas donnée.

Exemple : Par exemple, si la date est juillet 2011, enregistrez '98' pour JOUR, '07' pour MOIS, '2011' pour ANNÉE.

Si la carte indique qu'une vaccination a été faite, mais que la date n'est pas enregistrée, inscrivez '44' dans la colonne JOUR qui suit le vaccin et laissez le mois et l'année en blanc. Examinez la carte avec soin. Si, par exemple, une date est indiquée pour un vaccin du DTCoq/PENTA et qu'il y a un simple signe pour montrer que le vaccin de la polio a également été donné, enregistrez la date de l'injection du DTCoq sur la ligne de la polio parce que cela indique certainement que les vaccinations ont été faites le même jour. Certaines cartes de vaccination n'ont qu'une ligne pour DTCoq/PENTA 1 et POLIO 1, DTCoq/PENTA 2 et POLIO 2, etc. S'il y a une date sur l'une de ces lignes, enregistrez la même date pour l'injection de DTCoq/PENTA et l'injection de polio

Exemple :

La carte de Marie montre les vaccinations suivantes :

		DERNIÈRE NAISSANCE								
		JOUR		MOIS		ANNÉE				
BCG	20 mai 2010	BCG	2	0	0	5	2	0	1	0
Polio 0	20 mai 2010	POLIO 0 (POLIO DONNÉ À LA NAISSANCE)	2	0	0	5	2	0	1	0
Polio 1	25 août 2010	POLIO 1	2	5	0	8	2	0	1	0
Polio 2	Octobre 2010	POLIO 2	9	8	1	0	2	0	1	0
Polio 3	Pas de date	POLIO 3								
DTCoq/PENTA 1	25 août 2010	DTCoq 1	2	5	0	8	2	0	1	0
DTCoq/PENTA 2	Octobre 2010	DTCoq 2	9	8	1	0	2	0	1	0
DTCoq/PENTA 3	Pas de date	DTCoq 3								
Rougeole (VAR)	Donné, pas de date	ROUGEOLE	4	4						
Vitamine A	Octobre 2010	VITAMINE A (LA PLUS RÉCENTE)	9	8	1	0	2	0	1	0
Fièvre Jaune (VAA)	Octobre 2010	Fièvre Jaune (LA PLUS RÉCENTE)	9	8	1	0	2	0	1	0

QUESTION 507 : FILTRE POUR VACCINATION COMPLÈTE

Vérifiez Q. 506 (toutes les vaccinations du BCG à la ROUGEOLE ont été enregistrées). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTION 508 : VACCINS REÇUS MAIS NON ENREGISTRÉS

Parfois un enfant peut avoir reçu un vaccin alors qu'aucun enregistrement ne figure sur la carte de vaccination (ou le carnet de santé). Après avoir recopié les informations de la carte, demandez à l'enquêtée si l'enfant a reçu des vaccins qui n'ont pas été reportés sur la carte. Cela peut inclure des vaccins effectués lors d'une campagne nationale de vaccination.

Si la mère déclare que l'enfant a reçu un vaccin pour lequel aucune date n'est inscrite sur la carte, enregistrez 'OUI' à Q. 508. Retournez ensuite à Q. 506, inscrivez '66' à la colonne 'JOUR' à côté du vaccin reçu et laissez les colonnes 'MOIS' et 'Année' en blanc. À Q. 508, n'enregistrez 'OUI' que si l'enquêtée liste un (ou plus d'un) des vaccins listés à Q.506 qui n'a pas été enregistré sur la carte comme ayant été donné.

Une mère peut vous dire que l'enfant n'a reçu aucun autre vaccin que ceux enregistrés sur la carte. Dans ce cas, encerclez '2' pour 'NON' à Q. 508.

À la fin de cette question, passez à Q. 511 quelle que soit la réponse enregistrée.

QUESTION 509 : A DÉJÀ EU UN VACCIN (MAIS PAS DE CARTE)

Cette question ne doit être posée que si vous ne voyez pas la carte de vaccination (ou le carnet de santé) de l'enfant. Dans ce cas, toutes les informations sur les vaccins des enfants seront collectées à partir des déclarations de la mère, basées sur ce dont elle se souvient concernant ces vaccins.

QUESTIONS 510-510G : VACCINS POUR LES ENFANTS SANS CARTE

Si vous n'avez pas vu la carte de vaccination (santé) de l'enfant et si la mère vous dit qu'il a reçu, au moins, une vaccination, vous demanderez si l'enfant a reçu chacun des vaccins suivants : BCG, polio, DTCoq Rougeole/ROR.

Lisez la question introductive (Q.510) et posez ensuite les questions 510A-G, en suivant les instructions de passage appropriées. Etant donné qu'il y a plusieurs types de vaccin, on doit spécifier comment ils sont donnés pour que la mère puisse savoir de quel vaccin on lui parle. Lisez la phrase entière avant d'accepter une réponse de la femme.

Remarquez qu'il y a des questions supplémentaires pour les vaccins de la Polio et du DTCoq/PENTA. Pour la Polio, on demande si l'enfant l'a reçue, quand il l'a reçue pour la première fois (question spécifique au pays) et combien de fois il l'a reçue. De même, pour le DTCoq/PENTA, on demande si l'enfant a reçu le vaccin et combien de fois il l'a reçu.

QUESTION 511 : SUPPLÉMENTATION EN VITAMINE A

À la question 511, on demande si l'enfant a reçu une dose de vitamine A dans les six mois qui ont précédé l'enquête. Montrez à la femme des modèles courants d'ampoules, de comprimés ou de sirop de vitamine A. N'enregistrez pas 'OUI' si l'enfant a reçu la dernière dose il y a plus de six mois.

QUESTION 512 : SUPPLÉMENTS POUR LA CARENCE EN FER

La supplémentation en fer est considérée comme l'une des méthodes les plus efficaces pour traiter l'anémie. Les suppléments de fer pour les bébés et les jeunes enfants sont communément donnés sous forme de comprimés, de pilules ou sous forme liquide (sirop ou gouttes). Une boîte contenant de minuscules granules qui peuvent être saupoudrées sur les aliments de l'enfant sont aussi disponibles. Quand vous posez Q. 512, montrez à la femme des échantillons de suppléments de fer et n'oubliez pas de mentionner la période de référence. Étant donné que les suppléments de fer pour les enfants peuvent être conditionnés pour des prises quotidiennes ou hebdomadaires, on demande à Q. 512 si l'enfant a reçu une supplémentation de fer au cours des 7 derniers jours (semaine).

QUESTION 513 : VERS INTESTINAUX

Le traitement contre les vers intestinaux contribue à améliorer l'état nutritionnel des enfants. Cela est possible avec des médicaments peu coûteux et efficaces qui sont sans risque pour les enfants d'âge préscolaire. On demande à Q. 513 si l'enfant a pris des médicaments contre les vers intestinaux au cours des six derniers mois.

QUESTION 514 : DIARRHÉE DANS LES DEUX DERNIÈRES SEMAINES

La diarrhée est une des principales causes de maladie et de décès des enfants dans les pays en développement. Si la femme ne sait pas ce que signifie la "diarrhée", dites-lui que c'est « plus de trois selles liquides par jour ». En lisant la question, insistez sur "durant les deux dernières semaines".

QUESTION 515: DIARRHÉE AVEC SANG

Enregistrez s'il y avait du sang dans les selles. Du sang dans les selles est un symptôme de dysenterie, une infection causée par certaines bactéries, des parasites et des vers intestinaux.

QUESTIONS 516 ET 517 : BOIRE ET MANGER PENDANT LES ÉPISODES DIARRHÉIQUES

Les quantités de liquides ou de nourriture données à un enfant qui a la diarrhée peuvent être différentes de celles qu'il reçoit normalement. Lisez entièrement la question avant d'accepter une

réponse. Ce que nous voulons savoir, c'est la quantité de liquides et/ou de nourriture que l'enfant a bu ou mangé. Si l'enquêtée dit "moins", insistez pour déterminer si elle veut dire 'beaucoup moins' que d'habitude ou 'un peu moins'.

QUESTIONS 518 ET 519 : CONSEILS OU TRAITEMENTS RECHERCHÉS POUR LA DIARRHÉE

Par ces questions on cherche à savoir si des conseils ont été demandés à quelqu'un pour traiter cet épisode de diarrhée; il peut s'agir de conseils d'un centre de santé, d'un agent de santé, ou d'un guérisseur traditionnel. Enregistrez 'OUI' si quelqu'un et pas seulement la mère a recherché des conseils ou un traitement pour la diarrhée de l'enfant.

Si des conseils ou un traitement ont été recherchés (réponse à Q. 518 est 'OUI'), posez Q. 519 et insistez pour déterminer toutes les sources. Encercliez le code pour chaque établissement ou personne contacté.

Si l'enquêtée ne sait pas si l'établissement appartient au secteur public ou privé, inscrivez le nom de l'établissement dans l'espace prévu et informez votre chef d'équipe une fois l'interview terminée.

QUESTION 520 : FILTRE POUR LE NOMBRE D'ENDROITS OÙ DES CONSEILS ET DES TRAITEMENTS ONT ÉTÉ RECHERCHÉS POUR SOIGNER LA DIARRHÉE

Vérifiez Q.519. Si un seul code est encerclé, cochez la case de droite et aller à Q. 522. Si deux codes ou plus sont encerclés, cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 521.

QUESTION 521 : PREMIER ENDROIT OÙ DES CONSEILS /TRAITEMENTS ONT ÉTÉ RECHERCHÉS POUR SOIGNER LA DIARRHÉE

Pour les femmes qui ont cité plus d'un endroit à Q. 519, insistez en posant Q. 521 pour connaître le premier endroit où des conseils ou traitements ont été recherchés pour soigner la diarrhée. Si la femme cite un endroit qui n'est pas enregistré à Q. 519, insistez d'abord pour être certaine que les conseils ou traitement ont bien été recherchés dans cet endroit et ajoutez ensuite cet endroit à Q. 519.

QUESTION 522 : LIQUIDES SPÉCIAUX POUR TRAITER LA DIARRHÉE

On demande aux femmes si elles ont donné à l'enfant souffrant de diarrhée un liquide préparé à partir d'un sachet de sels de réhydratation par voie orale (SRO) comme ORASEL/AMASEL ou les liquides maisons recommandés par le gouvernement. Lisez bien chaque sous-question et encercliez la réponse donnée après chaque sous-question. Faites bien attention à encercler le code pour chaque sous-question. Ne laissez aucun blanc.

QUESTIONS 523 ET 524 : TRAITEMENT POUR LA DIARRHÉE AUTRES QUE LES LIQUIDES SPÉCIAUX

On pose ces questions à la mère pour savoir si l'enfant a reçu d'autres traitements pour cet épisode de diarrhée que ceux qui ont été déclarés à Q. 522. Si à Q.522, vous avez appris qu'on avait donné à l'enfant des liquides d'un sachet SRO, posez Q.523 en disant, « Est-ce que quelque chose d'autre a été donné pour traiter la diarrhée »? Si aucun liquide n'a été donné, posez Q. 523 en disant, « Est-ce que quelque chose a été donné pour traiter la diarrhée? »

Si vous apprenez à Q. 523 qu'on a donné à l'enfant quelque chose pour traiter la diarrhée, posez Q.524 pour identifier ce que la mère ou quelqu'un d'autre a pu donner à l'enfant. Après avoir enregistré le traitement, demandez à la femme si « quelque chose d'autre » a été donné, mais demandez-le sans insinuez que quelque chose d'autre aurait dû être donné.

QUESTIONS 525 ET 526 : FIÈVRE AU COURS DES DEUX DERNIÈRES SEMAINES

La fièvre est un symptôme de paludisme et de pneumonie, qui sont deux des principales causes de décès des jeunes enfants dans de nombreux pays. Il arrive souvent que les enfants qui ont de la fièvre soient traités pour le paludisme sans savoir s'il s'agit en fait de paludisme ou de pneumonie. En conséquence, la résistance des antipaludéens aux parasites est devenue un problème majeur. Pour le stopper, le personnel de santé doit diagnostiquer le paludisme chez les enfants et ne fournir un traitement contre le paludisme qu'aux enfants infectés par le parasite du paludisme. Le diagnostic du paludisme est effectué en prenant quelques gouttes de sang du patient et en examinant la présence de parasites du paludisme ou de protéines spécifiques au paludisme.

À Q.525, n'enregistrez 'OUI' que si la fièvre (corps chaud) est survenue dans les deux semaines ayant précédé la date de l'interview et ensuite allez à Q.526. Si la réponse à Q.525 est 'NON' ou 'Ne sait pas', passez à Q.527.

QUESTION 527 : TOUX AU COURS DES DEUX DERNIÈRES SEMAINES

N'enregistrez 'OUI' que si l'enfant a souffert de la toux dans les deux semaines ayant précédé la date de l'interview.

QUESTION 528 : RESPIRATION PLUS RAPIDE QUE D'HABITUDE /DIFFICULTÉS RESPIRATOIRES

Cette question n'est posée qu'aux enfants qui ont souffert de toux au cours des deux dernières semaines. Une respiration courte et rapide ou des difficultés respiratoires sont des signes de pneumonie ou d'autres infections respiratoires aiguës, qui sont l'une des causes principales de décès des jeunes enfants.

QUESTION 529 : RESPIRATION RAPIDE/DIFFICILE DUE À UN PROBLÈME DE BRONCHES/NEZ BOUCHÉ

Le but de cette question est de permettre de faire la distinction entre les maladies respiratoires qui peuvent comporter un risque sérieux pour la vie de l'enfant et un rhume ordinaire qui est moins grave.

QUESTION 530 : FILTRE POUR LA FIÈVRE

Vérifiez Q. 525. Si 'NON' ou 'NSP', cochez la case de droite et allez à Q.551A (si DERNIÈRE NAISSANCE) ou Q.551B (si autre que DERNIÈRE NAISSANCE). Si 'OUI', cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 531.

QUESTIONS 531 ET 532 : BOIRE ET MANGER PENDANT LA FIÈVRE/TOUX

Les quantités de liquides ou de nourriture données à un enfant qui a de la fièvre ou qui tousse peuvent être différentes de celles qu'il reçoit normalement. Si un enfant a de la fièvre ou s'il tousse mais pas les deux, lisez la question en mentionnant la maladie appropriée à la fin de la phrase. Par exemple, si l'enfant a eu, à la fois, de la fièvre et de la toux, lisez la déclaration précédant Q. 531: « Je voudrais maintenant savoir quelle quantité de liquides a été donnée à [NOM] (y compris le lait maternel) pendant qu'il avait de la fièvre et qu'il toussait ». Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse. Ce que nous voulons savoir, c'est la quantité de liquides et/ou de nourriture que l'enfant a bu ou mangé. Si l'enquêtée dit 'moins', insistez pour déterminer si elle veut dire 'beaucoup moins' que d'habitude ou 'un peu moins'.

QUESTIONS 533 ET 534 : CONSEILS OU TRAITEMENT RECHERCHÉS POUR LA FIÈVRE/TOUX

Enregistrez 'OUI' à Q.533 si quelqu'un a recherché des conseils ou un traitement pour la fièvre ou la toux de l'enfant (par exemple, la grand-mère). Si des conseils ou un traitement ont été recherchés, continuez et posez Q. 534. Insistez pour déterminer si plus d'une personne ou plus d'un endroit ont été consultés et enregistrez tous les endroits mentionnés.

Si l'enquêtée ne sait pas si l'établissement appartient au secteur public ou privé, inscrivez le nom de l'établissement dans l'espace prévu. À la fin de l'interview, informez votre chef d'équipe du problème pour identifier le type d'endroit

QUESTION 535 : FILTRE POUR LE NOMBRE D'ENDROITS OÙ DES CONSEILS ET DES TRAITEMENTS ONT ÉTÉ RECHERCHÉS POUR LA FIÈVRE/TOUX

Vérifiez Q.534. Si un seul code est encerclé, cochez la case de droite et aller à Q. 537. Si deux codes ou plus sont encerclés, cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 536.

QUESTION 536 : PREMIER ENDROIT OÙ DES CONSEILS ET DES TRAITEMENTS ONT ÉTÉ RECHERCHÉS POUR LA FIÈVRE/TOUX

Aux enquêtées qui citent plus d'un endroit à Q. 534, insistez à Q. 536 pour savoir quel a été le premier endroit où des conseils/traitements pour la fièvre/toux ont été recherchés. Si la femme cite un endroit qui n'est pas enregistré à Q. 534, insistez d'abord pour être certaine que ces conseils ou traitement ont bien été recherchés dans cet endroit et ajoutez ensuite cet endroit à Q. 534.

QUESTIONS 537 ET 538 : TRAITEMENT DE LA FIÈVRE/TOUX

Demandez à l'enquêtée si l'enfant qui a eu de la fièvre ou qui a toussé dans les deux dernières semaines a pris des médicaments pour la fièvre/toux et, si oui, quels médicaments l'enfant a reçu. Notez que plus d'un médicament a pu être donné à l'enfant pendant la maladie.

Si l'enfant n'a reçu aucun médicament pour traiter la fièvre/toux ou si l'enquêtée ne sait pas, retournez  503 à la colonne suivante ou s'il n'y a plus de naissances, continuez en posant Q.553.

Si l'enfant a reçu un traitement, cochez à Q. 538, tous les médicaments mentionnés par la femme. Si la femme ne connaît pas le nom du médicament, demandez-lui de vous montrer les médicaments. Enregistrez 'NE SAIT PAS' seulement si elle ne peut pas vous montrer le médicament ou si vous ne pouvez déterminer le type de médicament qui a été donné à l'enfant.

QUESTION 539 : FILTRE POUR LES ANTIPALUDÉENS DONNÉS POUR TRAITER LA FIÈVRE

Vérifiez Q. 538. Si un code A à F a été encerclé, cochez la case de gauche et poursuivez avec Q.540. Si aucun code A à F n'est encerclé, cochez la case de droite et allez à Q.551A (si DERNIÈRE NAISSANCE) ou Q.551B (si autre que DERNIÈRE NAISSANCE).

QUESTION 540 : FILTRE POUR SP/FANSIDAR

Vérifiez Q. 538. Si Code 'A' non encerclé, cochez la case de droite et passez à Q. 542. Si Code 'A' encerclé, cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 541.

QUESTION 541 : INTERVALLE DE TEMPS ENTRE DÉBUT DE LA FIÈVRE ET DÉBUT DU TRAITEMENT AVEC SP/FANSIDAR

En posant cette question, on cherche à connaître l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre le moment où la fièvre a commencé et la prise de la première dose de SP/Fansidar pour traiter la fièvre. Si l'enfant a commencé à prendre la SP/Fansidar le jour où la fièvre a commencé, encerclez '0' pour 'MÊME JOUR'. Si on n'a commencé à donner la SP/Fansidar que le jour suivant (le jour après la survenue de la fièvre), encerclez '1' pour 'JOUR SUIVANT' et ainsi de suite.

QUESTIONS 542-551 : INFORMATIONS CONCERNANT D'AUTRES MÉDICAMENTS PRIS POUR TRAITER LA FIÈVRE

Les questions 542 à 551 sont identiques aux questions 540 et 541 sauf qu'elles concernent d'autres médicaments pris pour le traitement de la fièvre (chloroquine, amodiaquine, quinine, etc.).

QUESTIONS 551A-551H : ABLATION DE LA LUETTE

Cette section concerne la collecte des données sur la connaissance et sur la prévalence de l'ablation de la luette chez les enfants ainsi que sur les opinions concernant cette pratique. Cette pratique traditionnelle, très ancienne, qui reste encore très vivace, dans certaines régions d'Afrique, notamment au Tchad consiste à couper la luette pour « évacuer des humeurs malignes du cerveau ». Pratiquée dans des conditions d'hygiène désastreuse, elle constitue donc une menace grave pour la santé de l'enfant.

QUESTION 551A : CONNAISSANCE DE LA PRATIQUE DE LA LUETTE

Les questions sur l'enlèvement de la luette sont posées aux femmes qui ont entendu parler de l'ablation de la luette. Pour cette raison, la question 551A est particulièrement importante puisqu'elle permet d'identifier les femmes qui ont entendu parler de cette pratique. Les femmes qui en ont entendu parler répondront OUI à 551A. Dans ce cas, encerclez le code 1 et passez à 551B. Si, au contraire, la femme répond NON, encerclez le code 2, sautez le reste des questions sur l'ablation de la luette et allez directement à la Q.552.

À PARTIR DE 551B-551G, LES QUESTIONS NE DOIVENT ÊTRE POSÉES QU'AUX FEMMES QUI ONT DÉCLARÉ CONNAÎTRE L'ABLATION DE LA LUETTE.

QUESTION 551B : PRATIQUE DE L'ABLATION DE LA LUETTE

À 551B, vous demandez à l'enquêtée qui connaît l'ablation de la luette si elle a enlevé la luette de l'enfant. Si l'enquêtée répond « OUI », passez à 551D; dans le cas contraire, continuez en posant 551C.

QUESTION 551C : INTENTION DE FAIRE ENLEVER LA LUETTE

À 551C, vous demandez à l'enquêtée qui connaît l'ablation de la luette et celles qui avaient déclaré que leur enfant n'avait pas subi cette intervention, si elles avaient l'intention de le faire dans l'avenir. Quelle que soit la réponse, allez à Q.551G.

QUESTION 551D : ÂGE DE L'ENFANT AU MOMENT DE L'ABLATION

À 551D, vous demandez à la mère de l'enfant qui a subi l'ablation de la luette à quel âge avait eu lieu cette intervention. Encerclez le code « 1 » si l'enfant avait moins d'un an quand il a subi à l'ablation de la lutte, « 2 », si l'enfant avait un an ou plus. Encerclez « 8 » si la mère « NE SAIT PAS » à quel âge l'enfant a subi cette intervention.

QUESTION 551E : PERSONNE QUI A PROCÉDÉ À L'ABLATION

Le but de cette question est d'obtenir des informations sur la qualification de la personne qui a procédé à l'ablation. Ces informations permettront de mieux connaître le contexte médical et social dans lequel l'ablation est effectuée. Codez seulement la réponse fournie par l'enquêtée. L'ablation peut avoir été effectuée de manière traditionnelle, par un guérisseur traditionnelle ou une femme/homme spécialisé ou par un professionnel de santé (médecin ou infirmière ou une autre catégorie de professionnel de santé) ou par un parent/amis ou par quelqu'un d'autre. Ce n'est pas une question à réponses multiples—seul un code doit être encerclé.

QUESTION 551F(a) – 551F(e) : COMPLICATION A LA SUITE DE L'ABLATION

Le but de cette série de questions est d'obtenir les complications qu'un enfant peut avoir à la suite de l'ablation de la lchette. Lisez bien chaque sous-question et encerclez la réponse donnée après chaque sous-question. Faites bien attention à encercler le code pour chaque complication. Ne laissez aucun blanc.

QUESTION 551G et 551H : AVANTAGE ET INCONVENIENT DE L'ABLATION

La question est posée à toutes les femmes qui ont entendu parler de cette pratique, les avantages et les inconvénients à pratiquer l'ablation de la lchette chez les enfants de moins de cinq ans. Enregistrez tous les avantages et inconvénients mentionnés.

QUESTION 552 : INSTRUCTIONS POUR POSER LES QUESTIONS 504-552 POUR L'ENFANT SUIVANT

À ce point du questionnaire, retournez à Q. 503 et posez la série de questions pour la naissance à la colonne suivante. S'il n'y a plus de naissances, continuez en posant Q. 553.

QUESTION 553 : FILTRE POUR LE NOMBRE D'ENFANTS NÉS EN 2009 OU PLUS TARD

Vérifiez les questions 215 et 218 pour savoir combien la femme a d'enfants qui sont nés en 2009 ou plus tard et qui vivent avec elle. S'il n'y a aucun enfant qui est né dans cette période et qui vit avec l'enquêtée, cochez la case de droite et allez à Q. 556. Si elle a un enfant ou plus né dans cette période qui vit avec elle, cocher la case de gauche. Continuez ensuite en posant Q. 554 pour l'enfant le plus jeune né depuis janvier 2009 et qui vit avec l'enquêtée.

QUESTION 554 : ÉVACUATION DES SELLES

Une évacuation correcte des excréments contribue à limiter la propagation des maladies diarrhéiques. On demande aux mères ce qui a été fait pour se débarrasser des excréments du plus jeune enfant quand il est allé aux toilettes la dernière fois.

QUESTION 555 : FILTRE POUR ENFANT AYANT REÇU DES SACHETS DE SRO

Vérifiez Q. 522(a), toutes les colonnes. Si au moins un enfant a reçu du liquide de sachet SRO (ORASEL ou AMASEL), cochez la case de droite et passez à Q. 557. Si aucun enfant n'a reçu du liquide de sachet SRO, cochez la case de gauche et posez Q. 556.

QUESTION 556 : CONNAISSANCES DES SACHETS DE SRO (ORASEL OU AMASEL)

Cette question est posée pour déterminer si les enquêtées ont déjà entendu parler d'un produit spécial appelé SRO ou d'un sachet de SRO préconditionné pour le traitement de la diarrhée. Cette question est posée à toutes les femmes interviewées sauf à celles qui ont des enfants nés en 2009 ou plus tard à qui on a donné un sachet de SRO ou un sachet de SRO préconditionné pour traiter un cas récent de diarrhée. Quand vous posez Q. 556, Soyez sûre d'utiliser le nom local pour ces sachets.

QUESTION 557 : FILTRE POUR LES ENFANTS NÉS EN 2012 OU PLUS TARD ET VIVANT AVEC L'ENQUÊTÉE

Si l'enquêtée a, au moins, un enfant né en 2012 ou plus tard et vivant avec elle, soyez sûre d'enregistrer le nom du plus jeune enfant dans l'espace prévu.

QUESTION 558 : LIQUIDES ET ALIMENTS DONNÉS HIER À L'ENFANT

Le but de cette série de questions est d'obtenir une sorte de description de la diversité alimentaire de l'enfant. Seules les femmes qui ont, au moins, un enfant né en 2012 ou plus tard et qui vit avec elles sont éligibles pour les questions. Si l'enquêtée a plus d'un enfant né en 2012 ou plus tard et vivant avec elle, les questions concernant l'alimentation de l'enfant seront posées pour l'enfant le plus jeune.

Pour aider l'enquêtée à se souvenir de ce qu'a mangé l'enfant le jour précédent, suivez les instructions ci-dessous :

- Commencez par lire lentement la partie introductive de la question, en insistant sur le fait que la question porte sur ce que l'enfant a mangé ou bu **hier pendant le jour ou la nuit**. Posez la question concernant chaque catégorie dans l'ordre dans lequel les aliments apparaissent dans la question. Enregistrez la réponse ("OUI," "NON" OU "NE SAIT PAS") pour une catégorie d'aliments avant de poser la question pour la catégorie suivante.
- Pour les catégories qui comportent plus d'un ingrédient, encerclez '1' pour "OUI" si l'un de ces ingrédients de cette catégorie a été donné. Pour les questions concernant la consommation de lait (Q.558d), de lait en poudre pour bébé (Q.558e) et de yaourts Q.558g), procédez en demandant combien de fois l'enfant a consommé l'aliment ou le liquide.
- Alors que vous êtes en train de poser Q.558 concernant les premiers aliments ou liquides, la mère peut vous interrompre et faire la liste des aliments et liquides que son enfant a consommés. Commencez avec les aliments ou liquides qu'elle mentionne et encerclez '1' pour chaque catégorie d'aliments à Q. 558. Il se peut que vous ayez à demander à la femme de répéter les aliments ou liquides pour être certaine d'enregistrer correctement tous les types d'aliments.
- Une mère peut parfois vous dire que son enfant a eu de la « soupe », « de la bouillie » ou « du ragoût ». Étant donné que, généralement, ces plats comprennent plusieurs ingrédients, il est important que vous approfondissiez pour connaître les ingrédients qui entrent dans la composition des soupes, bouillies ou ragoûts. Par exemple, si la mère vous dit que son enfant a eu de la soupe, demandez ce qui était dans la soupe et enregistrez les ingrédients. Si la soupe contenait des carottes, des pommes de terre et du bœuf, enregistrez OUI dans la catégorie « Des citrouilles, carottes, courges ou pommes de terre douces qui sont jaunes ou oranges à l'intérieur » pour enregistrer les carottes, OUI dans la catégorie « Des pommes de terre, ignames blanches, manioc, cassava, ou préparations à base de tubercules » pour enregistrer les pommes de terre, et OUI dans la catégorie « De la viande de bœuf, de porc, d'agneau, de chèvre, du poulet ou du canard » pour enregistrer le bœuf.
- La catégorie « bouillon » correspond seulement aux bouillons à base d'eau. Les soupes, qui contiennent certains aliments, ne doivent pas être comptées ici, mais doivent être traitées comme décrit ci-dessus.

- Après avoir enregistré tous les aliments ou liquides que l'enfant a consommés, vous devez retourner et demandez à propos des catégories que la femme n'a pas mentionnées. Si la femme mentionne maintenant un aliment que l'enfant a mangé hier (ou qu'elle avait mentionné avant) qui n'est pas listé dans les catégories d'aliments, inscrivez le nom de cet aliment à côté de Q.558u' : 'N'importe quelle préparation à base d'aliments solides, semi solides, ou mou?'. Demandez à votre chef d'équipe ou à votre contrôleuse de vous aider pour sélectionner le code dans le groupe d'aliments correct.

Si l'enquêtée déclare que l'enfant a seulement reçu les aliments qu'elle a déjà mentionnés (par exemple, du lait en poudre pour bébé et des jus), faites-vous confirmer que l'enfant n'a rien consommé d'autre (en demandant, par exemple, « Est-ce que (NOM) n'a bu aucun autre liquide? » et « Est-ce que (NOM) n'a mangé aucun autre aliment solide ou semi solide ? »). Si la mère confirme qu'on a donné ni aucun autre liquide, ni aucun autre aliment à l'enfant, cochez 'NON' pour tous les autres aliments de la liste. Notez que si la femme mentionne le lait maternel, il n'est pas nécessaire d'enregistrer l'information à Q.558 parce que si l'enfant a été allaité hier, la mère a dû précédemment déclaré à Q.459 qu'elle l'allait toujours. Notez aussi que Q.558a ('Eau?') ne concerne que l'eau seule sans aucun ajout.

Si la mère ne se trouvait pas avec l'enfant le jour précédent l'interview, il se peut qu'elle ne puisse pas répondre aux questions. Si ce cas se présente, demandez-lui si vous pouvez parler avec la personne qui s'occupait de l'enfant en l'absence de la mère pour lui demander ce que l'enfant a mangé ou bu hier. Il est aussi possible que la mère demande à d'autres membres du ménage ce que l'enfant a consommé même si elle était à la maison puisque elle n'était peut-être pas la seule personne à s'occuper de nourrir l'enfant hier. Si, à Q. 558, les informations concernant les aliments consommés par l'enfant hier vous sont données par d'autres membres du ménage, vous devez inscrire les noms de ces personnes et décrire les circonstances sur la même page de la question. Écrivez aussi une note dans la section OBSERVATION à la fin de l'interview.

Avant de passer à la question suivante, vérifiez qu'il y a une réponse encerclée pour chaque aliment à Q. 558.

Note : dans certaines parties du monde, l'utilisation de lait en poudre pour bébés et de céréales enrichies pour bébés est fréquente. Dans d'autres endroits, il se peut que ces produits ne soient pas répandus et que les enquêtées n'en connaissent pas les noms. Ci-dessous, nous vous donnons les définitions de ces produits :

- Lait en poudre pour bébés. Le lait en poudre pour bébés est un produit vendu en commerce qui peut être utilisé pour fournir tous ou une partie des nutriments nécessaires au développement de l'enfant. Ce type de lait, qui peut se présenter sous forme de poudre ou d'un liquide concentré, doit être mélangé à de l'eau (quelle que soit la présentation : poudre ou liquide concentré) avant d'être donné à l'enfant. Ce produit peut aussi être vendu prêt à la consommation, c'est-à-dire qu'il peut être donné immédiatement à l'enfant sans avoir à ajouter de l'eau. Les laits en poudre pour bébés vendus en commerce disponibles au Tchad incluent Cerelac.

La plupart des laits en poudre sont faits à partir de lait et Q. 558e fait référence uniquement à ce type de lait en poudre. Cependant, dans certaines parties du monde, on trouve des laits en poudre faits à partir de soja. Dans les enquêtes *DHS*, les laits en poudre faits à partir de soja sont classés dans la catégorie "Autres liquides " Cependant, si la mère déclare que l'enfant a bu du lait en poudre à base de soja et non de lait, enregistrez NON à Q. 558e (Lait en poudre pour bébé) et OUI à Q. 558f (Autres Liquides).

- Les céréales enrichies pour bébés vendues en commerce sont produites tout particulièrement pour nourrir les bébés ou les jeunes enfants. Les céréales pour enfants les plus répandues qui sont disponibles au Tchad incluent le Cerelac.

QUESTION 559 : FILTRE POUR L'ENFANT QUI A MANGÉ UN ALIMENT

Vérifiez Q. 558 (catégories 'g' à 'u'). S'il y a au moins un 'OUI', cochez la case de droite et passez à Q. 561. S'il n'y a aucun 'OUI', cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 560.

QUESTION 560 : ALIMENTS SOLIDES, SEMI SOLIDES, OU MOUS

Cette question n'est posée que si la mère a déclaré à Q. 558 que l'enfant n'avait consommé aucun des groupes d'aliments figurant dans le questionnaire sur la diversité des aliments consommés par l'enfant. Cette question a pour but de vérifier si l'enfant n'a réellement consommé aucun aliment solide, semi solide ou mou le jour ayant précédé l'interview. Si l'enquêtée dit 'OUI' à Q. 560, retournez à Q. 558 et enregistrez l'aliment ou les aliments consommés.

- Des aliments solides, semi solides ou mous incluent les plats préparés pour toute la famille et ceux préparés exclusivement pour les enfants et les très jeunes enfants. Des soupes épaisses, des ragoûts et des bouillies sont considérés comme des nourritures semi solides.
- Des soupes claires, des bouillons et des bouillies claires sont classés dans la catégorie des liquides et non dans celle des nourritures solides, semi solides, ou des aliments mous.

QUESTION 561: NOMBRE DE FOIS QUE L'ENFANT A CONSOMMÉ DES ALIMENTS SOLIDES, SEMI SOLIDES OU MOUS.

À cette question, nous cherchons à connaître le nombre total de fois qu'un enfant a consommé des aliments solides, semi solides ou mous le jour ayant précédé l'interview. Comptez à part les goûters donnés à l'enfant entre les repas normaux. Si le nombre est de 7 ou plus, inscrivez '7' dans la case.

Exemple: L'enquêtée déclare que son enfant a été allaité 8 fois durant le jour précédant l'interview et qu'il a mangé de la bouillie le matin et le soir. L'enfant a aussi mangé une banane en purée pendant l'après-midi. Enregistrez '3' à Q.561 puisque l'enfant a mangé des aliments solides/semi solides/et mous 3 fois le jour ayant précédé l'interview. Le nombre de fois que l'enfant a été allaité n'est pas compté dans la réponse à Q. 561 parce que le lait maternel n'est pas un aliment solide, semi solide ou mou.

Section 6 : Mariage et activité sexuelle (questions 601-631)

QUESTION 601 : ACTUELLEMENT MARIÉE OU VIVANT AVEC UN HOMME

À la question 601, on demande si l'enquêtée est actuellement mariée, si elle vit actuellement avec un homme de manière informelle ou si elle n'est pas en union. Souvenez-vous qu'il y a deux catégories de réponses 'OUI' : (1) "OUI" si la femme est mariée et (2) "OUI" si elle vit avec un homme. Faites attention de bien différencier ces deux catégories. Si une femme répond juste 'OUI', demandez-lui si elle est actuellement *mariée* ou si elle *vit* juste actuellement avec un homme. Une union informelle est une union dans laquelle l'homme et la femme restent ensemble pour un certain temps, avec l'intention d'avoir une relation stable, mais sans qu'il y ait eu une cérémonie civile ou religieuse. Des rapports sexuels occasionnels ne doivent pas être pris en considération ici.

Exemple : si une femme vit avec son ami et sa famille pendant plusieurs années, on considère qu'elle « vit avec un homme », qu'elle ait ou non des enfants. Par contre, si une femme a eu un ami mais n'a jamais vécu avec lui, on ne doit pas considérer qu'elle a vécu en union.

QUESTION 602 : A DÉJÀ ÉTÉ EN UNION OU A DÉJÀ VÉCU AVEC UN HOMME

Aux femmes qui ne sont pas actuellement mariées ou qui ne vivent pas actuellement avec un homme (Réponse NON, PAS EN UNION à Q. 601), on demande si elles ont déjà été mariées ou si elles ont déjà vécu avec un homme. Insistez si nécessaire pour établir la distinction entre 'OUI, PRÉCÉDEMMENT MARIÉE' et 'OUI, A VÉCU AVEC UN HOMME'.

QUESTION 603: ÉTAT MATRIMONIAL ACTUEL

Cette question est posée aux femmes qui ont été en union mais qui n'étaient pas mariées et qui ne vivaient pas avec un homme au moment de l'enquête. Étant donné qu'elle a été en union à un certain moment mais qu'elle ne l'est plus le jour où vous l'interviewez, il se peut qu'elle soit maintenant veuve, divorcée ou séparée.

Vous enregistrerez "veuve" (a) pour les femmes ayant été mariées mais dont l'époux/mari/conjoint est décédé, et (b) pour les femmes qui étaient en concubinage/union informelle et dont le partenaire/concubin est décédé. Enregistrez "Divorcée" pour les femmes ayant été mariées et dont le mariage a été officiellement rompu et "Séparée" (a) pour les femmes ayant été mariées, mais qui ne vivent plus maritalement avec leur conjoint/époux/mari, et (b) pour les femmes qui vivaient en concubinage /union informelle et ont rompu définitivement leur union/relation avec leur partenaire/concubin.

QUESTION 604 : OÙ VIT LE MARI/PARTENAIRE

Quand vous posez cette question et les questions suivantes, utilisez le terme adapté à la relation de la femme (mari ou partenaire).

À une femme qui est actuellement mariée ou qui vit actuellement avec un homme, demandez si son mari ou partenaire vit réellement avec elle ou s'il vit ailleurs. Si le mari/partenaire de la femme vit habituellement avec elle, mais s'il est seulement absent temporairement, enregistrez 'VIT AVEC ELLE'.

QUESTION 605 : NOM DU MARI/PARTENAIRE ET NUMÉRO DE LIGNE

Inscrivez le nom et le numéro de ligne du mari basés sur les informations enregistrées dans les colonnes 1 et 2 du Tableau de Ménage. Si le mari n'est pas listé en tant que membre du ménage, enregistrez '00' dans les cases.

QUESTION 606 : AUTRES COÉPOUSES /PARTENAIRES

Nous voulons savoir si le mari/partenaire de l'enquêtée a d'autres épouses ou partenaires avec qui il cohabite – c'est-à-dire d'autres femmes avec qui il vit comme s'il était marié. Cela n'inclut pas « des petites amies » à moins que le mari/partenaire ne vive avec elle comme s'il était marié.

QUESTION 607 : NOMBRE DE COÉPOUSES

À Q.607, le nombre total d'épouses/partenaires doit comprendre l'enquêtée elle-même plus les autres épouses ou partenaires cohabitantes. Étant donné qu'on a attribué deux cases pour le nombre, pensez à inscrire dans la première case un '0' pour les nombres inférieurs à '10'.

QUESTION 608 : RANG

À cette questions, nous cherchons à connaître le rang d'épouse de l'enquêtée parmi les autres épouses du mari/partenaire : 01 si la femme est la première épouse, 02 si elle est la deuxième, etc.

QUESTION 609 : MARIAGES MULTIPLES

Comme c'était le cas avec Q.601, on s'intéresse ici aux mariages légaux aussi bien qu'aux couples qui vivent ensemble comme s'ils étaient mariés. Par conséquent, si une femme était mariée ou vivait avec un homme, puis est devenue veuve ou a divorcé ou s'est séparée et qu'elle est maintenant mariée ou qu'elle vit avec quelqu'un d'autre, il faut enregistrer 'PLUS D'UNE FOIS'.

Si une femme n'est pas actuellement mariée mais qu'elle a été mariée précédemment deux ou trois fois, enregistrez 'PLUS D'UNE FOIS'. Si elle ne s'est mariée ou si elle n'a vécu qu'une seule fois avec un homme, encerclez le Code '1.'

QUESTION 610 : DATE À LAQUELLE L'ENQUÊTÉE A VÉCU POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC UN MARI/PARTENAIRE

Ici nous voulons connaître deux choses. Premièrement, vérifiez la question Q.609 et cochez la case appropriée au-dessus de la question. Ensuite, lisez la question sous la case cochée et enregistrez la réponse telle qu'elle est donnée par l'enquêtée.

Nous voulons connaître le mois et l'année où la femme a commencé à vivre avec son premier mari ou partenaire. Si elle n'arrive pas à se rappeler la date, vous devrez insister. Les dates enregistrées dans le Tableau de l'Historique des Naissances peuvent vous aider. Par exemple, vous pouvez vérifier la date de naissance du premier enfant et lui demander combien de mois ou d'années avant (ou après) la naissance de son premier enfant elle a commencé à vivre avec son (premier) mari, partenaire.

Notez que l'on s'intéresse ici à la date de départ de la première union (mariage ou union consensuelle), et non à la date des premiers rapports sexuels ou de la première naissance. Il se peut que la première naissance se soit produite avant la première union. Si l'enquêtée répond en années (par exemple, « il y a deux ans »), insistez pour trouver le mois

Notez qu'en enregistrant la date à Q. 610, vous enregistrerez le mois et l'année et si l'un n'est pas connu, vous encerclez le code 'NE SAIT PAS' pour celui qui n'est pas connu ('98' pour 'ne connaît pas le MOIS' et '9998' pour ne connaît pas l'ANNÉE).

QUESTION 611 : ÂGE AUQUEL L'ENQUÊTÉE A COMMENCÉ À VIVRE POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC SON MARI/PARTENAIRE

Si, après avoir demandé la date à laquelle la femme a commencé à vivre avec son premier partenaire, (Q. 610), vous ne pouvez obtenir l'année, demandez-lui quel âge elle avait quand elle a commencé à vivre avec lui. Comme toutes les questions concernant l'âge, insistez si l'enquêtée ne sait pas. Utilisez des informations sur des événements pour lesquels vous disposez déjà d'informations. Par exemple, demandez-lui quel âge elle avait quand son premier enfant est né, et ensuite combien de temps avant ou après avoir donné naissance elle a commencé à vivre avec son premier mari/partenaire.

Notez qu'encerclez '9998' pour 'NE SAIT PAS' est accepté comme une réponse valide à Q. 610. Cependant, si vous n'avez pas pu obtenir une réponse numérique pour 'ANNÉE' à Q. 610, vous devrez fournir un 'ÂGE' à Q. 611.

QUESTION 612: SE TROUVER EN PRIVÉ

Les questions qui suivent sont des questions confidentielles qui exigent que vous vous trouviez complètement en privé avant de commencer à les poser.

QUESTIONS 613-627 : INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

L'objectif de ces questions concernant l'activité sexuelle est de déterminer le moment où l'enquêtée s'est trouvée exposée au risque de conception, puisque les niveaux de fécondité sont directement associés à la fréquence des rapports sexuels. Les informations sur le recours au condom sont intéressantes parce que son utilisation peut réduire le risque de transmission du VIH et des autres maladies sexuellement transmissibles.

Ces questions risquent d'être gênantes pour certaines femmes, il faut donc les poser d'une façon naturelle, Il arrive fréquemment que les gens gênés expriment leur embarras en riant. Si vous riez aussi ou si vous-mêmes, vous vous montrez embarrassée, la femme pensera que les questions ne sont pas sérieuses. Faites tout votre possible pour garder une attitude sérieuse.

QUESTION 613 : ÂGE AU PREMIER RAPPORT SEXUEL

Si l'enquêtée déclare qu'elle ne sait pas quel âge elle avait quand elle a eu ses premiers rapports sexuels, insistez en essayant de relier cet âge à l'âge qu'elle avait quand elle s'est mariée pour la première fois ou à l'âge de sa première naissance. Cependant, quand vous insistez, ne supposez pas que les premiers rapports sexuels ont eu lieu au moment de la première union. Si elle déclare que ses premiers rapports sexuels ont eu lieu quand elle a commencé à vivre avec son (premier) mari/partenaire, encerclez '95.'

Vérifiez pour être certaine que l'âge aux premiers rapports sexuels et l'âge à la première naissance (calculé en soustrayant la date de naissance de la femme de la date de naissance du premier enfant de la femme) sont cohérents. L'âge aux premiers rapports sexuels ne doit pas se situer plus tard que l'âge à la première naissance. **Si l'enquêtée a déclaré un âge aux premiers rapports sexuels (Q. 613) plus vieux que l'âge à la première naissance, cela signifie que soit l'âge de la première naissance est incorrect, soit l'âge auquel elle a eu ses premiers rapports sexuels est inexact.** Vérifiez pour établir quel âge est incorrect et rectifiez-le.

Si la femme n'a jamais eu de rapports sexuels, encerclez le code '00'.

QUESTION 614 : INSTRUCTIONS

Insistez sur le caractère confidentiel des informations.

QUESTION 615 : MOMENT AUQUEL ONT EU LIEU LES DERNIERS RAPPORTS SEXUELS

La question 615 porte sur le dernier ou plus récent partenaire sexuel de l'enquêtée. Inscrivez la réponse de l'enquêtée dans l'espace prévu selon l'unité que la femme utilise. La ligne 'IL Y A DES ANNÉES' doit être utilisée seulement si les derniers rapports sexuels ont eu lieu il y a, au moins, un an. En d'autres termes, il ne pourra jamais y avoir une réponse '00' 'ANNÉE'.

Exemple : Si l'enquêtée dit « Il y a trois semaines », encerclez '2' et inscrivez '03' dans les cases à côté de IL Y ASEMAINES. Si elle dit « il y a quatre jours », encerclez '1' et inscrivez '04' à côté 'IL Y AJOURS'

S'il vous semble que la femme arrondit sa réponse, insistez pour obtenir une réponse exacte. Par exemple, si elle dit : « il y a environ une semaine », demandez : « Est-ce que vous vous rappelez du jour? », Est-ce que c'était avant ou après la fin de semaine? »

Dans certains cas, vous devrez convertir la réponse.

Exemple » si l'enquêtée dit : « La nuit dernière », encerclez '1' et écrivez '00' dans les cases de la ligne 'IL Y A ... JOURS' Si elle n'a pas repris les rapports sexuels depuis sa dernière naissance, vérifiez Q. 215 pour le mois et l'année de naissance de son dernier enfant et

demandez depuis combien de temps avant la naissance de cet enfant elle a eu les derniers rapports sexuels.

Si l'enquêtée a eu des rapports sexuels au cours de l'année passée, continuez avec Q. 616. Si 12 mois ou plus se sont écoulés depuis la dernière fois qu'elle a eu ses derniers rapports sexuels, passez à Q. 627.

QUESTIONS 616-626 : INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ces questions, quand elles sont appropriées, seront posées, chacune à leur tour, à propos de chacun des trois partenaires les plus récents de l'enquêtée au cours des 12 derniers mois avant l'enquête. Complétez toutes les questions appropriées pour le partenaire le plus récent avant de poser les questions pour l'avant-dernier partenaire et ensuite pour l'avant-avant-dernier partenaire, s'il y en a.

QUESTIONS 616 : DERNIÈRE FOIS QUE L'ENQUÊTÉE A EU DES RAPPORTS SEXUELS

Vous devez compléter Q. 616 comme vous avez procédé pour Q. 615, à la seule différence que la question concerne l'avant-dernier et l'avant-avant-dernier partenaire sexuel de l'enquêtée.

QUESTION 617 : UTILISATION DU CONDOM AUX DERNIERS RAPPORTS SEXUELS

Quand vous posez la question sur le dernier partenaire sexuel, posez la question de la manière suivante : « la dernière fois que vous avez eu des rapports sexuels ... ». Quand vous posez la question sur l'avant-dernier partenaire sexuel, posez la question de cette manière : « la dernière fois que vous avez eu des rapports sexuels avec cette seconde personne ... »

QUESTION 618 : UTILISATION DU CONDOM AU COURS DE CHAQUE RAPPORT SEXUEL DES 12 DERNIERS MOIS

Demandez à l'enquêtée si elle a utilisé un condom chaque fois qu'elle a eu des rapports sexuels avec son partenaire. Soyez certaine que l'enquêtée comprend bien que vous parlez des rapports sexuels qu'elle a eus avec son dernier (avant-dernier, etc.) partenaire et que vous ne lui demandez pas si elle a utilisé un condom au cours de rapports sexuels durant les 12 derniers mois.

QUESTION 619-624 : TYPE DE RELATION AVEC LE DERNIER PARTENAIRE SEXUEL

À ces questions, nous voulons connaître le type de relation de l'enquêtée avec la personne avec qui elle a eu les derniers rapports sexuels (Q.619), la durée (Q.622) et la fréquence (Q.623) de cette relation sexuelle ainsi que l'âge de la personne (Q.624). Notez qu'à Q.619, dans les catégories de réponse, il s'agit de la relation de l'enquêtée par rapport à la personne et non la relation de la personne par rapport à l'enquêtée. Il s'agit aussi de la relation au moment où ils ont eu leurs derniers rapports sexuels. Si la femme répond "PETIT AMI," insistez pour savoir si le petit ami vivait avec elle et encerclez le code approprié.

Exemple : Une femme divorcée déclare que son précédent mari était son dernier partenaire sexuel. S'ils étaient mariés au moment des rapports sexuels, enregistrez 'MARI'. s'ils étaient déjà divorcés et s'ils ne vivaient plus ensemble, enregistrez 'AUTRE' et inscrivez mari précédent dans l'espace prévu pour spécifier la relation.

Si la femme est l'épouse ou la partenaire vivant avec l'homme, continuez en posant Q.620 et 621, en faisant bien attention à suivre les instructions de passage. Sinon, allez directement à Q.622, pour demander à la femme depuis combien de temps elle a une relation sexuelle avec cette personne. Assurez-vous que l'enquêtée comprend bien à propos de quelle personne la question est posée.

Quand vous enregistrez à Q.622 la durée de la relation, encerclez d'abord le code selon l'unité de temps utilisée par l'enquêtée et ensuite inscrivez la réponse dans l'espace prévu. Si la durée est inférieure à 10, inscrivez '0' dans la première case. Aux questions 623 et 624, écrivez les réponses dans l'espace prévu.

QUESTION 625 : RAPPORTS SEXUELS AVEC QUELQU'UN D'AUTRE

En posant cette question, nous cherchons à savoir si l'enquêtée a eu des rapports sexuels avec une autre personne au cours des 12 derniers mois. N'oubliez pas d'inclure la période de référence des 12 derniers mois quand vous posez la question. Si l'enquêtée n'a pas eu de rapports sexuels avec une seconde personne au cours des 12 derniers mois, continuez alors en posant Q.627. Si l'enquêtée déclare qu'elle a eu des rapports sexuels avec une personne autre que son dernier partenaire, retournez en arrière pour poser les questions 616 à 624 et enregistrez ses réponses à la seconde colonne du tableau. À Q. 625, demandez à l'enquêtée si, à part ces deux personnes, elle a eu des rapports sexuels avec quelqu'un d'autre. S'il n'y a pas de troisième personne avec qui l'enquêtée a eu des rapports sexuels au cours des 12 derniers mois, continuez alors en posant Q. 627.

Si, par contre, il y a eu une troisième personne, retournez en arrière et complétez les questions 617 à 624 en enregistrant ses réponses à la troisième colonne. Après avoir terminé de poser les questions concernant la troisième personne avec qui elle a eu des rapports sexuels, continuez en posant Q.626.

QUESTION 626 : NOMBRE DE PARTENAIRES SEXUELS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

La question 626 est posée aux femmes ayant déclaré avoir eu au moins trois partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois. En posant cette question, on cherche à connaître le nombre total d'hommes avec qui l'enquêtée a eu des rapports sexuels au cours des 12 derniers mois, y compris les trois hommes qu'elle a déjà mentionnés en réponse aux questions 616 à 625. Étant donné que cette question n'est posée qu'aux enquêtées ayant eu des rapports sexuels avec, au moins, trois hommes au cours des 12 derniers mois, la réponse ne peut jamais être '00,' '01' ou '02.'

QUESTION 627 : NOMBRE DE PARTENAIRES SEXUELS SUR LA DURÉE DE VIE

À Q. 627, nous voulons connaître le nombre total de partenaires sexuels qu'a eus l'enquêtée au cours de sa vie, y compris ceux qu'elle a eus au cours des 12 derniers mois. Si le nombre total de partenaires sexuels est supérieur à 95, inscrivez '95.'

QUESTION 628 : PRÉSENCE D'AUTRES PERSONNES DURANT L'INTERVIEW

Observez et enregistrez si d'autres personnes sont présentes durant cette partie de l'interview.

QUESTIONS 629 ET 630 : CONNAISSANCE D'UNE SOURCE/ENDROIT OÙ SE PROCURER DES CONDOMS

La question 629 porte sur la connaissance d'une source d'approvisionnement pour le condom masculin. Vous poserez cette question aux femmes qui ont utilisé des condoms et à celles qui n'en ont pas utilisé. Si une enquêtée insiste en disant qu'elle n'a jamais utilisé de condom et qu'elle ne peut donc pas répondre à la question, expliquez-lui que nous voulons seulement savoir si elle sait où aller pour se procurer des condoms. Par exemple, si quelqu'un lui demandait de lui indiquer un endroit où il est possible de se procurer des condoms, pourrait-elle lui dire où aller ?

Ce qui nous intéresse aussi, c'est de savoir si l'enquêtée connaît plus d'un endroit où se procurer des condoms. Pensez donc à demander après avoir enregistré le premier endroit que l'enquêtée a cité les autres endroits qu'elle peut connaître où des condoms masculins sont disponibles.

Enregistrez là ou toutes les réponses à Q. 630. Écrivez le nom des hôpitaux, des centres de santé ou des cliniques si l'enquêtée ne sait pas si ces établissements sont gérés par le secteur public ou privé.

QUESTION 631 : POSSIBILITÉ DE SE PROCURER DES CONDOMS

Nous voulons savoir ici si l'enquêtée pense qu'elle peut se procurer, elle-même, des condoms, si elle le souhaite. Il est important que l'enquêtée comprenne bien que la question est hypothétique; Nous ne demandons pas si elle a l'intention de se procurer des condoms. Ce que nous voulons savoir, c'est si, dans le cas où elle le souhaiterait, elle pourrait elle-même obtenir des condoms.

QUESTIONS 632-635 : CONNAISSANCE D'UN ENDROIT/SOURCE OÙ SE PROCURER DES CONDOMS FÉMININS

Ces questions sont similaires aux questions 629 à 631 à part qu'elles ont pour but d'évaluer la connaissance par les femmes d'un endroit où se procurer des condoms féminins et non masculins ainsi que leur possibilité d'obtenir des condoms féminins si elles souhaitent en utiliser.

Section 7 : Préférences en matière de fécondité (questions 701-720)

Cette section recueille des informations sur le désir d'enfants supplémentaires, l'intervalle souhaité entre naissances, l'attitude concernant la planification familiale et la taille de la famille ainsi que sur les grossesses non désirées.

QUESTION 701 : FILTRE CONCERNANT LA STÉRILISATION DE L'ENQUÊTÉE/PARTENAIRE

Vérifiez Q. 304. Si l'enquêtée ou son conjoint est stérilisé, cochez la case de droite et passez à Q. 712. Si ni l'enquêtée ni son conjoint n'est stérilisé, cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 702.

QUESTION 702 : FILTRE POUR LA GROSSESSE

Vérifiez Q. 226. Si l'enquêtée n'est pas enceinte ou n'est pas sûre de l'être, cochez la case de droite et passez à Q. 704. Si l'enquêtée est enceinte, cochez la case de gauche et posez Q. 703.

QUESTIONS 703 ET 704 : PRÉFÉRENCE POUR DES ENFANTS SUPPLÉMENTAIRES

Si l'enquêtée est actuellement enceinte, posez Q. 703. Notez que nous voulons nous assurer que les femmes enceintes ne pensent pas que nous leur demandons si elles veulent l'enfant qu'elles attendent. Pour cette raison, nous commençons cette question en disant « Maintenant, je voudrais vous poser des questions sur l'avenir »

Si l'enquêtée n'est pas enceinte ou pas sûre de l'être, posez Q. 704. Notez que la formulation de la question varie selon que la femme a déjà ou non des enfants. Si l'enquêtée n'est pas enceinte et n'a pas d'enfant vivant (vérifiez Q. 216), posez la question de la manière suivante: « Voudriez-vous avoir un enfant ou préféreriez-vous ne pas avoir d'enfant? » si elle a un ou plusieurs enfants, vous demanderez plutôt, « Voudriez-vous avoir un autre enfant ou préféreriez-vous ne plus avoir d'enfant? »

QUESTIONS 705 : TEMPS D'ATTENTE

La question 705 doit être posée à toutes les femmes qui ont déclaré qu'elles souhaitaient avoir un autre enfant. Tout d'abord, vérifiez Q. 226 pour voir si la femme est enceinte et cochez la case appropriée. Si elle n'est pas enceinte ou pas sûre, demandez-lui « Combien de temps voudriez-vous attendre à partir de maintenant avant la naissance (d'un/d'un autre) enfant? » Si elle est enceinte,

formulez la question différemment et demandez-lui : « Après la naissance de l'enfant que vous attendez, combien de temps voudriez-vous attendre avant la naissance d'un autre enfant ». Notez que la réponse peut être donnée en mois ou en année. Encerclez '1' si la réponse est donnée en mois ou '2' si elle est donnée en année et enregistrez la réponse dans les cases appropriées. Si l'enquêtée déclare qu'elle souhaiterait un enfant immédiatement, enregistrez 'BIENTÔT/MAINTENANT'. Si l'enquêtée déclare qu'elle ne peut pas tomber enceinte, encerclez '994'. Si la femme vous dit qu'elle souhaiterait attendre d'être mariée pour avoir un enfant, enregistrez 'APRÈS MARIAGE'. Si la femme vous donne une réponse différente, encerclez '996' et inscrivez sa réponse dans la catégorie 'AUTRE'.

QUESTION 706 : FILTRE POUR GROSSESSE

Vérifiez Q. 226 (enceinte). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTION 707 : FILTRE POUR L'UTILISATION D'UNE MÉTHODE

Vérifiez Q. 303. Si un 'OUI' est enregistré à Q.303, vous cocherez la case à droite à Q. 707 pour 'UTILISE ACTUELLEMENT' et allez à Q.712. Par contre, si un 'NON' est enregistré, vous cocherez la case à gauche pour 'N'UTILISE PAS ACTUELLEMENT' et poursuivez avec Q.708.

QUESTION 708 : FILTRE POUR TEMPS D'ATTENTE

Vérifiez Q. 705 (veut un (autre) enfant). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTION 709 : RAISON DE NON UTILISATION D'UNE MÉTHODE POUR PRÉVENIR UNE GROSSESSE

Vérifiez la réponse de la femme à Q. 703 ou 704, comme il se doit. Si elle dit qu'elle veut un/un autre enfant (Code '1' est encadré), cochez la case à gauche et posez la question sous cette case. Si elle ne veut plus d'enfant (Code '2' encadré), cochez la case à droite et posez la question sous cette case.

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles une femme n'utilise pas une méthode contraceptive, écoutez donc bien la réponse de l'enquêtée. Enregistrez toutes les réponses mentionnées. Les définitions suivantes peuvent vous aider à décider du ou des codes à cocher :

Encerclez 'RAPPORTS SEXUELS PEU FRÉQUENTS' si l'enquêtée déclare que, sur le plan sexuel, elle n'est pas suffisamment active pour utiliser une méthode contraceptive. 'PAS DE RAPPORTS SEXUELS' sera approprié dans le cas où une enquêtée déclare qu'elle n'est pas du tout active sur le plan sexuel.

'MÉNOPAUSE' signifie qu'une femme n'a plus ses règles et que, par conséquent, elle ne peut plus tomber enceinte et 'L'HYSTÉRECTOMIE' est une opération qui consiste en l'ablation de l'utérus.

Le code 'NE PEUT PAS TOMBER ENCEINTE' s'applique à une femme qui pense qu'elle ne peut pas tomber enceinte pour des raisons autre que la ménopause ou une hystérectomie.

Le code 'PAS DE RÉGLES DEPUIS DERNIÈRE NAISSANCE' concerne les femmes qui déclarent que leurs règles ne sont pas revenues depuis leur dernière naissance.

'C'EST DIEU QUI DÉCIDE/FATALISTE' signifie que, pour l'enquêtée la grossesse est prédéterminée, ou que ce n'est pas de son ressort ou encore qu'elle n'a aucun contrôle sur ce phénomène.

‘ENQUÊTÉE OPPOSÉE’ signifie que l’enquêtée elle-même n’approuve pas la planification familiale. Si son mari ou partenaire est opposé à la planification familiale, encerclez le code ‘MARI/PARTENAIRE OPPOSÉ’. Si l’enquêtée dit qu’elle n’utilise pas de méthode de planification familiale parce que d’autres personnes autres que son mari/partenaire lui ont dit qu’ils étaient opposés à ce qu’elle utilise une méthode, encerclez le code ‘AUTRES OPPOSÉS’.

‘INTERDITS RELIGIEUX’ signifie que l’enquêtée pense que sa religion ne lui permet pas d’utiliser des méthodes de planification familiale.

‘EFFETS SECONDAIRES/PROBLÈMES DE SANTÉ’. Les effets secondaires sont des conséquences indésirables liées à l’utilisation d’une méthode mais qui n’ont pas d’effets néfastes sur la santé de l’utilisatrice. Par exemple, la pilule peut avoir pour effets secondaires des saignements; par contre, le code ‘PROBLÈMES DE SANTÉ’ s’appliquerait, par exemple, aux femmes qui ont entendu dire que la pilule pouvait donner le cancer.

‘PAS PRATIQUE À UTILISER’ s’applique aux cas où la méthode contraceptive est gênante à utiliser, comme, par exemple, salissante. Ne confondez pas. On parle ici de « Pas pratique à utiliser » et non pas « Pas pratique à obtenir ». D’ailleurs, Il existe une catégorie séparée ‘PAS ACCESSIBLE/TROP LOIN’ pour les femmes qui ont des problèmes d’accès aux méthodes.

Si la raison principale de la femme ne figure pas sur la liste des réponses, inscrivez sa réponse sur la ligne ‘AUTRE’ et encerclez ‘X.’ Si la femme ne sait pas pourquoi elle n’utilise pas de méthode contraceptive, enregistrez ‘NE SAIT PAS’.

QUESTION 710 : FILTRE POUR L’UTILISATION D’UNE MÉTHODE CONTRACEPTIVE

Vérifiez Q. 303 (utilise une méthode contraceptive). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTION 711 : INTENTION D’UTILISER UNE MÉTHODE CONTRACEPTIVE DANS LE FUTUR

Cette question est destinée à toutes les femmes qui n’utilisent pas actuellement une méthode contraceptive et à celles à qui la question sur la contraception actuelle n’a pas été posée parce qu’elles étaient enceintes au moment de l’interview. Le but de cette question est de savoir si l’enquêtée a l’intention d’utiliser une méthode de planification familiale à un moment quelconque dans le futur.

QUESTION 712 : NOMBRE D’ENFANTS PRÉFÉRÉ

Vérifiez Q.216 pour voir si la femme a des enfants en vie. Cochez la case à droite si elle n'a pas d'enfant vivant ou la case à gauche si elle a, au moins, un enfant en vie. Posez la question qui se trouve en-dessous de la case marquée.

Si elle a, au moins, un enfant en vie, on lui demande si elle pouvait revenir à l’époque où elle n’avait pas d’enfants et où elle pouvait choisir le nombre d’enfants qu’elle voulait, combien elle aurait souhaité exactement en avoir. On ne lui demande pas combien d’enfants elle souhaiterait avoir à son âge actuel (maintenant), mais plutôt, combien elle aurait souhaité en avoir dans toute sa vie (y compris le futur).

Si elle vous donne un chiffre, enregistrez-le dans les cases ‘NOMBRE’, puis continuez par Q.713 Si la femme donne une réponse non-numérique, comme par exemple "Cela dépend de Dieu", insistez pour obtenir un nombre. Si après avoir insisté, l’enquêtée ne vous donne toujours pas un nombre, écrivez ses propres mots sur la ligne ‘AUTRE’ et passez à Q. 714.

QUESTION 713 : RÉPARTITION PRÉFÉRÉE DES ENFANTS SELON LE SEXE

La question est posée aux femmes qui ont donné une réponse numérique à Q712. Enregistrez le nombre préféré de garçons et de filles dans les cases prévues respectivement sous 'GARÇONS' et 'FILLES'. Si la femme déclare que le sexe de l'enfant n'est pas important pour elle, écrivez le nombre dans les cases sous 'N'IMPORTE'. Si elle vous donne une autre réponse, encerclez '96' pour 'AUTRE' et écrivez exactement sa réponse dans l'espace prévu.

Exemple : Si à Q. 712, une enquêtée vous dit qu'elle souhaiterait six enfants et qu'à Q. 713 elle vous dit qu'elle souhaiterait deux garçons et deux filles et deux autres enfants quelque soit le sexe, vous enregistrerez '02,' '02,' '02.'

Si une enquêtée vous dit qu'elle souhaiterait deux enfants ('02' à Q. 712) et qu'elle voudrait deux garçons, vous enregistrerez '02,' '00,' '00' à Q. 713.

Si elle vous dit qu'elle voudrait avoir trois enfants et qu'au moins l'un d'entre eux soit un garçon, enregistrez, '01,' '00,' '02,' puisque peu lui importe le sexe des deux autres enfants.

Notez enfin que si la femme vous donne une réponse numérique à cette question, la somme de ces nombres que vous avez inscrit dans les trois cases doit être égale au nombre total à Q. 712. Vous devez vérifier avec l'enquêtée si les nombres ne correspondent pas.

QUESTION 714 : ENTENDU PARLER DE MESSAGES SUR LA PLANIFICATION FAMILIALE?

Nous sommes intéressés ici par toute information sur la planification familiale, que ce soit un programme dont le but est d'informer sur la planification familiale, une annonce sur la planification familiale ou un discours dans lequel la planification familiale est mentionnée. Lire la question introductive et ensuite chaque ligne ; attendez la réponse de l'enquêtée et codez-la avant de passer à la ligne suivante. Il doit y avoir une réponse codée pour chaque ligne, ne laissez pas de blanc.

QUESTIONS 716 ET 717 : FILTRE POUR ÉTAT MATRIMONIAL ET UTILISATION D'UNE MÉTHODE DE PLANIFICATION FAMILIALE

La question 716 a pour but d'identifier les femmes qui sont actuellement mariées ou qui vivent actuellement avec un partenaire. Vérifiez Q.601, cochez la case appropriée et suivez les instructions. Pour les femmes qui sont en union, vous poserez Q.717 en vérifiant Q.303. Si l'enquêtée utilise actuellement une méthode contraceptive, posez Q.718. Si, par contre, elle n'utilise pas actuellement une méthode contraceptive (c'est-à-dire qu'elle a répondu 'NON' à Q.303), passez à Q.720.

QUESTION 718 : DÉCISION D'UTILISER LA CONTRACEPTION

En posant cette question, nous cherchons à savoir si la femme a été impliquée dans la prise de décision d'utiliser la contraception, ce qui signifierait que la femme exerce son droit de contrôle et décide par conséquent de sa vie reproductive. Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse. La question 718 n'est posée qu'aux femmes en union qui utilisent actuellement une méthode contraceptive. Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse Si l'enquêtée dit que c'est quelqu'un d'autre que son mari ou partenaire ou qu'elle-même qui a pris la décision, comme un médecin ou une infirmière, encerclez '6' et écrivez sa réponse dans l'espace prévu.

QUESTION 719 : FILTRE POUR LA STÉRILISATION

Vérifiez Q. 304. Si l'enquêtée ou son conjoint est stérilisé, cochez la case de droite et passez à Q. 801. Si ni l'enquêtée ni son conjoint n'est stérilisé, cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 720.

QUESTION 720 : PRÉFÉRENCES DU MARI ET DE LA FEMME CONCERNANT LE NOMBRE D'ENFANTS

En posant cette question, nous cherchons à connaître l'opinion de la femme sur les préférences de son mari comparées aux siennes. Lisez entièrement la question avant d'accepter une réponse.

Section 8 : Caractéristiques du mari et travail de la femme (questions 801-826)

QUESTION 801 : FILTRE POUR L'ÉTAT MATRIMONIAL

À ce filtre, vous devez vérifier les questions 601 et 602 et cochez l'état matrimonial de l'enquêtée. Pour les femmes qui ont déjà été mariées ou qui ont déjà vécu avec un partenaire, vous devrez formuler les questions suivantes au présent ou au passé selon l'état matrimonial actuel de la femme. Pour les femmes qui ont eu plus d'un mari (ou partenaire), les questions doivent être posées à propos du mari (ou partenaire) le plus récent.

QUESTION 802 : ÂGE DU MARI/PARTENAIRE

Si vous avez des difficultés à obtenir l'âge du mari/partenaire, insistez en utilisant les méthodes décrites aux questions 102-103.

QUESTION 803-805 : NIVEAU D'INSTRUCTION DU MARI/PARTENAIRE

Ces questions sont identiques aux Q.104-106, qui ont été posées à la femme. Une fois encore, remarquez qu'à Q.804 il faut enregistrer le plus haut niveau atteint, mais qu'à Q.805, vous enregistrez l'année/classe la plus élevée achevée à ce niveau.

QUESTION 806 : OCCUPATION ACTUELLE (OU LA PLUS RÉCENTE) DU MARI/PARTENAIRE

En premier lieu, vérifiez Q.801. Si la femme est actuellement mariée ou si elle vit actuellement avec un partenaire, cochez la case de gauche et demandez l'occupation du mari/partenaire. Si, par contre, elle n'est pas actuellement en union mais qu'elle a été précédemment mariée ou qu'elle a vécu avec un partenaire, cochez la case de droite et demandez-lui quelle était l'occupation de son dernier mari/partenaire (ou du plus récent).

Exemples : voici quelques exemples de travail : employé de bureau, secrétaire, coiffeur, chauffeur de taxi, infirmier, enseignant, avocat, vendeur, pêcheur, fermier, charpentier, etc. Nous ne cherchons pas à connaître le secteur économique dans lequel le mari/partenaire travaille (comme l'agriculture, les mines ou le commerce) ou même où il travaille (dans une banque, un magasin de vêtements ou un bureau du gouvernement), mais ce que nous voulons savoir, c'est quel travail il exerce.

Exemple: Si l'enquêté dit que son mari travaille au ministère du Plan, demandez-lui ce qu'il y fait.

Écrivez la réponse de l'enquêtée exactement comme elle l'a déclarée. Si vous ne savez pas très bien comment décrire l'occupation du mari, n'hésitez pas à donner de nombreux détails.

“Ne travaille pas actuellement” n'est pas une réponse acceptable. S'il n'a pas d'emploi, demandez une description de son travail le plus récent. S'il a plus d'une activité, enregistrez celle qui l'occupe le plus de temps. S'il ne travaille pas parce qu'il va à l'école, inscrivez "étudiant". Ne remplissez pas les deux cases à coder pour la question, car des codes numériques seront attribués ultérieurement au bureau.

QUESTION 807-811 : EMPLOI ET OCCUPATION

Ces questions concernent tout travail autre que le travail domestique que l'enquêtée peut faire. Les questions 807 à 809 portent sur les sept jours qui ont précédé l'enquête (c'est la période de référence).

La question 808 est incluse parce qu'il arrive souvent que les femmes qui ont un petit commerce où elles vendent de petites choses, ou qui travaillent sur la terre de la famille ne sont pas considérées comme ayant un travail, en particulier quand elles ne sont pas payées pour ce travail. Lisez les phrases introductives de Q.808 pour que l'enquêtée comprenne bien que ce que nous entendons par « travail ».

La question 809 a pour but de déterminer si la femme travaille normalement mais si elle était absente temporairement de son travail, parce qu'elle était en congé ou pour d'autres raisons durant la période des sept jours qui ont précédé l'enquête.

La question 810 ne concerne que les femmes qui ont déclaré qu'elles n'avaient pas actuellement d'emploi ou qu'elles ne travaillaient pas actuellement dans une affaire; en posant cette question, on cherche à savoir si les femmes ont fait un travail quelconque au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête.

De même qu'à Q. 806, enregistrez à Q. 811 l'occupation de l'enquêtée en utilisant exactement ses propres termes. Comme on l'a déjà signalé, il est préférable de donner trop de détails que pas assez.

QUESTION 812 : NATURE DE L'EMPLOI

Ici, il y a trois catégories à choisir. Prenons l'exemple d'une femme qui travaille dans un magasin. Si elle travaille dans un magasin appartenant et géré par quelqu'un qui n'est pas membre de sa famille, on considère qu'elle travaille 'POUR QUELQU'UN D'AUTRE'. Si son mari ou son père gère le magasin et qu'elle travaille pour lui, elle travaille 'POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE'. Si elle dirige le magasin avec son mari, ou si elle le dirige elle-même, elle est 'À SON COMPTE'.

QUESTION 813 : TRAVAILLE TOUTE L'ANNÉE OU UNE PARTIE DE L'ANNÉE

On s'intéresse ici à la régularité du travail, c'est-à-dire le temps que l'enquêtée a passé à travailler. Si elle travaille toute l'année, enregistrez 'TOUTE L'ANNÉE' même si elle ne travaille qu'à temps partiel. Si son travail est saisonnier, enregistrez 'SAISONNIER/ PARTIE DE L'ANNÉE'. Si elle ne travaille qu'occasionnellement, enregistrez 'DE TEMPS EN TEMPS'.

QUESTION 814 : TYPE DE PAIEMENT

En posant cette question, on cherche à savoir comment l'enquêtée a été payée pour son travail. Le paiement peut avoir été effectué sous deux formes: en « argent » et en « nature ». Par exemple, une femme qui vend des fruits sur le marché qui lui sont achetés par les clients gagne de l'argent pour son travail. Par contre, une femme qui reçoit une part des fruits qu'elle prend pour vendre sur le marché est considérée comme payée en "nature" pour son travail.

À la question 814, vous devrez déterminer si une femme est payée en argent seulement, en nature seulement, en argent et en nature ou si elle n'a pas été payée. Si une enquêtée est une employée de bureau et reçoit un salaire régulier, elle gagne 'DE L'ARGENT SEULEMENT'. Si elle est employée de maison et si elle reçoit de l'argent et de la nourriture en échange de son travail, elle est payée 'EN ARGENT ET EN NATURE'. Si elle est employée de maison et si elle ne reçoit pas de salaire mais qu'elle est seulement logée et nourrie, elle est payée 'EN NATURE SEULEMENT'. Si elle travaille dans la ferme de la famille et qu'elle ne reçoit aucun paiement en argent ou autres avantages, considérez, dans ce cas, qu'elle n'est 'PAS PAYÉE'.

QUESTIONS 815 ET 816 : FILTRES POUR ÉTAT MATRIMONIAL ET GAINS EN ARGENT

QUESTIONS 817-822 : CONTRÔLE, UTILISATION DES GAINS EN ARGENT DE LA FEMME ET PARTICIPATION AUX DÉCISIONS DU MÉNAGE

Q. 817 est une question qui ne comporte qu'une seule réponse; on veut savoir ici qui décide, habituellement, comment l'argent gagnée par la femme va être utilisé. Le mot 'conjointement' s'applique au cas où l'enquêtée prend la décision en commun avec son mari ou partenaire (Code '3'). Si le mari/partenaire décide seul, encerclez '2.' Si quelqu'un d'autre que l'enquêtée et son mari prend la décision (par ex : un autre parent), encerclez '6' pour 'AUTRE' et demandez à l'enquêtée de préciser.

En posant Q. 818, on cherche à savoir quelle idée se fait l'enquêtée du montant de ses revenus par rapport à celui de son mari/partenaire. Si l'enquêtée déclare que son mari/partenaire ne gagne pas d'argent, encerclez le Code '4' et passez à Q. 820.

La question 819 est similaire à Q. 817 sauf que l'on veut savoir ici si l'enquêtée est impliquée dans la décision d'utilisation de l'argent gagné par le mari/partenaire. Cette question ne comporte également qu'une seule réponse pour savoir qui décide habituellement comment l'argent gagné par le mari/partenaire va être utilisé. Les codes des réponses sont identiques à ceux décrits à Q. 817 sauf qu'il y a un code supplémentaire pour 'MARI/PARTENAIRE NE RAPPORTE PAS D'ARGENT'.

Les questions 820 à 822 concernent les rôles de la femme et du mari/partenaire dans la prise de diverses décisions concernant le ménage. La prise de décision est un processus complexe et il est donc important d'insister sur qui habituellement prend la décision finale. Sélectionnez le code réponse le plus approprié après avoir écouté la réponse de l'enquêtée pour chaque type de décision. Utilisez le Code '1' pour 'ENQUÊTÉE' seulement si la femme dit qu'elle décide seule principalement. Quand son mari ou partenaire prend seul la décision, encerclez '2.' Si elle et son mari prennent la décision ensemble, encerclez '3.' Si, par exemple, elle dit que ses beaux-parents prennent habituellement la décision concernant le point en question (par ex : les achats), encerclez alors '4' pour 'QUELQU'UN D'AUTRE'.

QUESTIONS 823 ET 824: POSSESSION DE/DES MAISON(S) ET/OU DE TERRE

Il semble de plus en plus évident que la possession de biens par les femmes a des conséquences positives sur leur pouvoir d'action ainsi que dans des domaines tels que la nutrition, la santé ou même la scolarisation des enfants.

On demande à Q. 823 si l'enquêtée possède une maison, soit seule, soit conjointement avec quelqu'un d'autre. À cette question, "maison" inclut tous les types d'appartements, de duplex et de maisons qui sont individuelles ou semi individuelles etc., comme les autres types de logements qui sont particuliers au Tchad. Si elle possède une maison, (soit celle dans laquelle vous vous trouvez au moment de l'interview, soit une autre maison), et qu'elle en est l'unique propriétaire (elle n'en partage la propriété avec personne), enregistrez 'SEULE'. Si elle ne possède pas de maison seule mais qu'elle en possède une conjointement avec quelqu'un, enregistrez 'CONJOINTEMENT'. Si elle possède une maison seule et une autre conjointement avec quelqu'un d'autre, enregistrez 'SEULE ET CONJOINTEMENT'. Si elle ne possède pas de maison soit seule, soit conjointement, enregistrez 'N'EN POSSÈDE PAS'.

Note: Peu importe que la maison ait été achetée à l'aide d'un emprunt et que l'emprunt ne soit pas encore remboursé; tant que le nom de l'enquêtée figure sur les documents de propriété comme étant propriétaire ou, dans le cas où il n'y a pas de document, si l'enquêtée pense qu'elle est propriétaire, seule ou avec quelqu'un d'autre, enregistrez selon les explications ci-dessus.

À la question 824, on demande si l'enquêtée possède de la terre soit seule, soit conjointement avec quelqu'un d'autre. À cette question, on ne s'intéresse pas à la taille, la qualité ou à l'usage de la terre; la question concerne seulement sa propriété, quel qu'en soit le type ou la taille de la terre. Les codes réponses sont similaires à ceux de Q. 823.

Note: on ne peut pas considérer qu'elle est propriétaire de terres de la communauté, même si elle en fait partie.

QUESTION 825 : PRÉSENCE D'AUTRES PERSONNES

Ce n'est pas une question à poser aux enquêtées mais plutôt une question à laquelle vous répondrez vous-même. Regardez juste autour de vous pour voir si d'autres personnes se trouvent à une distance suffisante pour écouter l'interview. Si une contrôleuse (ou un chef équipe si elle femme) observe l'interview, n'oubliez pas de l'inclure comme un autre homme présent ou une autre femme présente. Ne laissez aucun blanc sur la ligne.

QUESTION 826 : OPINIONS ENVERS LE FAIT DE BATTRE LES FEMMES

Lisez la question introductive, puis chaque cas séparément. Attendez pour la réponse avant de passer au cas suivant. Si l'enquêtée ne comprend pas la question, vous devez la lire de nouveau. Lisez bien chaque situation de manière claire. Il peut arriver parfois que des enquêtées ne comprennent pas bien la question et pensent que vous les interrogez sur leur propre expérience. Cette question concerne l'opinion de l'enquêtée et non ses relations avec son mari ou son partenaire. Assurez-vous que l'enquêtée a bien compris la question avant d'accepter une réponse.

Section 9 : Mortalité maternelle (questions 827-847)

QUESTION 827 : QUESTION INTRODUCTIVE

Lisez complètement et avec attention la phrase qui précède les questions. Il est important que l'enquêtée comprenne que l'on pose des questions sur tous ses frères et sœurs nés de sa propre mère biologique. Si l'enquêtée est le seul enfant de sa mère, encerclez le code '2' et passez à Q.834.

QUESTIONS 828 ET 829 : NOMBRE DE GARÇONS ET DE FILLES VIVANTS

À ces questions se rapportent le nombre de garçons (frères de l'enquêtée) et de filles (sœurs de l'enquêtée) qui sont vivants, issus de la mère biologique de l'enquêtée. Ici, on veut savoir, parmi toutes les naissances que la mère biologique de l'enquêtée a eues, combien de garçons (Q.828) et combien de filles (sans l'enquêtée ; Q.829)) sont encore en vie.

QUESTIONS 830 ET 831 : NOMBRE DE GARÇONS ET DE FILLES DÉCÉDÉS

Ces questions portent sur le nombre de garçons (frères de l'enquêtée) et de filles (sœurs de l'enquêtée) qui sont décédés, issus de la mère biologique de l'enquêtée. Autrement dit, par ces questions, on veut savoir, parmi toutes les naissances que la mère biologique de l'enquêtée a eues, combien de garçons (Q.830) et combien de filles (Q.831) sont décédés.

QUESTIONS 832 ET 833 : EXISTENCE D'AUTRES ENFANTS DE LA MÈRE BIOLOGIQUE DE L'ENQUÊTÉE DONT ON NE SAIT PAS S'ILS SONT VIVANTS OU DÉCÉDÉS

Ici, on essaie de saisir l'existence de garçons et/ou de filles (de la mère de l'enquêtée) dont l'enquêtée ne sait pas s'ils sont encore en vie ou pas (Q.832). S'il y en a de statut inconnu (code '1' encerclé à Q.832), posez Q.833 et inscrire le nombre dans les 2 cases.

QUESTION 834 : NAISSANCES TOTALES (NOMBRE DE GARÇONS ET DE FILLES) DE LA MÈRE BIOLOGIQUE DE L'ENQUÊTÉE

Pour obtenir le nombre total de naissances que la mère biologique de l'enquêtée a eues, il faut additionner les réponses enregistrées dans les cases des Questions 828, 829, 830, 831, et 833 ; ensuite, pour que l'enquêtée y figure aussi, il faut ajouter '1' à la somme. Inscrivez ce total dans les 2 cases à Q.834.

QUESTION 835 : VÉRIFICATION DU TOTAL AVEC L'ENQUÊTÉE

Lisez bien la phrase tout en rappelant, à l'enquêtée, le nombre total de naissances enregistré à Q.834 (que vous aurez pris soin d'inscrire dans l'espace prévu). Si l'enquêtée confirme que sa mère biologique a eu ce nombre de naissances, cochez la case de gauche (OUI) et passez à Q.836.

Si elle n'est pas d'accord avec ce nombre, cochez la case de droite ; il faut revisiter les Questions Q.827 à Q.834 et corrigez ce qui est faux. Vérifiez en premier votre addition, puis vérifiez chaque réponse avec l'enquêtée pour savoir si vous avez reporté correctement l'information. Par exemple, commencez avec la Q.828 et Q.829, et demandez "Vous avez deux frères et une sœur qui sont en vie. Est-ce exact ?" Faites de même pour les Q.830 et Q.831, Q.833 et inscrivez la somme correcte aux Q.834 et Q.835. Souvenez-vous, que dans ce cas vous devez reposer Q.835 et procédez aux corrections nécessaires.

QUESTIONS 836 ET 837 : FILTRE ET QUESTION SUR LE NOMBRE DE NAISSANCES PRÉCÉDENTES

Vérifiez le nombre total de naissances à Q.834. S'il y a deux ou plus, cochez la case de gauche à Q.836 et passez à Q.837. À Q.837, demandez combien de naissances (garçons et filles) la mère biologique a eu avant la naissance de l'enquêtée. Plus loin, on va utiliser cette information pour vérifier si le tableau des frères et sœurs est complet en comparant l'âge de l'enquêtée. Inscrivez dans les deux cases à droite, la réponse fournie.

Si par contre, il y n'a qu'une naissance à Q.834 c'est-à-dire l'enquêtée seule, cochez la case de droite à Q.836 et passez à Q.900.

QUESTION 838 : NOM DES FRÈRES ET SŒURS

En premier lieu, demandez et notez en haut des colonnes le nom de chaque frère ou sœur de l'enquêtée, en commençant par le plus âgé (ou premier né). Une fois la liste achevée posez en ordre (pour chaque colonne) les questions Q.839 à Q.841 concernant le sexe (Q.839), l'état de survie (Q.840) et l'âge en années révolues (Q.841) si le frère ou la sœur est toujours en vie. Souvenez-vous que pour chaque question vous devez faire référence au frère ou à la sœur en citant son nom. Les questions suivantes Q.842 à Q.847 concernent seulement les frères ou sœurs décédés.

QUESTION 839 : SEXE DES FRÈRES ET SŒURS

Demandez le sexe de chaque frère et sœur de l'enquêtée. Ne vous fiez pas au nom ou au prénom.

QUESTION 840 : ÉTAT DE SURVIE DU FRÈRE/SŒUR

Si un frère ou sœur est décédé (« NON » à Q.840), passez à Q.842. Si l'enquêtée ne sait pas si un frère ou une sœur donné est toujours vivant, encerclé le code '8' et passez à la colonne suivante (s'il y a d'autres frères et /ou sœurs).

QUESTION 841 : ÂGE DU FRÈRE/SOEUR

Si le frère ou la sœur est vivant, vous devez savoir son âge en années révolues. Si l'enquêtée ne sait pas, insistez en demandant de combien d'années le frère ou la sœur est plus jeune ou plus vieux que l'enquêtée. L'âge des sœurs vivantes est particulièrement important car il fournit la base de calcul des années d'exposition pour l'estimation des taux de mortalité maternelle. Après avoir noté la réponse, passez à la colonne suivante (s'il y a d'autres frères et/ou sœurs).

QUESTION 842 : NOMBRE D'ANNÉES ÉCOULÉES DEPUIS LE DÉCÈS

Cette question et celles qui suivent portent exclusivement sur les frères et sœurs décédés. Souvenez-vous de toujours citer le frère ou la sœur par son nom. Demandez combien il y a d'années que le frère/sœur est décédé. Si l'enquêtée ne sait pas, demandez-lui l'année du décès et faites le calcul pour déterminer le nombre d'années. **Vous devez absolument obtenir une estimation** car nous avons besoin d'une réponse pour positionner correctement le décès dans le temps.

QUESTION 843 : ÂGE AU DÉCÈS

L'âge au décès est une information extrêmement importante, aussi faites le maximum d'effort pour obtenir une réponse. Cette information est encore plus importante pour les sœurs que pour les frères puisqu'à partir d'elle, on décidera si l'on doit poser les Questions 844 et suivantes, ou si l'on doit passer à la colonne suivante, s'il y a lieu.

QUESTIONS 844-847 : ÉTAT AU MOMENT DU DÉCÈS

Ces questions concernent uniquement les sœurs qui sont mortes à l'âge de 12 ans ou plus. Quand vous posez ces questions, suivez scrupuleusement les instructions de passage. Ces questions ont pour but de détecter les cas de mortalité maternelle qui peuvent se produire pendant la grossesse (Q.844), pendant l'accouchement ou la fin de grossesse (avortement ou mort-né) (Q.845), ou encore pendant les deux mois qui suivent la grossesse (Q.846).

QUESTION 847 : NOMBRE DE NAISSANCES DES SOEURS

Demandez le nombre total de naissances qu'a eues la sœur, y compris la naissance en cours si elle est décédée pendant ou à la suite d'un accouchement.

Remarque :

1. Le nombre de colonnes remplies doit être égal au nombre enregistré à Q.834 moins 1 (c'est-à-dire moins l'enquêtée elle-même).
2. Positionnez l'enquêtée dans le tableau en traçant une croix à l'endroit approprié. Le nombre de colonne précédant cette position doit être égal au nombre enregistré à Q.837.
3. Si vous additionnez Q.842 "nombre d'années écoulées depuis le décès" et Q.843 "âge au décès", cela donne l'âge qu'aurait aujourd'hui le (la) frère/sœur s'il (elle) était toujours en vie. Cela vous aidera à contrôler que les frères et sœurs sont enregistrés dans le bon ordre.
4. A Q.843, "âge au décès", l'enquêtée vous dit qu'elle ne sait pas, alors insistez pour obtenir une estimation. Il est préférable d'obtenir un âge approximatif si l'enquêtée ne sait pas l'âge, mais sait que le frère ou la sœur était un petit enfant lorsqu'il/elle est décédé(e), inscrire '00' pour l'âge.
5. Comparez l'âge des frères/sœurs. Si on suppose qu'une femme peut avoir un premier enfant à 15 ans et le dernier à 47 ans, ce qui est un cas extrême, l'écart entre le (la) frère/sœur, le (la) plus jeune et le (la) plus âgé(e) ne peut pas excéder $47-15=32$ ans.

Vérifiez aussi que l'écart entre les frères/sœurs n'est pas trop important (5 ans ou plus). Si c'est le cas, insistez pour être sûre que l'enquêtée n'a pas oublié de mentionner un frère ou une sœur.

Section 10 : VIH/sida (questions 900-950)

Le sida est une maladie causée par le VIH, un virus qui affaiblit le système immunitaire, provoquant ainsi des infections secondaires, comme la pneumonie, qui conduisent au décès du malade. La maladie se transmet par voie sexuelle ou au contact du sang contaminé. Cette section est constituée d'une série de questions portant sur la connaissance du VIH/sida, sur le comportement face à la maladie ainsi que sur d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Note: dans cette section, de nombreuses questions contiennent le terme « virus du sida » plutôt que le VIH. Ces questions sont formulées ainsi de manière intentionnelle car il se peut que dans certaines régions du monde, les enquêtées aient entendu parler du sida et non du VIH. Il se peut aussi que certaines enquêtées n'aient pas connaissance ou ne comprennent pas bien la relation entre le VIH et le sida. Cependant, au cours de la formation, la différence entre le VIH et le sida sera expliquée. Par conséquent, dans ce manuel, nous utiliserons les termes sida et VIH de manière appropriée.

QUESTION 900 : FILTRE POUR MÉNAGE SÉLECTIONNÉ POUR ENQUÊTE HOMME

Vérifier la page de couverture du questionnaire femme. Si le ménage n'est pas sélectionné pour l'enquête homme et le test du VIH, cochez la case de droite et allez à Q.1200. Dans le cas contraire, cochez la case de gauche et poursuivez avec Q.901.

QUESTION 901 : A ENTENDU PARLER DU SIDA

Cette question nous permet de savoir si une enquêtée a déjà entendu parler ou non du sida. S'il existe un terme local pour le sida, utilisez-le en plus du mot « sida ».

QUESTIONS 902 à 906: CONNAISSANCE DES MOYENS D'ÉVITER/RÉDUIRE LES RISQUES DE CONTRACTER LE VIH ET CONCEPTIONS ERRONÉES SUR LE VIH

Il y a deux types de questions aux questions 902 à 906. Les questions 902 et 904 sont posées pour déterminer si les personnes connaissent les comportements encouragés par les programmes de santé publics pour réduire le risque de contracter le VIH : être fidèle à un seul partenaire et utiliser des condoms.

Les questions 903, 905 et 906 sont posées pour savoir combien de personnes possèdent des informations incorrectes sur la transmission du VIH.

QUESTION 907 : PERSONNE PARAISSANT EN BONNE SANTÉ ET AYANT CONTRACTÉ NÉANMOINS LE VIH

Cette question permet de savoir combien d'enquêtées savent qu'une personne qui paraît en bonne santé peut avoir contracté le virus du sida.

QUESTION 908 : TRANSMISSION DE LA MÈRE À L'ENFANT

On demande à l'enquêtée si une mère infectée par le VIH peut transmettre le virus à son enfant de trois manières: pendant qu'elle est enceinte, durant l'accouchement ou pendant qu'elle allaite l'enfant. Posez la question pour une voie de transmission à la fois et faites attention à bien cocher la réponse à côté de chacune des possibilités de transmission à propos de laquelle vous posez la question.

QUESTION 909 : FILTRE POUR LA CONNAISSANCE D'UNE VOIE DE TRANSMISSION MÈRE-ENFANT

Vérifiez Q. 908. Si aucun OUI, cochez la case de droite ('AUTRE') et passez à Q. 911. Si au moins un 'OUI', cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 910.

QUESTION 910 : MÉDICAMENT QUI RÉDUIT LE RISQUE DE TRANSMISSION MÈRE-ENFANT

Cette question n'est posée qu'aux enquêtées qui connaissent, au moins, une voie de transmission du VIH de la mère à l'enfant. Demandez à l'enquêtée si elle connaît des "médicaments spéciaux" qui peuvent réduire le risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant. Dans de nombreux cas, les enquêtées sauront que ces médicaments existent mais elles n'en connaîtront pas les noms. À cette question, 'spécial' fait référence à des médicaments de pays occidentaux ou modernes.

QUESTIONS 911 ET 912: FILTRES POUR LA DERNIÈRE NAISSANCE DEPUIS JANVIER 2012 ET DES SOINS PRÉNATALS

Vérifiez Q. 208 et Q. 215. Si 'Aucune naissance' ou 'dernière naissance avant janvier 2012', cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage. Si 'dernière naissance depuis janvier 2012', cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 912 en vérifiant Q. 408. Si 'Aucun soin prénatal', cochez la case de droite et passez à Q. 920. Si 'a eu des soins prénatals, cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 913.

QUESTION 913 : ÊTRE EN PRIVÉ

Les questions qui suivent sont hautement confidentielles. Assurez-vous que vous vous trouvez en privé avec l'enquêtée avant de commencer à lui poser ces questions.

QUESTION 914 : COMPOSANTS DES SOINS PRÉNATALS

Nous voulons savoir si l'enquêtée a reçu des informations sur chacun des sujets listés au cours de l'une de ses visites prénatales. Peu importe que l'un de ces sujets ait été discuté une ou plusieurs fois ou qu'il ait été discuté au cours d'une visite seulement ou plus fréquemment. Demandez pour chaque sujet et enregistrez la réponse avant de passer au sujet suivant. En ce qui concerne le troisième sujet, nous voulons savoir si un prestataire de santé a parlé à la femme d'effectuer un test du VIH; Nous ne demandons pas si elle a, ou non, effectué un test du VIH. Cette question lui sera posée plus tard.

QUESTIONS 915 et 916 : TEST DU VIH AU COURS DES VISITES PRÉNATALES

À la question 915, nous demandons tout d'abord si on a déjà proposé à l'enquêtée d'effectuer un test du VIH au cours d'une visite prénatale, c'est-à-dire, si quelqu'un lui a demandé si elle voulait faire un test. On a pu le lui demander au cours d'une des visites prénatales pour la grossesse précédente. Ensuite, à Q. 916, nous lui demandons si elle a effectué un test de détection du virus du sida au cours d'une visite prénatale pour cette grossesse. Nous ne voulons pas connaître le résultat de ce test mais simplement si elle a effectué ou non le test. Notez que vous devrez poser Q.916 même si la réponse à Q.915 est 'NON'.

QUESTION 917 : OÙ LE TEST A-T-IL ÉTÉ EFFECTUÉ ?

Demandez à l'enquêtée où le test du VIH a été effectué. Enregistrez sa réponse. Inscrivez le nom de la source/endroit dans l'espace prévu si l'enquêtée ne sait pas s'il s'agit du secteur public ou privé. Dites-le au chef d'équipe qui essaiera d'identifier le type de source/endroit.

QUESTION 918 : A ÉTÉ INFORMÉE DU RÉSULTAT DU TEST

Demandez à l'enquêtée si elle connaît le résultat du test du VIH. Il arrive parfois que les gens effectuent le test du VIH et qu'ils ne soient pas informés du résultat, ou qu'ils n'aillent pas chercher le résultat. Faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne voulons pas connaître le résultat du test, mais seulement savoir si elle le connaît.

QUESTION 919 : CONSEILS APRÈS LE TEST

Les conseils sont un élément qui fait partie intégrante du test du VIH. Les conseils doivent être fournis, peu importe que le test ait été positif ou négatif. Faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne demandons pas le résultat du test. Cette question est posée pour déterminer si l'enquêtée a reçu ou non des conseils après le test.

QUESTION 920 : FILTRE POUR LA DERNIÈRE NAISSANCE

Vérifiez Q. 434. Si 'N'importe quel code 21-36 encerclé', cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 921. Si un 'Autre' code est encerclé, cochez la case de droite et allez à Q. 926.

QUESTIONS 921-923 : TEST POUR LE VIH AVANT L'ACCOUCHEMENT

À la question 921, ce qui nous intéresse particulièrement c'est de savoir si on a proposé à l'enquêtée un test du VIH entre le moment où elle est arrivée pour accoucher et avant que l'enfant soit né.

Quand vous posez les questions 922 et 923, faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne voulons pas connaître le résultat du test, mais seulement si elle a été ou non testée et si elle a eu connaissance ou non du résultat du test.

QUESTION 924 : TESTÉE DEPUIS LE TEST EFFECTUÉ AU COURS DES SOINS PRÉNATALS

Aux femmes qui ont effectué un test du VIH au cours d'une visite prénatale, nous leur demandons si elles ont effectué un autre test du VIH depuis celui qu'elles ont fait durant leur grossesse.

QUESTION 925 : IL Y A COMBIEN DE MOIS QU'A ÉTÉ EFFECTUÉ LE TEST DU VIH LE PLUS RÉCENT

Si l'enquêtée sait qu'elle a été testée mais qu'elle ne se souvient plus quand le test a eu lieu, insistez pour obtenir une estimation du nombre de mois écoulés depuis le test du VIH le plus récent.

QUESTION 926 : A DÉJÀ EFFECTUÉ UN TEST DU VIH

Faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne voulons pas connaître le résultat du test, mais seulement si elle a été, ou non, déjà testée.

QUESTION 927 : QUAND LE TEST DU VIH LE PLUS RÉCENT A-T-IL ÉTÉ EFFECTUÉ

Demandez à l'enquêtée quand a eu lieu son dernier test du VIH. Si l'enquêtée sait qu'elle a été testée mais qu'elle ne se souvient plus quand le test a eu lieu, insistez pour obtenir une estimation du nombre de mois écoulés depuis le dernier test du VIH.

QUESTION 928 : RÉSULTAT DU TEST

Demandez à l'enquêtée si elle connaît le résultat du test du VIH. Il arrive parfois que les gens effectuent le test du VIH et qu'ils ne soient pas informés du résultat, ou qu'ils n'aillent pas chercher le résultat. Faites bien comprendre à l'enquêtée que nous ne voulons pas connaître le résultat du test

(c'est-à-dire si elle a ou non contracté le virus), mais seulement si elle en connaît, ou non, le résultat. Si l'enquêtée a été testée plus d'une fois, nous lui demandons si elle connaît le résultat du dernier test qu'elle a effectué.

QUESTION 929: OÙ LE TEST A-T-IL ÉTÉ EFFECTUÉ

Demandez à l'enquêtée où le test du VIH a été effectué et suivez la même procédure qu'à Q.917 quand vous enregistrez la source/endroit.

QUESTIONS 930 et 931: CONNAÎT UN ENDROIT OÙ EFFECTUER UN TEST

Aux enquêtées qui n'ont jamais effectué de test du VIH, nous leur demandons si elles connaissent un endroit où elles peuvent se rendre pour effectuer un test du VIH. À cette questions, vous devez insister et enregistrer tous les endroits où on peut effectuer un test du VIH que l'enquêtée connaît. Suivez les procédures déjà décrites à Q.917 pour enregistrer la source/endroit.

QUESTIONS 932-935 : ATTITUDES ENVERS LES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH/SIDA

En posant ces quatre questions, nous cherchons à connaître l'opinion et le comportement des enquêtées envers les personnes infectées par le VIH ou envers les personnes malades du sida. Pour obtenir ces informations, nous présentons aux enquêtées quatre situations hypothétiques (imaginaires) et nous leur demandons comment elles réagiraient si elles se trouvaient confrontées à ces situations. Les questions portent sur les quatre situations hypothétiques suivantes :

- Acheter des légumes à un vendeur qui a contracté le virus du sida : l'enquêtée achèterait-elle des légumes à quelqu'un qui vend sur le marché si elle savait qu'il est infecté par le virus du sida ?
- Garder secret ou non l'état d'un membre de la famille qui a contracté le VIH : l'enquêtée tolérerait-elle que d'autres personnes de la communauté sache qu'un membre de sa famille ait contracté le virus du sida ?
- S'occuper dans son propre ménage d'un membre de sa famille malade du sida : l'enquêtée voudrait-elle s'occuper dans son ménage d'un parent malade du sida ? Si l'enquêtée répond qu'elle le ferait mais que son mari s'y opposerait, enregistrez 'OUI' parce qu'il s'agit de son opinion et non de celle de son mari.
- Une enseignante (professeure) ayant contracté le VIH doit-elle être autorisée à continuer d'enseigner : quelle est l'opinion de l'enquêtée face à une telle situation ?

QUESTION 936 : ENSEIGNEMENT DES ENFANTS DE 12-14 ANS

On demande à cette question, s'il faut enseigner aux enfants de 12-14 ans l'utilisation du condom comme moyen de prévention du sida.

Exemple : Il se peut qu'une enquêtée réponde que cet enseignement est approprié pour des enfants de 14 ans et plus mais que des enfants de 12 et 13 ans sont trop jeunes. Dans ce cas, enregistrez 'NON' à Q. 936.

QUESTION 937 : CONNAISSANCE D'AUTRES INFECTIONS QUI SE TRANSMETTENT SEXUELLEMENT

Demandez à l'enquêtée si elle connaît d'autres infections qui se transmettent  contact sexuel. On ne lui demande pas de nous dire quelles infections spécifiques qui se transmettent par contact sexuel (IST) elle connaît mais seulement si elle a entendu parler d'infections autres que le sida qui se transmettent pas contact sexuel.

QUESTION 938 : FILTRE POUR AVOIR DÉJÀ EU DES RAPPORTS SEXUELS

Vérifiez Q. 613. Si 'N'a jamais eu de rapports sexuels', cochez la case de droite et allez à Q. 946. Si 'A déjà eu des rapports sexuels', cochez la case de gauche et poursuivez avec Q. 939.

QUESTION 939 : FILTRE POUR LA CONNAISSANCE D'IST

Vérifiez Q. 937. Si 'OUI' c'est-à-dire a entendu parler d'autres infections sexuellement transmissibles, cochez la case de gauche et posez Q. 940. Si 'NON', cochez la case de droite et allez à Q. 941.

QUESTIONS 940 à 942 : INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Nous voulons savoir si l'enquêtée a eu une IST (Q.940) ou des symptômes associés à la présence d'IST au cours des 12 derniers mois. Les symptômes d'IST comprennent des pertes vaginales (Q.941) ou des plaies ou ulcères dans la zone génitale (Q.942).

QUESTION 943 : FILTRE POUR LES ENQUÊTÉES AYANT EU UNE INFECTION

À ce filtre, vous devez vérifier les questions 940 à 942 pour établir si l'enquêtée a eu une IST ou des symptômes associés à la présence de ces infections au cours des 12 derniers mois.

QUESTIONS 944-945 : RECHERCHE DE CONSEILS OU DE TRAITEMENT POUR LES IST

Demandez à l'enquêtée si elle a recherché des conseils ou un traitement la dernière fois qu'elle a eu une IST et/ou l'un des symptômes (Q.944). Si l'enquêtée a recherché un traitement, demandez-lui à quel endroit ou à quels endroits elle est allée pour rechercher des conseils ou un traitement, en utilisant la même approche qu'à Q.917. Nous voulons connaître tous les endroits où elle a pu obtenir une assistance; faites donc tout votre possible pour que l'enquêtée mentionne tous les endroits ou sources auprès desquels elle a reçu des conseils ou un traitement.

QUESTIONS 946 ET 947: UNE FEMME PEUT REFUSER DES RAPPORTS SEXUELS ET INSISTER POUR QU'UN CONDOM SOIT UTILISÉE

Les deux questions sont posées à toutes les enquêtées, qu'elles soient ou non mariées/en union. On cherche à connaître l'opinion de l'enquêtée sur ce que devrait faire une femme mariée/en union confrontée à certaines situations hypothétiques.

À la question 946, on demande à l'enquêtée d'imaginer une situation dans laquelle une femme sait que son mari/partenaire a une maladie qui se transmet par contact sexuel. La question 946 a pour but de savoir si, selon l'opinion de l'enquêtée, il est justifié qu'une femme insiste pour que son mari/partenaire utilise des condoms quand elle sait qu'il a contracté une maladie qui se transmet par contact sexuel.

À la question 947, on demande à l'enquêtée de dire si oui ou non, une femme a le droit de refuser des rapports sexuels à son mari/partenaire si elle se trouve confrontée à une autre situation imaginaire: si son mari a des rapports sexuels avec d'autres femmes.

Q.948 : FILTRE POUR L'ÉTAT MATRIMONIAL ACTUEL

QUESTIONS 949 ET 950 : CAPACITÉ DE PRENDRE CERTAINES DÉCISIONS AVEC SON MARI/PARTENAIRE

Les questions précédentes (Q.946 et Q.947) concernaient les femmes en général. Ces questions ne s'adressent maintenant qu'aux femmes mariées/en union et elles concernent leur propre situation avec

leur mari/partenaire. À Q. 949, nous demandons à l'enquêtée d'imaginer une situation dans laquelle son mari/partenaire souhaiterait avoir des rapports sexuels avec elle alors qu'elle préférerait ne pas en avoir à ce moment-là. Si elle ne souhaite pas avoir de rapports sexuels avec lui à ce moment-là, peut-elle le lui dire ; son mari/partenaire acceptera-t-il et sera-t-il d'accord pour ne pas avoir de rapports sexuels à ce moment-là ?

À Q. 950 nous demandons à l'enquêtée d'imaginer une situation dans laquelle elle voudrait que son mari/partenaire utilise un condom. Cette question est posée pour savoir si l'enquêtée pense qu'elle peut demander à son mari/partenaire d'utiliser un condom si elle le souhaite

Section 11 : Injections (questions 1001- 1006)

Rappel : cette section, tout comme la précédente, n'est administrée que dans les ménages sélectionnés pour enquête homme et le test du VIH. Vérifiez la page de couverture pour vous rassurer que ce ménage est concerné.

QUESTION 1001 : NOMBRE D'INJECTIONS AU COURS DES 12 MOIS AYANT PRÉCÉDÉ LE JOUR DE L'INTERVIEW

Demandez à l'enquêtée si elle a eu une injection pour n'importe quelle raison au cours des 12 mois avant le jour de l'interview. Si elle répond 'oui', posez-lui les questions suivantes pour savoir combien d'injections elle a eu. Si le nombre d'injections est supérieur à '90' ou si elle a eu des injections quotidiennes pendant trois mois ou plus, enregistrez '90'. Dans le cas où la réponse n'est pas numérique, insistez pour obtenir une estimation. Suivez correctement les instructions de passage.

QUESTION 1002 : NOMBRE D'INJECTIONS FAITES PAR UN PRESTATAIRE DE SANTÉ

Demandez à l'enquêtée combien, parmi les injections qu'elle a eues, ont été effectuées par du personnel médical (médecin, infirmière, pharmacien, dentiste ou autre personnel médical). Si le nombre d'injection est de '90' ou si elle a eu des injections quotidiennes pendant trois mois ou plus, enregistrez '90'. Dans le cas où la réponse n'est pas numérique, insistez pour obtenir une estimation. Suivez correctement les instructions de passage.

QUESTION 1003 : SERINGUE ET AIGUILLE UTILISÉES

Il s'agit ici de savoir si lors de l'injection on a utilisé une seringue et une aiguille provenant d'un paquet neuf et qui n'était pas encore ouvert.

QUESTION 1004 : PROBLÈMES POUR OBTENIR UN TRAITEMENT MÉDICAL

À cette question, nous essayons de comprendre quels sont les obstacles qui, généralement, limitent l'accès des femmes aux soins de santé. Soyez sûre que l'enquêtée comprend bien qu'il s'agit des soins de santé pour elle-même puisque les questions précédentes portaient sur le traitement des maladies de ses enfants.

Lisez chaque raison et encerclez la réponse donnée avant de poser la question pour la raison suivante. Ne laissez aucun blanc. À cette question, la phrase 'Quand vous êtes malade' ne se réfère pas à un épisode spécifique de maladie. L'enquêtée doit dire ce qui se passerait, en tenant compte des circonstances actuelles, si elle tombait malade et avait besoin de soins médicaux ou d'un avis médical. Par conséquent, si une femme répond qu'elle n'a pas été malade, vous devez l'aider à lui faire comprendre que la question est hypothétique et qu'elle concerne des problèmes qu'elle pourrait rencontrer si elle était malade.

Quant à la première question intitulée « obtenir la permission d'y aller » signifie que la permission de quelqu'un lui est nécessaire pour qu'elle puisse recevoir les soins/traitements ou obtenir un avis

médical. Peu importe qui est cette personne (père, mari, belle-mère). Encerclez '2' pour 'PAS UN PROBLÈME IMPORTANT' quand elle n'a besoin de la permission de personne, ou quand elle dit qu'elle a besoin de la permission de sa belle-mère mais que cela n'a jamais été un problème. 'Obtenir l'argent nécessaire pour le traitement' comprend l'argent pour le traitement lui-même et/ou pour les médicaments. 'Ne pas vouloir aller seule' s'applique à une situation dans laquelle la femme ne veut pas aller seule pour obtenir le traitement parce qu'elle ne veut pas ou parce qu'elle n'aime pas y aller seule.

QUESTIONS 1005-1006 : ASSURANCE SANTÉ

À la question 1005, on cherche à savoir si l'enquêtée a une assurance santé qui l'aide à couvrir les coûts de santé quand elle en a besoin. L'assurance santé peut être une mutuelle ou un programme communautaire, une assurance nationale publique comme la sécurité sociale, un plan offert par l'employeur (soit celui de l'enquêtée, soit celui d'un autre membre de la famille) ou une assurance privée. Enregistrez OUI à Q. 1005 si l'enquêtée est couverte par un système d'assurance médicale et, à Q. 1006, identifiez tous les types de plans d'assurance santé qui couvrent ses dépenses en matière de santé.

Section 12 : Violence domestique (questions 1100-1133)

Rappel : cette section, tout comme la précédente, n'est administrée que dans les ménages sélectionnés pour enquête homme et le test du VIH. Vérifiez la page de couverture pour vous rassurer que ce ménage est concerné.

INSTRUCTIONS POUR LES ENQUÊTRICES

Cette section comprend une série de questions sur les relations dans le ménage et sur la condition de la femme dans le ménage. Étant donné le caractère extrêmement sensible des questions qui figurent dans cette section, il est très important que vous fassiez tout votre possible pour vous trouver en privé avec l'enquêtée et que vous posiez les questions en respectant les règles d'éthique comme vous l'avez appris au cours de la formation. Notez que cette section est différente des autres sections : en effet, même s'il y a plus d'une femme éligible dans le ménage, SEULE CELLE qui a été sélectionnée pour cette section sera interviewée et répondra aux questions de ce module.

QUESTION 1100 : FILTRE POUR ÉTABLIR L'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES POUR L'INTERVIEW

Q.1100 est un filtre où vous devez vérifier la page de couverture du questionnaire pour déterminer si l'enquêtée que vous allez interviewer a été présélectionnée pour cette section. Pour vous en assurer, regardez la page de couverture du questionnaire que vous êtes en train de remplir et examinez dans la 2^{ème} partie du second encadré et dans la case au regard de « FEMME SÉLECTIONNÉE POUR "VIOLENCE DOMESTIQUE". Si le code 2 (NON) y est marqué, cochez à 1100 la case de droite pour 'NON' et allez 1421 pour terminer l'interview. Si le code 1 (OUI) y est marqué, cochez la case de **droite** pour 'OUI' et continuez en posant Q1101.



QUESTION 1101 : FILTRE POUR L'INTERVIEW EN PRIVÉ

Q.1101 est une instruction particulièrement importante. Observez les personnes qui sont présentes autour de vous. Vérifiez, à la fois, l'endroit où vous êtes assise et tous ceux qui sont à portée d'oreille, c'est-à-dire les endroits d'où on peut entendre ce que vous dites, vous et l'enquêtée. Assurez-vous d'être en privé, c'est-à-dire vérifiez bien qu'il n'y a aucune personne près de vous qui peut entendre et comprendre vos questions. S'il y a des enfants qui se trouvent à portée d'oreille et qui sont suffisamment grands pour comprendre vos questions, priez-les poliment de s'éloigner. Seuls les jeunes enfants qui ne sont pas capables de comprendre peuvent rester. Ne commencez pas l'interview

tant que les conditions pour qu'elle se déroule en privé ne sont pas réunies. Bien que ces données soient importantes, il ne faut pas en exagérer l'importance et vous devez faire tout votre possible pour vous trouvez en privé avec l'enquêtée pour que l'interview puisse se dérouler. S'il vous est impossible de réunir les conditions qui permettent que l'interview se déroule en privé, vous serez obligée de sauter la section et, par conséquent, de ne pas collecter des informations très importantes.

Si, en dépit de tous vos efforts, vous n'avez pu réunir les conditions pour que l'interview se déroule en privé, vous devez encircler le code 2 et passez à Q.1132. Écrivez une note pour expliquer ce qui s'est passé.

Si les conditions pour que l'interview se déroule en privé ont été réunies, encerclez le code 1 et poursuivez l'interview. Parlez clairement, soyez prévenante et prenez en considération les sentiments de l'enquêtée. Parlez à voix basse tout au long de l'interview.

Dans cette section, quand vous posez les questions, vous devez éviter de montrer de la curiosité, de la surprise ou d'autres types d'émotions, qu'elles soient favorables ou défavorables. Vous devez être consciente qu'il peut être difficile pour l'enquêtée de parler de ces sujets. Elle peut être gênée ou avoir peur de son mari/partenaire ou d'autres personnes ; elle peut aussi penser que ces sujets sont trop personnels pour en parler. Votre travail consiste à gagner sa confiance et à mettre à l'aise l'enquêtée pour qu'elle vous accepte de parler de ces problèmes très personnels.

DÉCLARATION INTRODUCTIVE

Les phrases introductives après Q.1101 et avant Q.1102 doivent être considérées comme une déclaration de consentement informée supplémentaire. On rappelle à l'enquêtée que les informations sont confidentielles. S'il y a plus d'une femme éligible dans le ménage, vous devez expliquer simplement à l'enquêtée qu'on ne posera ces questions à personne d'autre dans le ménage et que personne d'autre ne saura de quoi vous avez parlé. Après avoir lu la déclaration introductive, répondez à toutes les questions que l'enquêtée peut poser. Quand l'enquêtée n'a plus de questions à poser et/ou n'a pas d'objection à ce que vous lui posiez des questions, vous pouvez commencer l'interview.

QUESTION 1102 : FILTRE POUR L'ÉTAT MATRIMONIAL

Vérifiez les questions 601 et 602 concernant l'état matrimonial de l'enquêtée. Si elle est actuellement en union ou si elle vit avec un homme, cochez la case à gauche et continuez en posant Q.1103. Si elle n'est pas actuellement en union mais si elle l'a été précédemment ou si elle a déjà vécu avec un homme, cochez la case au centre et continuez en posant Q.1103. Dans ce cas, posez toutes les questions au passé et en faisant référence au dernier partenaire.

Si elle n'a jamais été en union et si elle n'a jamais vécu avec un homme, cochez la case à droite et passez à Q.1116.

QUESTION 1103 : QUESTION SUR LE CONTRÔLE EXERCÉ PAR LE MARI/PARTENAIRE

La question 1103 porte sur des comportements de contrôle qu'un mari/partenaire peut avoir à l'égard de sa femme/partenaire. Pour chacun des comportements, lisez la phrase, marquez une pause pour laisser à l'enquêtée suffisamment de temps pour qu'elle vous donne sa réponse. Ne la forcez pas à répondre si elle ne souhaite pas le faire. Enregistrez sa réponse avant de poser la question concernant le comportement suivant sur la liste. Souvenez-vous que vous devez garder une voix calme et basse.

Notez que vous devez formuler les questions en fonction de l'état matrimonial actuel de l'enquêtée. Par exemple, si une femme a été précédemment en union, posez Q.1103 de la manière suivante : « ...Dites-moi, s'il vous plait, si les situations suivantes concernent les relations avec votre dernier mari/partenaire. Il était jaloux ou en colère si vous parliez à d'autres hommes ? » Si l'enquêtée est actuellement marié (ou en union), demandez : « ...Dites-moi, s'il vous plait, si les situations suivantes

s'appliquent à vos relations avec votre mari (partenaire). Il est jaloux ou en colère si vous parlez à d'autres hommes » ? Lisez chaque phrase, encerclez la réponse et passez à la phrase suivante.

QUESTIONS 1104 ET 1105 : ACTES DE VIOLENCE ÉMOTIONNELLE ET PHYSIQUE CONTRE LES FEMMES PAR LEUR MARI/PARTENAIRE

Ici aussi, il faut poser les questions en fonction de l'état matrimonial actuel de l'enquêtée. Les questions se présentent en plusieurs parties différentes. Chaque partie doit être lue lentement et clairement pour que l'enquêtée entende toute la question avant de pouvoir répondre. Après chaque question, marquez une pause et laissez à l'enquêtée suffisamment de temps pour répondre. Faites preuve de patience car répondre à ces questions peut être particulièrement difficile pour l'enquêtée.

Q.1104A et Q.1104B: En posant ces questions, nous voulons savoir si l'enquêtée a subi des actes de violence émotionnelle commis par son mari/partenaire si elle est actuellement mariée/en union ou par son dernier mari/partenaire si elle était précédemment mariée/en union. Comme dans les questions précédentes, lisez d'abord la phrase introductive puis lisez chaque phrase lentement et clairement. Si la réponse à une phrase est OUI, encerclez le code 1 et posez ensuite la question Q.1104B pour déterminer combien de fois ce type d'incident s'est produit au cours des 12 derniers mois.

Les codes pour la réponse à Q.1104B sont SOUVENT, DE TEMPS EN TEMPS, et PAS DANS LES 12 DERNIERS MOIS. Il se peut que les enquêtées ne vous donnent pas toujours une réponse en ces termes. Par exemple, une enquêtée peut vous demander : « Que voulez-vous dire par souvent » ? Dans ce cas, vous pouvez répondre « Ce que souvent signifie pour vous. » Si elle vous donne une réponse quantitative telle que : « C'est arrivé une fois ou deux au cours de l'année passée, » utilisez alors la méthode empirique suivante : si cela s'est produit 5 fois ou plus, cochez le code SOUVENT. Si cela s'est produit 1 à 4 fois, cochez le code DE TEMPS EN TEMPS.

En posant Q.1104A(a), nous cherchons à savoir si l'enquêtée s'est, ou non, sentie humiliée à la suite d'un acte commis par son mari/partenaire ou d'une parole qu'il aurait prononcée en face d'autres personnes. La question porte sur le sentiment d'humiliation ressentie par l'enquêtée et non sur ce que le mari/partenaire a fait ou dit pour l'humilier. Par exemple, si l'enquêtée dit « Il aime me réprimander en présence d'invités et je suis gênée et j'éprouve de la honte, » encerclez le code 1.

En posant Q.1104A(b), nous cherchons à savoir si le mari/partenaire a fait quelque chose pour effrayer l'enquêtée en la menaçant, soit elle, ou quelqu'un qui lui est proche (comme ses enfants, sa mère, ses amis, etc.). Le type de menace n'est pas important ici; ce qui nous intéresse en posant cette question, c'est de savoir si la menace a été perçue comme grave par l'enquêtée. Si la réponse est OUI, encerclez le code 1 et posez la question 1104B.

La question 1104A(c) a pour but de savoir si l'enquêtée s'est sentie humiliée parce que son mari/partenaire l'a insultée ou pour d'autres raisons. Par exemple, l'enquêtée a pu se sentir humiliée parce que son mari/partenaire lui a dit qu'elle n'était bonne à rien ou qu'elle ne savait pas se comporter correctement, etc. Ici aussi, nous ne voulons pas savoir ce qu'il a dit ou fait. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si, à la suite de cet acte ou de ces mots, l'enquêtée s'est sentie rabaisée. Si l'enquêtée dit OUI, encerclez le code 1 et posez la question 1104B.

Q.1105A et Q.1105B : la question 1105 porte sur des actes de violence physique et sexuelle commis par le mari/partenaire contre l'enquêtée. Il se peut que des enquêtées trouvent ces questions pénibles et soient bouleversées. S'il arrivait qu'une enquêtée fonde en larmes, soyez compatissante et aimable. Laissez-lui le temps de se remettre avant de continuer l'interview. Ne la forcez pas à répondre ; cependant, pensez aussi que même si l'évocation de ces faits est pénible, la plupart des enquêtées éprouvent souvent le besoin de se confier si vous faites preuve de patience et de sympathie et si vous ne portez pas de jugement. Comme à la question 1104, encerclez le code 1 pour une réponse affirmative à chaque exemple d'acte violent et posez Q.1105B pour déterminer la fréquence au cours des 12 derniers mois, avant de passer au type d'acte suivant.

La question 1105A contient les réponses possibles. Cependant, il se peut que des enquêtées ne fassent pas la distinction entre les exemples (h), (i), et (j). Dans l'exemple (h), on veut savoir si la force physique a été utilisée pour forcer l'enquêtée à avoir des rapports sexuels non voulus. Dans les exemples (i) et (j), on demande si l'enquêtée a été forcée par des moyens physiques (exemple i) et par des moyens non physiques (j) à pratiquer des actes sexuels qu'elle ne voulait pas. Nous ne cherchons pas à savoir de quels actes sexuels il s'agissait, mais si l'enquêtée a été obligée sous la contrainte d'accomplir des actes sexuels qu'elle ne voulait pas accomplir. N'oubliez pas que si l'enquêtée répond OUI à un acte à Q.1105A, vous devez lui poser la question 1105B.

QUESTION 1106 : FILTRE

Vérifiez Q.1105. Si l'enquêtée a répondu OUI à au moins une des questions, cochez la case à gauche et passez à la question suivante. Si, au contraire, il n'y a pas une seule réponse OUI, (a– j) à Q.1105, cochez la case à droite et passez à la question 1109.

QUESTION 1107 : DÉBUT DU PREMIER COMPORTEMENT VIOLENT

En posant cette question, nous cherchons à déterminer combien de temps après le début de la vie en union/mariage, le premier acte de violence physique et/ou sexuelle commis par le mari/partenaire a eu lieu. Notez que ce qui nous intéresse ici, c'est le moment du premier acte violent. Si, à Q.1105A, un ou plusieurs exemples d'actes de violence ont été codés 1, nous voulons savoir, quand, pour la première fois, ces actes de violence où vous avez encerclé OUI se sont produits. Par exemple, si l'enquêtée a déclaré qu'elle avait été giflée (OUI à Q.1105A(b)) et qu'elle avait été attaquée avec un couteau (OUI à Q.1105(g)), nous voulons savoir quand elle a été giflée ou attaquée pour la première fois, peu importe le type d'abus qui s'est produit en premier. Si l'enquêtée répond que le premier acte de violence s'est produit, pour la première fois, moins d'un an après le début de l'union/mariage, enregistrez '00', dans les autres cas, enregistrez la réponse en nombre d'années révolues. Par exemple, si l'enquêtée déclare : « une année et demie après le début du mariage/union », enregistrez '01' dans les cases. Si le premier acte de violence s'est produit avant que le couple soit marié/vive ensemble, encerclez le code '95'.

QUESTION 1108 : BLESSURES

Ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir si l'enquêtée a été physiquement blessée à la suite d'un acte de violence commis délibérément par son mari/partenaire. Une blessure causée clairement par un accident ne doit pas être prise en compte ici. À Q.1108(a), nous entendons par coupures, une blessure dans laquelle la peau a été coupée alors que dans le cas d'hématome et de douleurs, la peau n'a pas été coupée. La question Q.1108(b) porte sur des blessures plus graves aux yeux, de véritables entorses, des luxations mais pas des cassures et des brûlures. Enfin, la question Q.1108(c) concerne des blessures qui ne sont pas de simples coupures mais qui sont beaucoup plus graves comme des os cassés et d'autres blessures plus graves.

QUESTIONS 1109 ET Q.1110 : COMPORTEMENT DES FEMMES ENVERS LEUR MARI/PARTENAIRE

En posant Q.1109, nous voulons savoir si l'enquêtée elle-même ne s'est pas rendue coupable d'acte de violence conjugale. Lisez la question lentement pour que l'enquêtée en entende toutes les parties. Cette question concerne tous les actes commis par l'enquêtée dans le but de blesser physiquement son mari/partenaire. Cependant, la question ne porte que sur des abus physiques commis par l'enquêtée sur son mari/partenaire alors que celui-ci n'avait pas encore manifesté de comportement violent à son égard. Tous les actes de violence qui figurent sur la liste de la question 1105 sont compris ici même si on n'y fait pas de nouvelle référence de manière explicite. Si l'enquêtée déclare qu'elle n'a jamais frappé son mari/partenaire, encerclez le code 2 pour NON et passez à Q.1111. Encerclez aussi le code 2 si l'enquêtée dit qu'elle a frappé son mari/partenaire mais seulement après qu'il ait commencé à la

frapper. Si l'enquêtée déclare : « Je l'ai frappé pour me défendre », insistez pour savoir s'il l'avait déjà frappée quand elle l'a frappé ou si elle l'avait frappé la première. Si elle n'a jamais frappé son mari/partenaire en premier, encerclez le code 2; Si elle l'a frappé la première, que ce soit parce qu'elle était en légitime défense ou non, encerclez le code 1.

Q.1110 concerne seulement les femmes qui ont déclaré qu'elles avaient tenté de blesser physiquement leur mari/partenaire alors qu'il ne les avait pas agressées physiquement (code 1 à Q.1109). À la question Q.1110, nous voulons savoir combien de fois l'enquêtée a commis ce type d'actes envers son mari/partenaire au cours de la dernière année. Il ne faut PAS inclure dans la réponse les fois où la femme a agressé physiquement son mari/partenaire quand il l'avait déjà battue ou blessée physiquement. Lisez bien les instructions données à la question Q.1104B pour savoir quand utiliser le code SOUVENT et DE TEMPS EN TEMPS.

QUESTIONS 1111 ET 1112 : ALCOOLISME DU MARI/PARTENAIRE

En posant la question Q.1111, nous cherchons à savoir si le mari/partenaire consomme, ou non, des boissons alcoolisées. Si le mari/partenaire boit de l'alcool, la réponse doit être OUI, quel que soit le type de boisson alcoolisée ou la fréquence de consommation. Si la réponse est OUI, encerclez le code 1 et continuez en posant Q.1112. Si la réponse est NON, encerclez le code 2 et passez à Q.1113.

La question Q.1112 n'est posée qu'aux enquêtées dont le mari/partenaire boit de l'alcool. À cette question, ce qui nous intéresse, ce n'est pas le nombre de fois que le mari/partenaire boit de l'alcool mais le nombre de fois que le mari/partenaire a été ivre—cela quel que soit ce que comprend l'enquêtée par « ivre ». Si elle vous demande ce que vous voulez dire par être « ivre », expliquez-lui qu'une personne est considérée comme étant « ivre » quand elle a bu tellement d'alcool qu'elle a perdu le contrôle de ses actes.

QUESTION 1113 : CRAINTE DU MARI/PARTENAIRE

Cette question est posée à toutes les femmes qui ont déjà été mariées/en union, qu'elles aient ou non déclaré des comportements violents ou une consommation excessive d'alcool de la part de leur mari/partenaire actuel ou précédent. La question se réfère au mari/partenaire actuel pour les femmes qui sont actuellement mariées/en union et au dernier (plus récent) mari/partenaire pour celles qui ont déjà été mariées/en union. La question contient les réponses possibles et l'enquêtée devra choisir entre trois réponses : DE NOMBREUSES FOIS, PARFOIS PEUR ou JAMAIS PEUR. Nous vous rappelons que nous ne cherchons pas à savoir pourquoi elle a/avait peur mais seulement si elle a/avait peur de son mari/partenaire.

QUESTIONS 1114 ET Q.1115 : VIOLENCE PHYSIQUE PAR UN MARI/PARTENAIRE PRÉCÉDENT

La question Q.1115 n'est posée qu'aux femmes qui ont été mariées/en union plus d'une fois. Au filtre Q.1114, vérifiez Q. 609 pour vous assurer que la femme a bien été mariée/en union plus d'une fois. Pour les enquêtées qui n'ont été mariées/en union qu'une seule fois, passez à Q.1116.

À Q.1115A, on demande à l'enquêtée si elle a subi des violences physiques ou sexuelles commises par un mari/partenaire précédent ; les types d'actes violents sont les mêmes que ceux de la liste à la question Q.1105A. Pour les femmes actuellement mariées/en union, le mari/partenaire précédent est n'importe quel mari/partenaire autre que l'actuel. Pour les femmes précédemment mariées/en union, le mari/partenaire précédent est n'importe quel mari/partenaire autre que le dernier (plus récent).

Si l'enquêtée déclare avoir subi des agressions, encerclez le code 1 et continuez avec la question Q.1115B. Si elle ne déclare pas avoir subi de violences, encerclez le code 2. À la question 1115B, on cherche à savoir depuis combien de temps ces actes violents se sont produits. Encerclez le code approprié. Souvenez-vous que cette question ne porte que sur un mari/partenaire précédent

QUESTION 1116 : ANTÉCÉDENTS D'ACTES VIOLENTS

Cette question est posée à toutes les femmes, qu'elles aient déclaré ou non avoir subi des violences de la part de leur mari/partenaire actuel ou précédent et qu'elles aient été ou non mariées/en union. Vérifiez l'état matrimonial aux questions 601 et 602. Posez la question correspondant à l'état matrimonial de la femme.

Femmes ayant déjà été mariées/en union : Utilisez le texte à gauche pour poser la question Q.1116. On a déjà demandé à toutes les femmes déjà mariées/en union si elles avaient subi des violences de la part de leur mari/partenaire. À cette question, on leur demande si elles ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, violences commises par n'importe quelle personne autre que leur mari/partenaire actuel ou qu'un mari/partenaire précédent. Si la femme n'a été mariée/en union qu'une seule fois, lisez la question de la façon suivante : « Depuis l'âge de 15 ans, est-ce que quelqu'un d'autre que votre mari/partenaire ... » et si elle a déjà été mariée/en union ou si elle a été mariée/en union plus d'une fois, lisez la question de la manière suivante : « Depuis l'âge de 15 ans, est-ce que quelqu'un d'autre qu'un mari/partenaire... » Par exemple, une femme qui a déjà été mariée/en union peut avoir été agressée physiquement par un de ses parents, un de ses beaux-parents ou un enseignant.

Femmes qui n'ont jamais été mariées ou qui n'ont jamais vécu avec un homme : Lisez la partie droite de la question Q.1116. Notez que c'est la première fois que l'on demande à ces femmes si elles ont subi des violences. Assurez-vous que la personne comprend bien la question et laissez-lui suffisamment de temps pour répondre.

Pour les deux catégories de femmes, lisez la question lentement, marquez brièvement une pause après chaque type d'acte violent mentionné. Assurez-vous que les femmes mariées/en union comprennent bien que la question ne concerne pas un acte de violence commis par un mari/partenaire. Si l'enquêtée répond NON, passez à Q.1119. Au contraire, si la réponse est OUI, continuez avec la question suivante.

QUESTION 1117 : PERSONNE RESPONSABLE DES VIOLENCES

Par cette question, on cherche à savoir qui, en dehors de l'actuel ou précédent mari/partenaire, a agressé physiquement l'enquêtée. Encercler toutes les personnes que l'enquêtée mentionne. Si elle mentionne une personne qui ne figure pas sur la liste, encercler le code X et spécifiez de qui il s'agit. Notez que plus d'une réponse est acceptable.

QUESTION 1118 : ABUS RÉCENT

En posant cette question, on cherche à savoir combien de fois la personne, dont le code a été encerclé à Q.1117, a blessé physiquement, giflé ou donné des coups de pied à l'enquêtée au cours de l'année précédente. Si plus d'un code est encerclé à Q.1117, vous devez trouver la fréquence à laquelle ces comportements se sont produits au cours de l'année précédente, sans tenir compte de ce que faisait la personne qui a été mentionnée à Q.1117. Par conséquent, si l'enquêtée déclare que sa belle-mère et son beau-père l'ont battue, essayez de savoir si, au total, cela est arrivé, souvent, de temps en temps ou pas du tout au cours de l'année précédente. Encercler le code approprié.

QUESTIONS 1119 - 1121 : VIOLENCES AU COURS DE LA GROSSESSE

Vérifiez les questions 201, 226 et 230 pour voir si l'enquêtée a déjà été enceinte. Si elle n'a jamais été enceinte, cochez la case de droite et allez à Q.1122.

Q.1120 n'est posée qu'aux femmes qui ont déjà été enceintes ou qui le sont actuellement. Même si l'enquêtée a déjà déclaré avoir subi des actes de violence commis par un mari/partenaire ou par

quelqu'un d'autre, nous voulons savoir si ces comportements se sont produits au cours d'une grossesse, actuelle ou précédente. Pour les femmes qui ont été enceintes plus d'une fois, peu importe si les actes de violence se sont produits au cours d'une seule grossesse ou de plusieurs grossesses. Le code 1 à Q.1120 doit être encerclé même si les actes de violence ne se sont produits qu'au cours d'une seule grossesse.

La question 1121 concerne la personne qui a commis les actes de violence au cours de la grossesse. Plusieurs réponses peuvent être encerclées puisque plusieurs personnes peuvent avoir commis ces actes pendant une ou plusieurs grossesses. N'oubliez pas d'insister pour obtenir des réponses supplémentaires. Notez que de même qu'à la question 1117, un mari/partenaire actuel ou précédent peut être le responsable.

QUESTIONS 1122-Q1125 : ANTÉCÉDENTS DE RELATION SEXUELLES ET D'ACTES SEXUELS SOUS LA CONTRAINTE

Cette série de questions commence par un filtre (Q.1122) vous demandant de vérifier l'état matrimonial aux questions 601 et 602. Ce filtre vous permet de déterminer quelle version de la question suivante (Q.1122A ou Q.1122B) est appropriée pour cette enquêtée.

En posant les questions Q.1122A-Q.1125, nous essayons de savoir si l'enquêtée a déjà subi des rapports sexuels sous la contrainte ou si elle a déjà été forcée de pratiquer des certains actes sexuels. Aucune définition du terme *forcé* n'est présenté ici—*forcé* peut inclure le recours à la force physique, émotionnelle ou à d'autres moyens que l'enquêtée considère comme contraignant, comme des menaces contre elle ou ses enfants, etc. Ce qui importe ici, c'est que l'enquêtée considère qu'elle a été contrainte par la force d'avoir des relations sexuelles ou qu'elle a été forcée de pratiquer des actes sexuels qu'elle ne voulait pas.

Les questions 1122A et 1122B sont fondamentalement les mêmes, mais elles sont formulées un peu différemment selon l'état matrimonial de l'enquêtée. La question 1122A est posée si l'enquêtée a déjà été mariée ou a vécu avec un homme et la question 1122B est posée si l'enquêtée n'a jamais été mariée et n'a jamais vécu avec un homme. Ces questions sont importantes mais difficiles. Il y a quatre éléments différents que vous devez garder à l'esprit quand vous posez l'une ou l'autre de ces questions :

1. Ces questions ne portent pas seulement sur le fait d'avoir subi des rapports sexuels sous la contrainte mais aussi sur le fait d'avoir été forcée à pratiquer des actes sexuels. Les violences sexuelles n'impliquent pas toujours des rapports sexuels. Une femme qui n'a jamais eu de rapports sexuels peut néanmoins déclarer qu'elle a été forcée de pratiquer des actes sexuels contre sa volonté, ce qui constitue une forme de violence sexuelle.
2. En posant ces questions, nous essayons aussi d'obtenir des informations sur des actes de violence sexuelle qui ont pu se produire quand l'enquêtée était enfant et donc pas seulement dans le passé récent. Il est très difficile d'obtenir des informations sur les abus sexuels perpétrés sur de jeunes enfants et il peut être pénible pour les enquêtées de parler de ce sujet.
3. La phrase « Est-ce que l'on vous a forcée » est utilisée avec l'idée sous-jacente que dans l'enfance en particulier, la contrainte peut s'exercer sous différentes formes. Par exemple, la contrainte peut prendre la forme d'un chantage émotionnel quand l'adulte responsable de l'abus menace de retirer son affection à l'enfant.
4. Enfin, si l'enquêtée semble nerveuse ou a l'air d'être inquiète, vous devez l'assurer à nouveau de la confidentialité des informations qu'elle vous donne. Dites-lui encore que tout ce qu'elle dit ne sera divulgué à personne et personne ne saura qu'elle a été posée ces questions.

En posant les questions 1122A à 1125, pensez à formuler correctement la question pour les femmes qui ont déjà été mariées/en union comme cela est spécifié dans l'instruction de la question 1116.

Aux femmes déjà mariées/en union, posez la question 1122A. On a déjà demandé à toutes les femmes déjà mariées/en union si elles avaient subi des violences sexuelles de la part de leur mari/partenaire. Cette question concerne des abus sexuels commis par une personne autre que leur mari/partenaire actuel ou précédent. On leur demande de relater n'importe quel type d'abus sexuel qu'elles ont subi dans leur vie, y compris dans leur enfance et dans leur vie adulte. *Aux femmes qui n'ont jamais été mariées ou qui n'ont jamais vécu avec un homme*, posez la question 1122B.

Étant donné la complexité des questions 1122A et 1122B et le caractère délicat du sujet, faites très attention à lire la question telle qu'elle est formulée pour les deux catégories de femmes. Lisez la question lentement en insistant sur les mots appropriés.

Laissez à l'enquêtée suffisamment de temps pour qu'elle vous donne sa réponse

À la question 1122A, si l'enquêtée répond OUI, passez à Q.1123. Si l'enquêtée répond NON ou si elle refuse de répondre à la question, continuez en passant au filtre Q.1124A. De même, pour la question 1122B, si l'enquêtée qui n'a jamais été mariée et qui n'a jamais vécue avec un homme répond NON ou refuse de répondre, passez à Q.1124A ; sinon posez la question 1123.

À la question 1123, on demande à toutes les enquêtées qui ont répondu OUI à Q.1122A ou à Q.1122B quelle est la personne qui les a forcées la première fois que ces abus sexuels se sont produits. C'est la raison pour laquelle il ne peut y avoir de réponses multiples à Q.1123. En effet, même, si l'enquêtée a été sexuellement abusée par plus d'une personne, la question ne porte que sur la première fois où l'abus a eu lieu et sur la personne responsable de ce premier abus. Notez que les codes mari/partenaire actuel et mari/partenaire précédent sont permis car il se peut dans certains cas que la personne responsable de l'abus n'était pas au moment de l'abus le mari/partenaire de l'enquêtée mais qu'il l'est devenu par la suite. Toutefois, avant d'encercler '01' ou '02', n'oubliez pas de rappeler à l'enquêtée que vous parlez de la relation avec cette personne la première fois qu'elle a subi l'abus. Si elle dit toujours que la personne est devenu son mari / partenaire plus tard, encerclez le code '01' si la personne est son actuel mari / partenaire et '02' si la personne était ancien mari / partenaire.

À la question 1124, vérifiez l'état matrimonial de l'enquêtée aux questions 601 et 602. Posez la question 1124 de façon appropriée selon que l'enquêtée a déjà été mariée/en union ou non. Pensez, ici aussi, à poser correctement la question pour les femmes qui ont déjà été mariées/en union comme le spécifie l'instruction à Q.1116. Notez que chacune des deux réponses à la question 1124 renvoie à Q.1125.

Le filtre Q.1124A cherche à identifier les femmes déjà mariées/en union qui ont répondu NON ou qui ont refusé de répondre à la question 1122A. Pour toutes ces femmes, le filtre vous demande de vérifier de nouveau les questions 1105A (h), (i) et (j) et 1115A(b). Si l'enquêtée a répondu OUI à au moins une de ces questions, alors vous continuez en posant Q.1125. Si la réponse est NON à chacune de ces questions, alors vous passez à Q.1126.

La question Q.1125 a deux formes différentes selon d'état matrimonial. Par conséquent, vérifiez l'état matrimonial de l'enquêtée aux questions 601 et 602. Si l'enquêtée a été déjà mariées ou vécu avec un homme, posez alors la question 1125 en lisant le texte à gauche ; si l'enquêtée n'a jamais été mariée ni vécu avec un homme, posez alors la question 1125 en lisant le texte à droite. À la question 1125, on demande à toutes les enquêtées qui ont déclaré avoir subi des abus sexuels à Q.1122A, Q.1122B, ou aux questions précédentes (Q.1105A (h-j) et Q.1115A (b)) concernant les abus sexuels par le mari/partenaire, l'âge à partir duquel cela est arrivé. À cette question, on demande l'âge de l'enquêtée au moment du premier acte d'abus sexuel, quel que soit le premier agresseur. Rappelez-vous d'enregistrer l'âge en années révolues.

QUESTIONS 1126-1129 : RECHERCHE D'AIDE

À Q.1126, vérifiez Q.1105A (a-j), Q.1115A (a, b), Q.1116, Q.1120, Q.1122A, et Q.1122B. Ces questions ne sont posées qu'aux femmes qui ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles. Si l'enquêtée n'a été victime d'aucun type d'abus, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun OUI à aucune des questions concernées, passez alors à 1130. Si par contre, s'il y a une seule question dont le code encerclé est OUI, posez Q.1127.

Q.1127 concerne n'importe quel type d'aide que l'enquêtée a pu rechercher après avoir subi un abus. Elle a pu, par exemple, demander assistance à sa propre famille ou se rendre à la police. Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas de connaître le type d'aide mais de savoir si elle a recherché de l'aide et auprès de qui (Q.1128). Si elle a recherché de l'aide, encerclez le code de toutes les personnes/catégories de personnes ou organisations auprès de qui elle a recherché de l'aide à Q.1128.

Si l'enquêtée n'a jamais recherché d'aide auprès de personne (NON à Q.1127), passez à Q.1129.

Notez qu'à Q.1128, des réponses multiples peuvent être encerclées. N'oubliez pas d'insister pour obtenir plus de réponses. Quelle que soit la(les) réponse(s) enregistrée(s) à 1128, allez à 1130.

Q.1129 ne doit être posée qu'aux femmes qui ont déclaré qu'elles n'avaient pas recherché d'aide après avoir subi des abus de la part de n'importe quelle personne. En posant cette question, nous voulons savoir si elles ont, au moins, parlé à quelqu'un de ce qui leur est arrivé.

QUESTION 1130 : PÈRE ET MÈRE DE L'ENQUÊTÉE

En posant cette question, nous cherchons à savoir si la mère de l'enquêtée avait subi des actes de violence conjugale. Cette question est posée à toutes les femmes même si elles n'ont jamais subi de violences elles-mêmes. Encerclez le code 8 si l'enquêtée ne sait vraiment pas si son père battait sa mère.

QUESTION 1131 : OBSERVATIONS

Q.1131 permet de savoir si les conditions pour que l'interview se déroule en privé ont pu être maintenues tout au long de l'enquête. Ce n'est pas une question pour l'enquêtée, mais plutôt une question que vous devez vous poser à vous-même. Encerclez un code à chaque ligne de Q.1131 pour indiquer si, oui ou non, l'interview a été interrompue par le mari/partenaire de l'enquêtée, un autre homme adulte ou une femme adulte. Ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir quelles sont les personnes qui ont interrompu l'interview et combien de fois. Si le mari/partenaire est entré dans la pièce une fois puis est revenue pour poser une question à l'enquêtée, encerclez le code 2 pour OUI, PLUS D'UNE FOIS. De telles intrusions peuvent influencer les réponses de l'enquêtée. Souvenez-vous qu'en aucune circonstance, vous n'auriez dû continuer l'interview sauf si personne ne pouvait vous entendre.

QUESTION 1132 : COMMENTAIRES/EXPLICATIONS

Si l'interview n'a pu être complétée, utilisez cet espace pour donner une explication complète. Vous devez expliquer pourquoi nous n'avez pu réussir à vous trouver en privé avec l'enquêtée. Si vous avez pu terminer l'interview, inscrivez toutes les informations dans cet espace qui peuvent aider à interpréter les résultats. Notez aussi tous les éléments qui ont pu influencer les réponses de l'enquêtée.

Si l'enquêtée vous a posé des questions sur des endroits où obtenir de l'aide, vous pouvez maintenant lui fournir les informations en suivant les conseils qui vous ont été donnés lors de la formation.

Pensez à remercier l'enquêtée pour sa coopération et rassurez-la de nouveau sur la confidentialité de ses réponses.

Section 12 : Fistules obstétricales (questions 1200-1211)

Rappel : cette section n'est administrée que dans les ménages **qui ne sont pas** sélectionnés pour enquête homme et le test du VIH. Vérifiez la page de couverture pour vous rassurer que ce ménage est concerné.

Cette série de questions concerne un autre problème de santé qui peut affecter les femmes : la fistule obstétricale qui se traduit par une incontinence urinaire et fécale. Ce problème survient fréquemment après un travail difficile au cours de l'accouchement. Il peut aussi être la conséquence d'un viol ou d'une opération chirurgicale pelvienne. Les femmes qui présentent ce problème sont fréquemment l'objet de discrimination sociale. Les questions suivantes portent, entre autres, sur la connaissance par les femmes de ce problème.

Q. 1200 : FILTRE POUR MÉNAGE NON SÉLECTIONNÉ POUR ENQUÊTE HOMME

Vérifier la page de couverture du questionnaire femme. Si le ménage est sélectionné pour enquête homme et le test du VIH, cochez la case de droite et allez à Q.1421 pour terminer l'interview. Par contre, si le ménage n'est pas sélectionné pour enquête homme et le test du VIH, cochez la case de gauche et poursuivez avec la question suivante Q.1201.

QUESTION 1201 : PROBLÈMES D'INCONTINENCE

Lisez d'abord la phrase introductive pour expliquer brièvement ce problème de santé qui peut affecter les femmes et posez ensuite à l'enquêtée Q.1201 pour savoir si, elle-même, elle a souffert de ce problème de pertes involontaires d'urines et de matières fécales. Si la femme répond « OUI », encerclez '1' et passez à Q.1203. Dans le cas contraire, encerclez '2' pour 'NON' et posez-lui la question suivante.

QUESTION 1202 : A ENTENDU PARLER DE CE PROBLÈME

Si l'enquêtée n'a jamais eu un écoulement constant d'urines ou d'excréments à partir du vagin, demandez si elle en a déjà entendu parler. Quelle que soit la réponse, passez à Q.1301.

QUESTION 1203 : CAUSE DES ÉCOULEMENTS

Par cette question, on veut déterminer l'origine du problème. Serait-il survenu après un accouchement ou après une fausse-couche ? Posez la question à l'enquêtée, encerclez le code approprié à sa réponse et suivez les instructions.

QUESTION 1204 : ÉCOULEMENTS PROVOQUÉS PAR UN TRAVAIL/ACCOUCHEMENT NORMAL OU DIFFICILE

Si les écoulements constants d'urines ou d'excréments ont été provoqués par un accouchement, on veut savoir à Q.1204 si c'est par suite d'un travail/accouchement normal ou difficile. Posez la question à l'enquêtée, encerclez le code approprié à sa réponse et suivez les instructions. Quelle que soit la réponse, allez à Q.1206.

QUESTION 1205 : AUTRE CAUSE DES ÉCOULEMENTS

Pour l'enquêtée souffrant d'une incontinence urinaire et/ou fécale qui ne serait pas survenu après un accouchement ou une fausse-couche, on veut savoir à Q.1205 ce qui a pu causer ce problème. Posez la question à l'enquêtée, encerclez le code approprié à sa réponse et suivez les instructions.

QUESTION 1206 : DÉBUT DES ÉCOULEMENTS

À Q.1206 on veut savoir combien de jours se sont écoulés entre l'accouchement (ou la fausse-couche ou le viol ou l'opération chirurgicale) qui a provoqué les écoulements et leur commencement effectif. Posez la question à l'enquêtée et enregistrez la réponse en jours. Si la durée est 90 jours ou plus, enregistrez 90.

QUESTION 1207 : SOINS RECHERCHÉS

Par cette question, on veut savoir si l'enquêtée (qui a connu ce problème) a cherché à obtenir des soins. Posez la question, encerclez le code approprié à la réponse et suivez les instructions.

QUESTION 1208 : RAISONS DE LA NON RECHERCHE DE SOINS

Si l'enquêtée souffrant des écoulements constants d'urines et d'excréments n'a pas cherché à obtenir des soins (code '2' encerclé à Q.1207), on veut connaître à Q.1208 la(les) raison(s) essentielle(s). Notez que les codes sont en lettres, plusieurs réponses sont possibles. Quelle(s) que soi(en)t la(les) réponse(s), allez à Q.1301.

QUESTION 1209 : PERSONNE CONSULTÉE

Si l'enquêtée a cherché à obtenir des soins (code '1' encerclé à Q.1207), on veut savoir à Q.1209 auprès de qui a-t-elle consulté. Enregistrez le code correspondant à la réponse de l'enquêtée.

QUESTION 1210 : OPÉRATION EFFECTUÉE

Par cette question, on veut savoir si l'enquêtée a eu une opération pour résoudre le problème des écoulements d'urines et d'excréments. Posez la question et enregistrez le code correspondant à la réponse de l'enquêtée.

QUESTION 1211 : ISSUE DU TRAITEMENT

Par cette question on veut savoir si le traitement reçu a guéri ou non le mal. Posez la question et enregistrez le code correspondant à la réponse de l'enquêtée.

Section 14 : Excision (questions 1301-1317)

Rappel : cette section, tout comme la précédente, n'est administrée que dans les ménages **qui ne sont pas sélectionnés pour enquête homme et le test du VIH**. Vérifiez la page de couverture pour vous rassurer que ce ménage est concerné.

Cette section concerne la collecte des données sur la connaissance et sur la prévalence de l'excision ainsi que sur les opinions concernant cette pratique. Il s'agit d'un sujet délicat et certaines femmes peuvent éprouver des difficultés à en parler. En outre, dans certains pays où cette pratique n'est pas légale, ou dans ceux où elle est socialement réprouvée, les femmes peuvent être réticentes à parler de ce sujet. Il est donc particulièrement important de garder un ton neutre en posant les questions, de s'abstenir de critique ou de porter un jugement. Dans le cas où l'enquêtée hésite à répondre à ces questions, rappelez-lui que ces mêmes questions sont posées à toutes les femmes du pays et que les réponses resteront confidentielles et ne seront divulguées à personne.

QUESTIONS 1301-1303 : CONNAISSANCE DE L'EXCISION

Les questions sur l'excision sont posées aux femmes qui ont entendu parler de l'excision. Pour cette raison, les questions 1301 et 1302 sont particulièrement importantes puisqu'elles permettent d'identifier les femmes qui ont entendu parler de cette pratique. Les femmes qui connaissent l'excision ou qui en ont entendu parler répondront OUI à 1301. Dans ce cas, encerclez le code 1 et passez à 1303. Si, au contraire, la femme répond NON, encerclez le code 2 et posez la question 1302. Il faut poser 1302 car il se peut que des femmes connaissent l'excision sous un terme différent. Pour cette raison, à cette question, nous expliquons à l'enquêtée en quoi consiste l'excision. Vous devez lire la question exactement telle qu'elle est formulée.

Si l'enquêtée répond OUI, encerclez le code approprié et continuez en posant 1303. Si elle dit NON, sautez le reste des questions sur l'excision et allez directement à la section suivante (1400).

À PARTIR DE 1303, LES QUESTIONS NE DOIVENT ÊTRE POSÉES QU'AUX FEMMES QUI ONT DÉCLARÉ CONNAÎTRE L'EXCISION.

À 1303, vous demandez à l'enquêtée qui connaît l'excision si elle a été, elle-même, excisée. Soyez attentive à tous signes d'hésitation. Rappelez à l'enquêtée que ses réponses resteront confidentielles. Si l'enquêtée déclare qu'elle n'est pas excisée, passez à 1309; dans le cas contraire, continuez en posant 1304.

QUESTIONS 1304-1306 : TYPE D'EXCISION

Il existe différents types d'excision selon les régions, les cultures et la personne qui l'effectue. Dans la forme la plus extrême, on procède à l'ablation du clitoris et des petites lèvres et à la suture de l'entrée du vagin. La forme la moins radicale consiste à enlever seulement de la peau de la zone génitale. Il est important de savoir quel type d'excision l'enquêtée a subi. Pour cette raison, en posant la question 1304, nous essayons de déterminer si on a retiré des chairs de la zone génitale de l'enquêtée. Si aucune chair n'a été retirée (code 2 encirclé à 1304), vous posez 1305 et vous demandez si la zone génitale a été seulement entaillée (seule une coupure a été effectuée) sans retirer de chairs.

La question 1306 concerne toutes les femmes qui ont été excisées, quelle que soit leur réponse à 1304 et 1305. Son objectif est de fournir une information supplémentaire sur le type d'excision que la femme a subi. Que des chairs aient été retirées de la zone génitale ou non, nous voulons savoir si l'entrée du vagin a été fermée.

Il se peut que dans ces trois questions, l'enquêtée dise qu'elle ne sait pas ce qui a été fait bien qu'elle sache qu'elle est excisée. Par conséquent, une réponse NE SAIT PAS est possible ici mais avant de l'accepter, assurez-vous que l'enquêtée a bien compris la question.

QUESTION 1307 : ÂGE À L'EXCISION

De même qu'à d'autres questions, la réponse à 1307 sur l'âge à l'excision doit être enregistrée en années révolues. Souvenez-vous qu'une année révolue signifie ici l'âge de l'enquêtée à son dernier anniversaire avant l'excision.

Il se peut que l'enquêtée ne connaisse pas avec certitude son âge à l'excision. Essayez donc de l'aider en réduisant la période pendant laquelle l'excision a pu être pratiquée. Obtenez l'estimation la plus proche en utilisant des étapes de sa vie comme les premiers jours d'école, ses premières règles ou son mariage. Vous pouvez aussi comparer avec l'une de ses sœurs si l'enquêtée connaît avec plus de certitude l'âge de sa sœur à l'excision.

Si l'enquêtée déclare que l'excision a eu lieu alors qu'elle était très jeune, encerclez le code 95. Vous n'êtes autorisée à encircler le code 98 pour NE SAIT PAS seulement si l'enquêtée ne peut absolument pas fournir d'information sur son âge à l'excision.

QUESTION 1308 : PERSONNE QUI A PROCÉDÉ À L'EXCISION

Le but de cette question est d'obtenir des informations sur les qualifications de la personne qui a procédé à l'excision. Ces informations permettront de mieux connaître le contexte médical et social dans lequel l'excision est effectuée. Codez seulement la réponse fournie par l'enquêtée. L'excision peut avoir été effectuée de manière traditionnelle, par une exciseuse traditionnelle ou une matrone/accoucheuse traditionnelle ou par une autre catégorie de prestataire traditionnel, OU par un professionnel de santé (médecin ou infirmière/sage-femme ou une autre catégorie de professionnel de santé). Ce n'est pas une question à réponses multiples—seul un code doit être encerclé.

QUESTION 1309 : FILTRE/L'ENQUÊTÉE A-T-ELLE UNE FILLE VIVANTE ?

Vérifiez les questions 213, 215 et 216 dans le Tableau de l'Historique des Naissances pour déterminer si l'enquêtée a une ou plus d'une fille vivante née en 1999 ou plus tard. Si elle a, au moins, une fille vivante née en 1999 ou plus tard, continuez en posant 1310; dans le cas contraire, passez à 1316.

QUESTIONS 1310-1315 : INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Les questions 1311-1314 ont pour objectif de collecter des informations sur toutes les filles de l'enquêtée qui ont 15 ans ou moins. Il ne faut poser les questions que pour une fille à la fois, en commençant par la plus jeune. Cependant, avant de commencer à poser les questions sur les filles, vous devez d'abord compléter 1310. Pour cela, utilisez les informations obtenues aux questions 213, 215 et 216 de l'Historique des Naissances de l'enquêtée et inscrivez le numéro de l'Historique des Naissances et le nom de chaque fille vivante née en 1999 ou plus tard en entête de chaque colonne. Commencez par la plus jeune à la première colonne. Dans le cas où une femme a plus de trois filles vivantes, prenez un questionnaire additionnel pour inscrire les informations concernant la quatrième ou la cinquième fille.

Souvenez-vous que vous devez remplir chaque colonne pour une fille à la fois. Cela signifie que vous devez enregistrer toutes les informations pour une fille avant de passer à la fille suivante. Pour être sûre que l'enquêtée sait de quelle fille vous êtes en train de parler, faites attention à bien inscrire le nom correct de la fille quand vous posez chaque question.

Après avoir enregistré toutes les informations pour chaque fille, la question 1315 vous fournit des instructions sur ce que vous devez ensuite faire. Par exemple, si l'enquêtée n'a qu'une seule fille, après avoir rempli la première colonne, 1315 vous donne comme instruction d'aller à 1316. Si la femme a deux filles, 1315 vous donne comme instruction dans la première colonne de retourner à 1311 et de poser les questions sur la fille suivante et de remplir la seconde colonne. Si l'enquêtée a plus de trois filles, 1315 vous donne comme instruction de prendre un nouveau questionnaire et de poser 1311 sur la fille suivante.

QUESTION 1311 : LA FILLE EST-ELLE EXCISÉE ?

Étant donné que jusque-là toutes les questions portaient sur l'excision de l'enquêtée, il est important que vous introduisiez la série de questions suivantes en lisant, de manière claire, à l'enquêtée la phrase introductive située dans la case au-dessus de la question 1310 : « **Je voudrais maintenant vous poser des questions sur (votre fille/vos filles)** ». Pensez à utiliser « votre fille » si elle n'a qu'une fille de 15 ans ou moins et « vos filles » seulement si elle a plus d'une fille dans ce groupe d'âges.

À la question 1311, vous demandez si la fille dont vous parlez a été excisée. Posez la question en mentionnant le nom de la fille. Passez à la question suivante dans la colonne pour la même fille en fonction de la réponse donnée. Si la fille est excisée, posez 1312; si elle ne l'est pas, allez à 1311 à la colonne suivante. S'il n'y a plus de filles, allez à 1316.

QUESTION 1312 : ÂGE DE LA FILLE AU MOMENT DE L'EXCISION

Cette question concerne l'âge de la fille au moment où elle a été excisée. Enregistrez l'âge en années révolues. Ici aussi, procédez comme à la question 1307 : si la mère ne connaît pas l'âge, insistez en posant des questions supplémentaires pour obtenir un âge approximatif. Si la mère dit qu'elle ne sait absolument pas, encerclez le code 98 pour NE SAIT PAS.

QUESTIONS 1313-1314: TYPE D'EXCISION DE LA FILLE ET PERSONNE QUI A PROCÉDÉ À SON EXCISION

Ces questions sont similaires à 1306 et 1307 : elles portent sur le type d'excision subie par la fille et sur la personne qui a procédé à son excision. Enregistrez les réponses en suivant les instructions fournies à 1306 et 1307.

QUESTION 1316 : RELIGION ET EXCISION

La question est posée à toutes les femmes qui ont entendu parler de l'excision. En posant cette question, on cherche à savoir si l'enquêtée pense que l'excision est une pratique exigée par sa religion. Ici, peu importe sa religion. De même, il n'est pas important de savoir si, en réalité, l'excision est exigée ou non par la religion. Ce qui nous intéresse, c'est l'opinion de l'enquêtée sur cette question.

QUESTION 1317 : MAINTIEN DE LA PRATIQUE DE L'EXCISION

De même qu'à la question 1316, nous essayons ici d'obtenir l'opinion de l'enquêtée—ne montrez en aucune manière que vous êtes d'accord ou non avec l'opinion de l'enquêtée. La question ne porte pas sur les moyens qui pourraient être utilisés pour stopper la pratique ; on ne cherche pas non plus à savoir s'il est possible de l'arrêter. Le but de la question est de savoir si l'enquêtée pense que cette pratique doit être, ou non, abandonnée.

Section 15 : Développement et éveil de l'enfant (questions 1400-1423) 1421

Rappel : cette section, tout comme la précédente, n'est administrée que dans les ménages **qui ne sont pas** sélectionnés pour l'enquête homme et le test du VIH. Vérifiez la page de couverture pour vous rassurer que ce ménage est concerné.

Les questions de cette section doivent permettre d'obtenir des informations indiquant dans quelle mesure les ménages créent un environnement d'apprentissage et de développement soutenu et stimulant à leurs enfants.

QUESTION 1401 : FILTRE POUR ENFANT DE 0-4 ANS RÉVOLUS DE L'ENQUÊTÉE VIVANT DANS LE MÉNAGE

Vérifiez Q.217 (âge de l'enfant dans le tableau de l'historique des naissances) et Q.218 (l'enfant vit-il avec sa mère ?). Si l'enquêtée a des enfants qui sont âgés de 0-4 ans et qui vivent avec elle (code '1' à Q.218), cochez la case de gauche et posez la question suivante Q.1402.

QUESTION 1402 : FILTRE POUR PLUS ÂGÉ ENFANT AYANT ENTRE 0-4 ANS DE L'ENQUÊTÉE

Vérifiez Q.217 et sélectionnez l'enfant le plus âgé de l'enquêtée parmi tous ses enfants ayant entre 0 et 4 ans révolus. Inscrivez son nom (Q.212) et son numéro de ligne imprimée à Q.219 (numéro de ligne de l'enfant pris du tableau ménage).

QUESTIONS 1403 ET 1404 : LIVRES D'ENFANTS OU LIVRES D'IMAGES POSSÉDÉS PAR PLUS ÂGÉ ENFANT

Lisez la question 1403 qui est une question introductive faisant référence au plus âgé enfant identifié à Q.1402.

La question Q.1404 concerne spécifiquement les livres pour enfants ou les livres illustrés pour les tout-petits. Les livres scolaires (indiqués pour où appartenant aux enfants plus âgés) ne sont pas concernés, ainsi que les autres livres pour les adultes du ménage.

Enregistrez le nombre de livres dans les cases prévus. Il n'est pas nécessaire que vous fassiez vous-même le décompte de ces livres et évitez de lui demander à voir ou à compter vous-même les livres. Si l'enfant a plus de 10 livres, encerclez '10'. Si elle vous dit qu'il y en a moins de 10, insistez pour avoir le nombre exact de livres. Si le ménage ne dispose pas de ce genre de livres, encerclez '00'.

QUESTION 1405 : OBJETS UTILISÉS PAR LE PLUS ÂGÉ ENFANT POUR JOUER À LA MAISON

Cette question porte sur les différents objets utilisés par l'enfant pour jouer. Nous cherchons ici à savoir si l'enfant dispose d'objets pour jouer, et le cas échéant de quels objets il s'agit, même si ce ne sont pas des jouets en tant que tels. Nous nous intéressons aussi aux autres objets qui sont utilisés comme jouets par l'enfant, tels que les ustensiles du ménage et les objets naturels.

Pour chacune des catégories de jouets listée, lisez la question et enregistrez la réponse de l'enquêtée avant de passer à la catégorie suivante. Ne laissez aucun blanc.

Si l'enquêtée répond par "OUI" à l'une de ces catégories, insister pour savoir avec quel objet précisément l'enfant joue, afin de vérifier la réponse donnée. Par exemple, insistez en demandant : "AVEC QUOI JOUE-T-IL/ELLE PRÉCISEMENT ?" ou "POUVEZ-VOUS ME DONNER UN EXEMPLE ?". Une fois que vous vous serez assuré que l'enfant joue effectivement avec ces objets figurant dans les catégories prévues, encerclez le code approprié.

QUESTION 1406 : PLUS ÂGÉ ENFANT LAISSÉ SEUL

Cette question permet de vérifier si les enfants courent des risques, soit parce qu'ils sont laissés seuls, soit parce qu'ils sont confiés à la garde d'un autre enfant. Il a été démontré que – à quelques exceptions près – ces situations sont associées à de grands risques pour les enfants. Ici on s'intéresse aux situations où l'enquêtée devrait quitter effectivement l'habitation, et non pas les cas où elle serait hors de la vue de l'enfant, par exemple si elle va dans une autre partie ou une autre pièce de la maison.

Posez chaque sous-question et enregistrez le nombre jours que cela s'est produit durant la semaine écoulée. Écrivez '0' dans le case si cela ne s'est produit ou '8' pour NE SAIT PAS.

QUESTION 1407 : FILTRE POUR ENFANT DE 3 OU 4 ANS RÉVOLUS DE L'ENQUÊTÉE VIVANT DANS LE MÉNAGE

Vérifiez Q.217 (âge de l'enfant dans le tableau de l'historique des naissances) et Q.218 (l'enfant vit-il avec sa mère ?) dans le ménage où l'interview se conduit. Si l'enquêtée a des enfants qui sont âgés de 3 ou 4 ans et qui vivent avec elle (code '1' à Q.218), cochez la case de gauche et posez la question suivante Q.1408.

QUESTIONS 1408-1409 : PROGRAMME D'APPRENTISSAGE ÉDUCATIF OU CLASSE D'ÉVEIL

Lisez la question Q.1408 qui est une question faisant référence à l'enfant de l'enquêtée identifié à Q.1407 parmi ceux âgés de 3 ou 4 ans. Si l'enfant suit un programme d'apprentissage ou est dans une classe d'éveil, encerclez le code '1' et posez Q.1409 pour déterminer le nombre d'heures que l'enfant a fréquenté l'endroit au cours des 7 derniers jours. Si la réponse est "Non" ou "NSP" à Q.1408, encerclez le code approprié et continuez à la question 1410.

QUESTION 1410 : ENCADREMENT DES ENFANTS

Par la question Q.1410, on veut savoir si les enfants sont encadrés au sein de leur ménage dans le cadre de leur processus d'apprentissage. Pour chacune des sous-questions de 1410(a) à 1410(f), encerclez tous les codes correspondants aux différentes personnes ayant participé avec l'enfant à ces différentes activités. Pour chaque activité, plusieurs réponses sont possibles.

QUESTIONS 1411-1420 : COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LES QUESTIONS 1411 À 1420

Les enfants ne se développent pas tous de manière identique et ils n'apprennent pas tous à la même vitesse. Certains, par exemple, marchent plus tôt que d'autres. Ces questions portent sur plusieurs aspects du développement de votre enfant et vont permettre d'apprécier la santé et le développement des enfants.

QUESTIONS 1411-1413 : APTITUDE À LIRE DES MOTS OU À CITER DES CHIFFRES

Par ces questions, on veut savoir si l'enfant peut citer au moins 10 lettres de l'alphabet (Q.1411) ; lire facilement des mots simples (Q.1412) ou citer ou reconnaître les chiffres de 1 à 10 (Q.1413). Enregistrez la réponse appropriée à chaque question.

QUESTION 1414 : SAISIR UN OBJET AVEC 2 DOIGTS

Par cette question, on veut savoir si l'enfant peut saisir un petit objet (bâton, caillou). Encerclez '1' pour OUI, '2' pour NON ou '8' pour NSP.

QUESTION 1415 : TROP MALADE POUR JOUER

Posez la question et enregistrez la réponse de l'enquêtée : encerclez '1' pour OUI, '2' pour NON ou '8' pour NSP.

QUESTIONS 1416 ET 1417 : FACILITÉ À RÉALISER CERTAINES TÂCHES

Par ces questions, on veut savoir si l'enfant peut suivre des instructions et parvenir à réaliser certaines choses de lui-même. Posez les questions et enregistrez la réponse de l'enquêtée.

QUESTION 1418 : ENTENTE AVEC LES AUTRES ENFANTS

On veut savoir ici si l'enfant s'entend avec les autres enfants. Posez la question et encerclez le code correspondant à la réponse de l'enquêtée.

QUESTION 1419 : AGRESSION DES AUTRES ENFANTS OU DES ADULTES

On veut savoir ici si l'enfant agresse d'autres enfants ou des adultes en donnant des coups de pieds, mordant ou frappant. Posez la question et encerclez le code correspondant à la réponse de l'enquêtée.

QUESTION 1420 : ENFANT SE DISTRAIT FACILEMENT

On veut savoir ici si l'enfant est facilement distrait. Posez la question et encerclez le code correspondant à la réponse de l'enquêtée.

QUESTION 1421 : FIN D'INTERVIEW

N'oubliez pas d'inscrire l'heure à laquelle vous terminez l'interview en utilisant le système des 24 heures. S'il y a eu une longue interruption durant l'interview, par exemple si l'enquêtée s'est excusée pour s'occuper d'un enfant malade et est revenue 45 minutes plus tard pour terminer l'interview, écrivez une note pour expliquer la raison de cette interruption.

Pensez à remercier l'enquêtée pour sa coopération. À ce point de l'interview, vérifiez soigneusement votre questionnaire. Avant de quitter la maison, Assurez-vous que vous avez bien suivi les instructions de passage, et que vos notes sont écrites lisiblement. Informez aussi l'enquêtée qu'un technicien en santé viendra dans son ménage pour la peser et pour la mesurer (et ses jeunes enfants) et effectuer un test de VIH. Si elle a des questions générales et simples sur la prise des mesures de la taille et du poids, vous pouvez y répondre mais dites-lui qu'un technicien en santé lui expliquera la procédure en détails et répondra à toutes ses questions.

Observations de l'enquêtrice

Après avoir vérifié votre questionnaire et remercié l'enquêtée, inscrivez tous vos commentaires sur la dernière page. Vous pouvez faire des commentaires au sujet de la femme que vous avez interviewée, au sujet de questions particulières du questionnaire, ou au sujet de tout autre aspect de l'interview. Si, au cours de l'interview, quelque chose d'inhabituel s'est produit ou devrait être signalé à l'attention du chef d'équipe ou du contrôleur/contrôleuse, notez-le ici. Même si l'interview s'est déroulée sans problème, quelques commentaires sur chaque interview peuvent être utiles lors de la correction et du traitement des questionnaires. Par exemple, si une enquêtée a fréquenté l'école dans un pays étranger qui a un système différent de classification des niveaux primaire et secondaire, notez-le ici. Si vous n'avez pas pu, pour n'importe quelle raison, compléter un questionnaire, ou si des réponses qui ne sont pas précodées nécessitent des explications supplémentaires, utilisez cet espace. Tous ces commentaires seront utiles au chef d'équipe, à la contrôleur et au personnel de traitement des données pour interpréter les informations du questionnaire.

II. - Questionnaire homme

Le questionnaire Homme comprend une page de couverture et les huit sections suivantes :

Section 1 :	Caractéristiques sociodémographiques de l'enquêté
Section 2 :	Reproduction
Section 3 :	Contraception
Section 4 :	Mariage et activité sexuelle
Section 5 :	Préférences en matière de fécondité
Section 6 :	Emploi et rôle des sexes
Section 7 :	VIH/SIDA
Section 8 :	Autres problèmes de santé

La plupart des questions du Questionnaire Homme sont similaires à celles du Questionnaire Femme mais elles sont formulées en fonction du fait que les enquêtés sont des hommes. Cependant, dans la plupart des cas, les numéros des questions sont différents et les questions apparaissent dans un ordre différent. Par exemple, bien que les questions sur le VIH/sida soient pratiquement identiques à celles posées aux femmes, elles figurent à la Section 9 du Questionnaire Femme et à la Section 7 du Questionnaire Homme.

Au Tableau 5, vous trouverez une liste des numéros de questions du Questionnaire Homme et des numéros des questions correspondantes dans le Questionnaire Femme.

- Ce manuel ne répète pas les instructions pour les questions du Questionnaire Homme qui ont déjà été abordées dans la section VI du Questionnaire Femme. En utilisant ce tableau, vous pouvez vous référer aux instructions de cette section pour les questions correspondantes.
- De manière occasionnelle, il se peut qu'une question dans le Questionnaire Homme soit similaire, mais pas complètement identique à la question du Questionnaire Femme. Dans ces cas, le numéro de la question du Questionnaire Femme se trouve entre parenthèses dans le tableau.
- Le tableau n'inclut pas les numéros de questions qui ne figurent que dans le Questionnaire Homme. Les instructions pour poser ces questions sont présentées dans les sections suivantes.

**TABLEAU 5. NUMÉROS DE QUESTION POUR LES QUESTIONS CORRESPONDANTES
DANS LES QUESTIONNAIRES HOMME ET FEMME**

Numéro de question		Numéro de question	
Questionnaire Homme	Questionnaire Femme	Questionnaire Homme	Questionnaire Femme
101-116	101-116	504-505	703-704
201-208	(201)-208	507	705
301	301	509-510	712-713
302	714	601	(807-808)
304-305	(239)-240	602-604	809-811
308-310	629-631	605-609	813-817
311-314	632-635	610-611	820-821
401-404	601-604	612-613	823-824
410-412	609-611	614	826
413	612	701-710	901-910
414-416	613-615	711	913
417-427	616-626	712-733	926-947
434	627	805-807	1001-1003
436	(306)	808-809	1005-1006
502	(701)	810	1421
503	(226)		

Section 1: Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés (questions 101-116)

Toute la section 1 est identique pour les enquêtés, quel que soit le sexe. Rappelez-vous néanmoins qu'il est très important d'enregistrer avec exactitude l'âge de l'enquêté. Référez-vous à la section VI. B de ce manuel pour des instructions plus détaillées concernant les questions 102 et 103 sur l'âge de l'enquêté.

Section 2 : Reproduction (questions 201-220)

QUESTIONS 201-208 : ENFANTS

Q. 201 est formulé un peu différemment pour les hommes. Comme pour les femmes, ce qui nous intéresse ici, ce sont les enfants biologiques que l'homme a eus. Étant donné que de nombreux enfants vivent loin de leur père, nous insistons pour que l'homme déclare les enfants qui sont ses enfants biologiques mais qui ne sont pas forcément légalement les siens ou qui ne portent pas forcément son nom. Les questions 202-208 sont identiques pour les hommes et pour les femmes.

QUESTION 209 : FILTRE POUR DES ENFANTS

À la question 209, vérifiez Q. 208 pour voir si l'homme a déjà engendré des enfants. S'il a eu un enfant ou plus, y compris des enfants qui ont pu décéder, cochez la case à gauche et continuez en posant Q. 210. Si l'homme n'a eu qu'un seul enfant, y compris un enfant qui a pu décéder, cochez la case au centre et passez à Q. 212. Si l'homme n'a jamais engendré d'enfant, même un qui n'a vécu que peu de temps, cochez la case à droite et passez à Q.301.

QUESTIONS. 210 ET 211 : NOMBRE DE FEMMES AVEC QUI L'ENQUÊTÉ A EU DES ENFANTS

À Q. 210, vous demanderez à l'enquêté si tous les enfants qu'il a engendrés ont, ou non, la même mère biologique. S'il a eu des enfants avec plus d'une femme, posez Q.211 pour connaître le nombre de femmes avec qui il a eu des enfants.

QUESTION 212 : ÂGE AU PREMIER ENFANT

À Q.212, on demande à l'enquêté quel âge il avait quand son premier enfant est né. S'il ne sait pas, insistez. Vous pouvez lui demander quel âge il avait quand il s'est marié ou quand il a commencé à vivre pour la première fois avec une femme et ensuite combien de temps avant ou après son mariage/union, son premier enfant est né.

QUESTIONS 213-219: SOINS PRÉNATALS ET SOINS À L'ACCOUCHEMENT

Les questions 213 à 215 sont posées pour déterminer si l'enquêté a un enfant vivant de 0 à 2 ans. Si c'est le cas, inscrivez le nom de son plus jeune enfant sur la ligne prévue à Q.216. Les questions 217 à 219 portent sur les soins prénatals et sur les soins à l'accouchement dispensé pour cet enfant et pour sa mère. À Q.217, demandez à l'enquêté si la mère de son enfant le plus jeune a reçu des soins prénatals au cours de sa grossesse. Pour être pris en compte, les soins ont dû être effectués pour vérifier sa grossesse et pour aucune autre raison. Si la mère a reçu des soins prénatals pendant la grossesse d'un enfant plus âgé, mais pas pendant celle de l'enfant le plus jeune, enregistrez '2', NON.

QUESTION 220: CONNAISSANCE DES SOINS À DONNER À UN ENFANT AYANT LA DIARRHÉE

À la question 220, on demande à l'enquêté quelle quantité de liquides il faut donner à un enfant qui a la diarrhée. Notez qu'à cette question, nous demandons l'opinion de l'enquêté et non ce que lui ou sa femme /partenaire donne en fait à leurs enfants quand ils ont la diarrhée.

Section 3 : Contraception (questions 301-314)

QUESTION 301 : Tableau contraception

La question 301 et l'ordre dans lequel sont posées les questions sont identiques dans les Questionnaires Femme et Homme.

QUESTION 303 : DISCUSSION DE LA PLANIFICATION FAMILIALE AVEC UN PRESTATAIRE DE SANTÉ

À Q. 303, on demande à l'enquêté s'il a parlé de planification familiale avec un agent de santé ou un professionnel de santé au cours des derniers mois. Cette question ne concerne que les discussions avec des professionnels de santé et par conséquent les discussions sur la planification familiale avec des amis, des voisins ne sont pas pris en compte ici.

QUESTION 306 : OPINIONS SUR LA CONTRACEPTION

Cette question comprend deux affirmations qui permettent d'évaluer l'opinion de l'enquêté concernant la part de responsabilité de l'homme dans l'utilisation de la contraception et les conséquences de l'utilisation contraceptive sur le comportement des femmes. Faites attention à bien encercler une réponse pour

chacune des deux questions. Le terme “légère” à Q. 306(b) s’applique à des personnes qui ont facilement des relations sexuelles avec plusieurs partenaires.

QUESTION 307 : FILTRE POUR LA CONNAISSANCE DU CONDOM MASCULIN

Vérifiez Q. 301 (07) ; cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

Section 4 : Mariage et activité sexuelle (questions 401-439)

QUESTION 405 : AUTRES ÉPOUSES/PARTENAIRES

À cette question, nous voulons savoir si l’enquêté a d’autres épouses ou partenaires avec qui il vit comme s’il était marié. Cela n’inclut pas des « petites amies » à moins que l’enquêté ne vive avec elle comme s’il était marié.

QUESTION 406 : NOMBRE D’ÉPOUSES

En posant cette question, nous cherchons à connaître le nombre total d’épouses ou de partenaires cohabitantes que l’enquêté a. On a attribué à ce nombre deux cases ; pensez donc à inscrire dans la première case un ‘0’ pour les nombres inférieurs à 10.

QUESTIONS 407 ET 408: IDENTIFIER L’ÉPOUSE/LES ÉPOUSES DE L’ENQUÊTÉ

Inscrivez le nom de l’épouse/partenaire (ou les noms des épouses/partenaires) et enregistrez le numéro de ligne du Tableau de Ménage dans les cases prévues. Le nombre de noms de Q. 407 doit être égal au nombre d’épouses de Q. 406. Si une épouse/partenaire n’est pas listée dans le Tableau de Ménage, enregistrez ‘00’ dans les cases à côté du nom. Cela peut arriver si vous interviewer un homme qui est en visite dans un ménage et dont la femme est restée à la maison ou s’il est interviewé dans sa maison et que sa femme vive dans un ménage différent. À Q. 408, prenez l’âge de la femme provenant de la déclaration de l’homme et non du Tableau de Ménage.

QUESTION 409 : FILTRE POUR NOMBRE D’ÉPOUSES/PARTENAIRES

Vérifiez Q. 407 (une épouse/partenaire ou plus d’une épouse/partenaire) ; cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTIONS 428-433 : QUESTIONS SUR DES RAPPORTS SEXUELS PAYANTS

Ces questions portent spécifiquement sur des rapports sexuels payants et l’utilisation de condoms au cours de ces rapports sexuels payants au cours des 12 derniers mois. Les questions 428 et 429 ont pour but d’identifier les enquêtés qui ont déclaré qu’au moins une, parmi leurs trois dernières partenaires au cours des 12 derniers mois, était une prostituée. Vérifiez Q. 420 pour identifier la ou les partenaires sexuelles qui étaient des prostituées ; vérifiez ensuite Q.418 dans la même colonne pour voir si l’enquêté a utilisé un condom la dernière fois qu’il a eu des rapports sexuels avec cette partenaire. Si l’enquêté a utilisé un condom au cours des derniers rapports sexuels avec chaque partenaire qui était une prostituée, vérifiez la case à droite et passez à Q. 433. Si l’enquêté n’a pas utilisé de condom aux derniers rapports sexuels avec chaque partenaire qui était une prostituée, cochez la case à côté de ‘AUTRE’ et passez à Q. 434.

Exemple : La dernière partenaire sexuelle d'un homme (colonne 1) était une prostituée. Il a utilisé un condom la dernière fois qu'il a eu des rapports sexuels avec elle. Son avant-dernière partenaire sexuelle était sa femme. Son avant-avant dernière partenaire sexuelle était une autre prostituée. Il n'a pas utilisé de condom la dernière fois qu'il a eu des rapports sexuels avec elle. Cochez la case pour 'AUTRE' et passez à Q. 434.

Les questions 430 et 431 sont posées aux hommes qui ont déclaré qu'aucune partenaire sexuelle, parmi les trois dernières des 12 derniers mois, n'était une prostituée. Il se peut que certains hommes, à cause d'un sentiment de gêne ou de honte, aient omis de déclarer que, parmi leurs partenaires sexuelles, certaines étaient des prostituées. En outre, un homme peut avoir eu des relations sexuelles avec une prostituée au cours des 12 derniers mois mais qui n'était pas l'une de ses trois partenaires sexuelles les plus récentes et qui par conséquent n'a pas été déclarée aux questions 417-426 ; il se peut aussi qu'un homme ait eu des rapports sexuels avec une prostituée mais pas dans les 12 derniers mois.

Les deux questions 432 et 433 concernent l'utilisation de condom avec des prostituées. Avoir des rapports sexuels payants est considéré comme un comportement sexuel à hauts risques. Les personnes qui payent en échange de rapports sexuels courent des risques importants de contracter le VIH ou d'autres IST. L'utilisation de condom à chaque rapport sexuel payant contribue à réduire les risques de contracter une infection. À Q. 432, on demande si un condom a été utilisé la dernière fois que l'enquêté a eu des rapports sexuels payants alors qu'à Q. 433, on cherche à savoir si l'enquêté a utilisé un condom chaque fois qu'il a payé quelqu'un en échange de rapports sexuels au cours des 12 derniers mois.

QUESTION 435 : FILTRE POUR UTILISATION CONDOM AVEC PLUS RÉCENTE PARTENAIRE SEXUELLE

Vérifiez Q. 418 (première colonne, partenaire sexuelle la plus récente : colonne DERNIER PARTENAIRE SEXUEL). Cochez la case appropriée et suivez les instructions de passage.

QUESTION 436 : MARQUE DE CONDOM

Cette question est similaire aux questions 305-306 du Questionnaire Femme sur les marques de pilule ou de condom sauf que dans le Questionnaire Homme, la question ne porte que sur le condom. Suivez les instructions qui figurent dans le Questionnaire Femme pour enregistrer la marque de condom.

QUESTION 437 : SOURCE DES CONDOMS

À Q. 437, on demande à l'enquêté de dire où il a obtenu les condoms la dernière fois qu'il s'en est procuré. Suivez les instructions données à Q. 307 dans le Questionnaire Femme pour enregistrer la source/endroit.

QUESTIONS 438 et 439: UTILISATION DE LA CONTRACEPTION AUX DERNIERS RAPPORTS SEXUELS

Nous voulons savoir si une méthode de contraception a été utilisée pour éviter une grossesse la dernière fois que l'enquêté a eu des rapports sexuels. Ces questions sont similaires à celles concernant l'utilisation actuelle de la contraception que l'on pose aux femmes. Cependant, pour les hommes, les questions ne portent que sur l'utilisation contraceptive lors des derniers rapports sexuels. À Q. 438, on demande à l'enquêté, si lui ou sa femme ont utilisé, ou non, une méthode pour éviter une grossesse, la dernière fois qu'il a eu des rapports sexuels. Insérez dans la question la phrase "autre que le condom masculin" pour les enquêtés qui ont déclaré avoir utilisé le condom aux derniers rapports sexuels. À Q. 439, insistez pour obtenir toutes les méthodes utilisées.

Section 5 : Préférences en matière de fécondité (questions 501-510)

Pratiquement toutes les questions de cette section sont identiques à celles de la Section 7 du Questionnaire Femme. Cependant, pour les hommes, il faut d'abord déterminé s'ils ont une épouse ou plus (Q. 501) pour savoir comment poser Q. 504 ou 505 sur les préférences pour des enfants supplémentaires.

Section 6 : Emploi et genre (questions 601-614)

Toutes les questions de la Section 6 sont identiques à celles de la Section 8 du Questionnaire Femme.

Section 7 : VIH/sida (questions 701-733)

Cette section comprend un groupe de questions sur la connaissance et les comportements liés au VIH/sida et à d'autres maladies qui se transmettent par contact sexuel. Cette série de questions est pratiquement identique à la Section 9 du Questionnaire Femme. Le Questionnaire Femme comporte des questions sur les soins prénatals qui sont omises pour les hommes. En outre, les questions 727 et 728 sur les symptômes d'IST sont formulées différemment puisqu'elles s'appliquent aux hommes et non aux femmes.

Section 8 : Autres problèmes de santé (questions 801-810)

QUESTIONS 801-804 : CIRCONCISION

La circoncision consiste en l'ablation du prépuce. Cette opération peut être effectuée pour des raisons religieuses, médicales ou culturelles et réalisée à la naissance, durant l'adolescence ou à d'autres moments de la vie d'un homme. Si un homme n'est pas circoncis ou ne sait pas ce qu'est la circoncision ou bien s'il déclare qu'il ne sait pas s'il est circoncis ou non, utilisez le code 'NE SAIT PAS' à Q. 801 et passez à Q.805. Sinon, posez les questions 802-804.

Toutes les autres questions (Q.805-810) de la Section 8 sont identiques à celles de la Section 10 du Questionnaire Femme.

QUESTION 810 : FIN D'INTERVIEW

N'oubliez pas d'inscrire l'heure à laquelle vous terminez l'interview en utilisant le système des 24 heures. S'il y a eu une longue interruption durant l'interview, par exemple si l'enquêté s'est excusé pour faire quelque chose d'autre et est revenu 45 minutes plus tard pour terminer l'interview, écrivez une note pour expliquer la raison de cette interruption.

Pensez à remercier l'enquêté pour sa coopération. À ce point de l'interview, vérifiez soigneusement votre questionnaire. Avant de quitter la maison, Assurez-vous que vous avez bien suivi les instructions de passage, et que vos notes sont écrites lisiblement.

Observations de l'enquêteur

Après avoir vérifié votre questionnaire et remercié l'enquêté, inscrivez tous vos commentaires sur la dernière page. Vous pouvez faire des commentaires au sujet de l'homme que vous avez interviewé, au sujet de questions particulières du questionnaire, ou au sujet de tout autre aspect de l'interview. Si, au cours de l'interview, quelque chose d'inhabituel s'est produit, notez-le ici. Même si l'interview s'est déroulée sans problème, quelques commentaires sur chaque interview peuvent être utiles lors de la correction et du traitement des questionnaires. Par exemple, si un enquêté a fréquenté l'école dans un pays étranger qui a un système différent de classification des niveaux primaire et secondaire, notez-le ici. Si vous n'avez pas pu, pour n'importe quelle raison, compléter un questionnaire, ou si des réponses qui ne sont pas précodées nécessitent des explications supplémentaires, utilisez cet espace. Tous ces commentaires seront utiles au chef d'équipe, à la contrôlease et au personnel de traitement des données pour interpréter les informations du questionnaire.